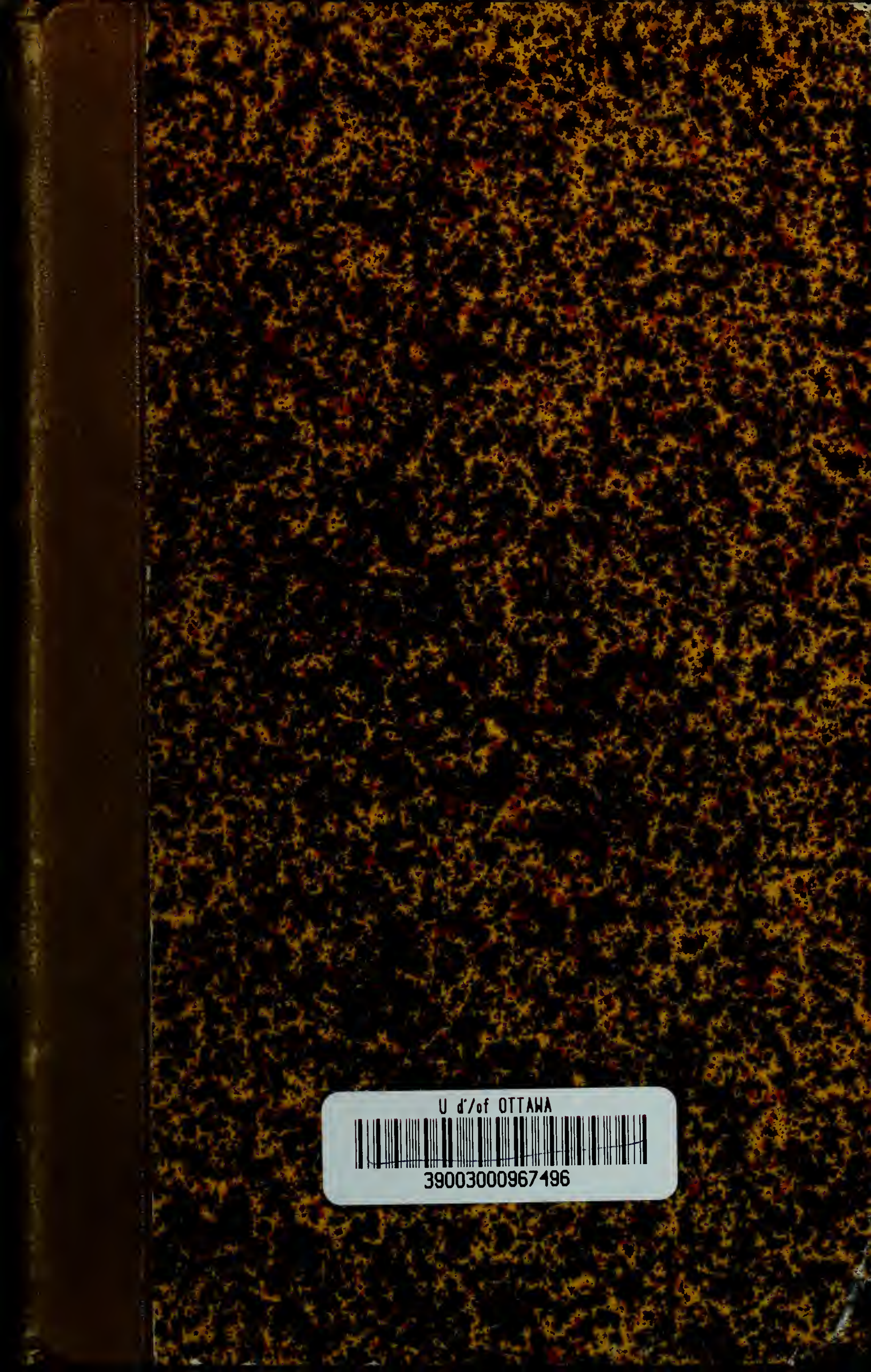
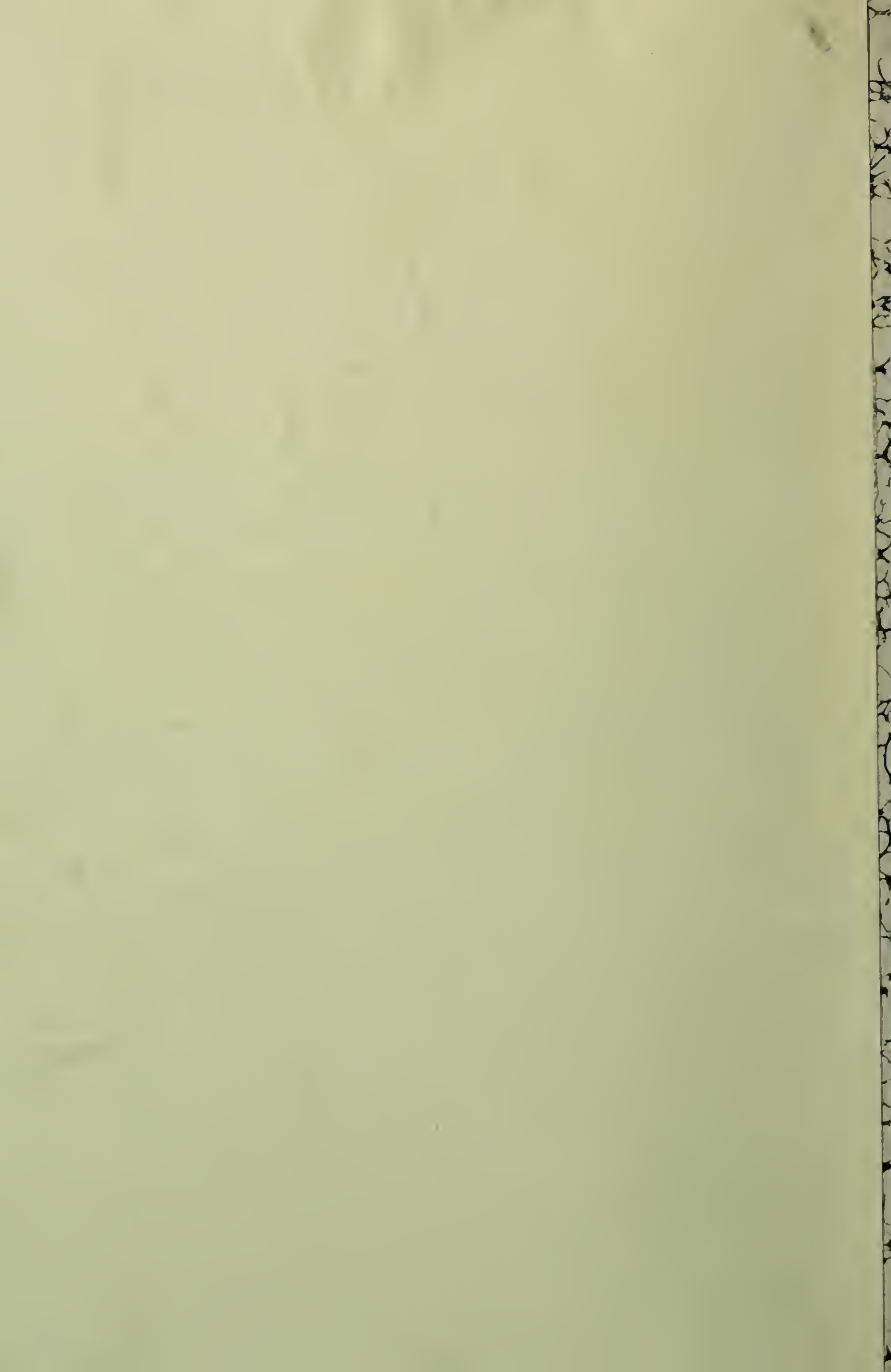
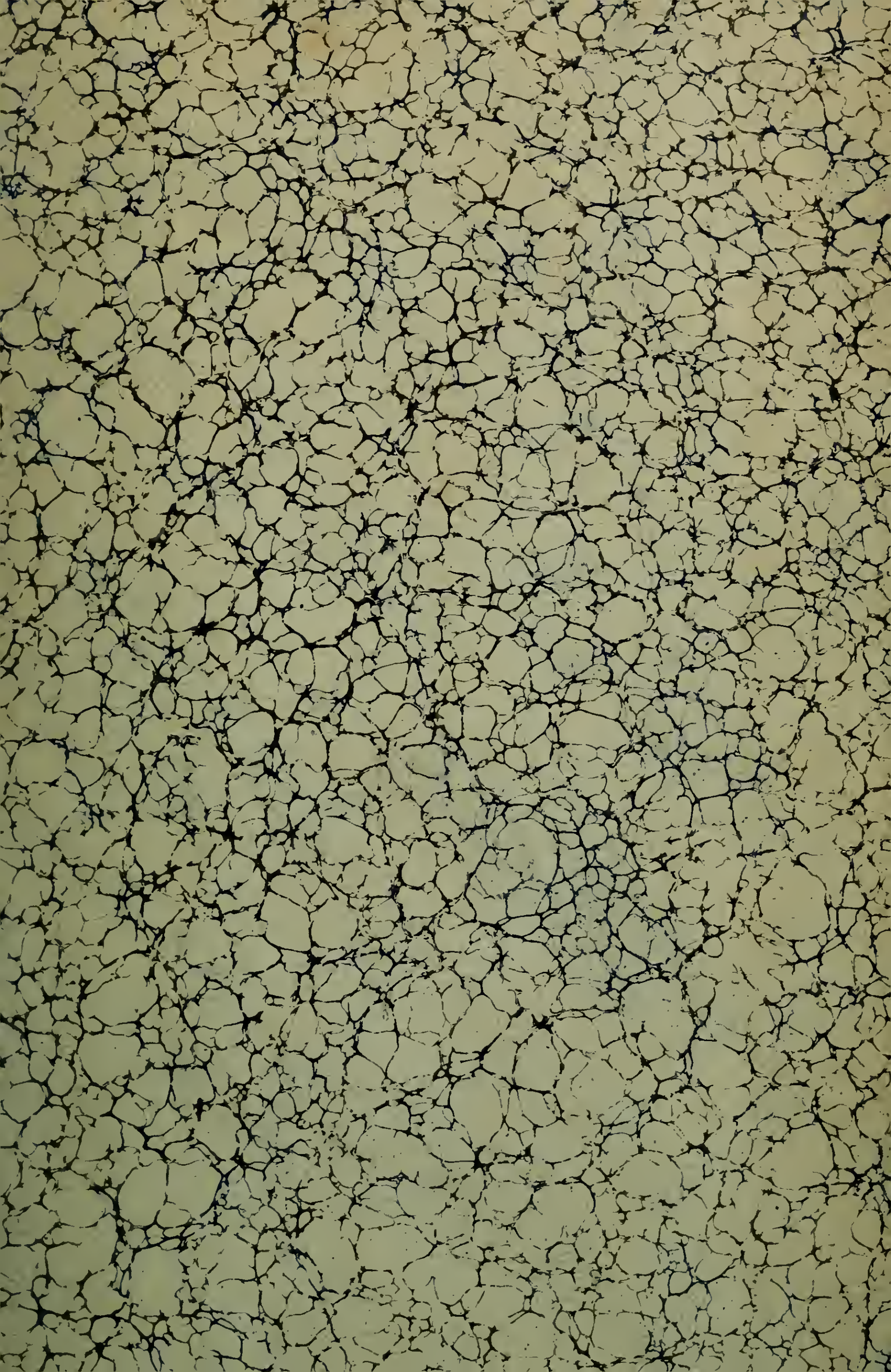

U d'/of OTTAWA
39003000967496





632

LA BOURGOGNE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Dijon, imprimerie Loireau, J.-E. Rabutôt, successeur.

LA BOURGOGNE
A L'ACADÉMIE
FRANÇAISE

de 1665 à 1727,

PAR CHARLES MUTEAU

Docteur en droit, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Bussy-Rabutin. | **Valon de Mimeure.**
Bossuet. | **De La Monnoye.**
Languet de Gergy.



DIJON

PICARD ET MANIÈRE, LIBRAIRES-ÉDITEURS, PLACE D'ARMES.

PARIS

A. DURAND, Rue des Grès-Sorbonne. | DENTU, Palais-Royal, Galerie d'Orléans.

1862



AVANT-PROPOS

De tout temps la Bourgogne a produit des illustrations dans tous les genres : théologiens, jurisconsultes, savants, guerriers et marins, gens de lettres, historiens, artistes, elle a réuni toutes les gloires. Rien de surprenant donc à ce que, fière de son passé, elle pense si souvent à ceux de ses enfants qui l'ont immortalisée; rien de surprenant dans cette tendance, plus forte aujourd'hui que jamais, de faire revivre la mémoire de nos grands hommes, dans cette pieuse sympathie qui se manifeste de tous côtés par de nombreux et justes hommages. C'est à ce mouvement que nous voulons

nous associer en rappelant les noms des écrivains bourguignons que l'Académie française a admis dans son sein ; comme on le verra d'ailleurs par cette première partie d'une étude que nous espérons pouvoir bientôt compléter, nous n'avons guère la prétention de faire une histoire qui se trouve partout. Notre plan ne consiste qu'à renfermer dans un même cadre les personnages qu'y réunit naturellement un même honneur; quelques détails biographiques, une appréciation générale de l'homme et de ses œuvres, voilà tout notre travail : c'est une chaîne dont nous renouons les anneaux.



I

BUSSY-RABUTIN

1618-1693

BUSSY-RABUTIN

Le premier Bourguignon qui occupa une place (1) à l'Académie française fut un grand seigneur. Né au mois d'avril 1618, à Epiry, Roger de Rabutin, comte de Bussy, appartenait à une des plus anciennes et des plus illustres familles de la province. Son père, Léonor de Bussy, était dans les armées du roi, en 1627, mestre de camp d'un régiment d'infanterie. Des liens intimes de parenté l'unissaient à sainte Chantal et à Mme de Sévigné.

Les premières années de Roger se passèrent à Autun, où il commença, sous la direction des jésuites,

(1) C'est avec intention que nous employons ce terme, car le *fauteuil académique* n'existait pas encore; il ne fut inauguré qu'en 1713, lors de l'élection de La Monnoye.

ses études qu'il alla continuer à Paris au collége de Clermont, mais qu'il interrompit en 1634 pour aller commander une des compagnies de son père, auquel il succéda dans son grade quatre ans plus tard. Il fit les campagnes de 1638, 1639 et 1640 ; puis, ses soldats s'étant rendus coupables de graves désordres au préjudice de la gabelle, il fut mis (1641) à la Bastille, où il resta sept mois. A sa sortie, privé de son régiment, qui avait été licencié, il pensa au mariage, ou plutôt il songea à en réaliser le projet, qu'il avait formé pendant sa captivité ; le 28 avril 1643, il épousa Gabrielle de Toulongeon, sa cousine. Toutefois, il ne renonçait pas à la carrière des armes ; la lieutenance de la compagnie des chevau-légers du prince de Condé étant devenue vacante, il l'acheta moyennant douze mille écus ; il hérita, en outre, à la mort de son père (1645), de la charge de lieutenant du roi en Nivernais. C'est à cette époque que commencèrent les relations de Roger avec le fils du prince Henri, au service duquel il s'était mis, avec le grand Condé, jeune encore, presque enfant et déjà un héros, et qu'il devait ensuite combattre. Inutile de raconter ici les vicissitudes de cette période de la vie de Bussy et ses campagnes ; plus inutile encore de rappeler son aventure avec la vertueuse Mme de Miramion, son Hélène, comme il l'appelait, dont il essaya vainement la conquête par le rapt, après avoir échoué dans ses tentatives de galanterie ordinaire. Rien de tout cela n'a trait au point de vue sous lequel nous avons à l'envisager. Disons seulement qu'en toutes circonstances il demeura fidèle au roi jusqu'à ce que, lassé d'une constance inutile à ses inté-

rêts, il résolut, dans l'espoir d'un plus grand profit, de jouer au mécontent (1650); et ne mentionnons que pour mémoire son second mariage avec la fille de Jacques de Rouville, comte de Clinchamp (1650), sa nomination de maréchal de camp (1652), sa conduite comme mestre de camp général de la cavalerie légère, charge qu'il acheta en 1653 moyennant 270,000 livres, et son antipathie pour Turenne, sous lequel il servait en cette qualité en Champagne. En 1658, il se brouilla sottement avec sa plus aimable correspondante, Mme de Sévigné, qui lui doit bien quelque chose de sa gloire, et qu'autrefois il avait aimée sans succès. Il ne faut croire, en effet, de leur familiarité qu'à des légèretés sans portée, malgré ce qu'a semblé soupçonner Walkenaër, oubliant sans doute qu'elles venaient d'une de ces « spirituelles rieuses, suivant l'expression de M. Sainte-Beuve, avec lesquelles on ne sait jamais à quoi s'en tenir. » Il avait supporté sa froideur et son indifférence, il ne put lui pardonner le refus de l'aider de sa bourse dans un moment critique.

En 1659, à la suite de scandaleuses impiétés commises durant la semaine sainte, et auxquelles il avait pris sa bonne part au double titre d'acteur et de poète, Roger fut exilé en Bourgogne où il ne revint qu'à l'occasion du mariage du roi (1660). Il espérait être compris dans les nombreuses faveurs en distribution; mais ce fut vainement que, pendant près de quatre années, il ne cessa d'en solliciter quelqu'une. Certain de son dévoûment, Mazarin accepta ses protestations, mais ne crut pas utile de les récompenser. Ce fut alors (1664) qu'une place devint vacante à l'Académie fran-

çaise, celle de Nicolas Prévôt d'Ablancourt : c'était un pis-aller pour le grand seigneur ; le grand seigneur le prit, mais le prit comme tel. Sous prétexte d'une distraction, d'une condescendance au désir de quelques amis, Roger de Rabutin consentit à se laisser immortaliser. Rien ne peut mieux que ses Mémoires faire comprendre le peu d'importance qu'il feignit d'attacher à son élection, rien ne peut mieux dépeindre son attitude au sein du corps qui venait de l'adopter que la façon ou plutôt le sans-façon avec lequel il s'y présenta en janvier 1665 pour faire son compliment à ses confrères ; on en peut juger par le soin qu'il affecta de faire sonner haut son mérite comme officier et son peu de valeur comme homme de lettres ; et la brièveté des commentaires qu'il a laissés sur cet événement de sa vie, auquel il daigne à peine s'arrêter, montre le degré de sa considération pour ceux qui l'avaient admis dans leur société et avec lesquels il semble craindre d'être confondu. Il n'accepta que sous réserve, pour ainsi dire, et « parce qu'il y avait toujours quelques personnes de naissance dans ce corps-là, » se séparant ainsi du reste de ses confrères, dont la présence dans la compagnie n'était à ses yeux qu'une plaie nécessaire. « Il faudra pourtant y laisser toujours un nombre de gens de lettres, quand ce ne serait que pour achever le dictionnaire, et pour l'assiduité que des gens comme nous ne sauraient avoir en ce lieu-là. » Voilà ce qu'il en dit quelque part. Cependant, il est vrai qu'un petit remords le prend ensuite : il sent que sa qualité de grand seigneur peut ne pas paraître à tous un titre suffisant ; son amour-propre se pique, et il tient à se

distinguer un peu, tout en se tenant à distance des gens de lettres, des académiciens qui ne sont que des gens de naissance. « Jusqu'ici, continue-t-il, la plus part des sots de qualité, qui ont esté en grand nombre, auroient bien voulu persuader, s'ils avoient pu, que c'estoit déroger à la noblesse que d'avoir de l'esprit; mais la mode de l'ignorance à la cour s'en va tantost passée, et le cas que fait le roy des habiles gens achèvera de polir la noblesse de son royaume. » Il faut lui savoir gré de cet acte de courage.

Trois mois après sa réception à l'Académie (17 avril), Bussy, par suite de l'accusation, dont il se défendait vainement, d'avoir, dans son manuscrit de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, écrit contre le roi, la reine-mère et de hauts personnages de la cour, était de nouveau conduit à la Bastille, où il resta cette fois treize mois, malgré toutes ses démarches et celles de ses amis; il fallut une maladie pour lui en faire ouvrir les portes (16 mai 1666), et encore ne fut-ce qu'avec ordre, après guérison (10 août), de retourner en Bourgogne et d'y rester. Ce fut alors que, séparé de la cour forcément pendant dix-sept ans, volontairement ensuite pendant cinq, il employa ses loisirs à une correspondance et à des travaux littéraires au moyen desquels il espérait éviter l'oubli; temps de tristesse et d'amertume pour son cœur, funeste suite d'épreuves, de malheurs de famille où le scandale et les procès devaient porter plus d'atteintes encore à son nom que ses licencieuses productions. Ce ne fut qu'en 1688 qu'il revint à la cour et que cessa réellement sa disgrâce. Plusieurs faveurs furent accordées à ses fils, et lui-

même, par l'entremise de Mme de Maintenon, fut inscrit sur la liste des pensions royales pour quatre mille livres (1690); mais il ne devait en jouir que pendant dix-huit mois : il mourut le 9 avril 1693, à Autun, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de cette ville, où sa fille Louise de Rabutin, comtesse d'Alletz, rappela dans une épitaphe les divers événements de sa vie, son esprit et son caractère.

Outre l'*Histoire amoureuse des Gaules*, qui lui causa tant de déboires; outre ses Mémoires, où il se montra vain comme partout, mais toujours sincère, et sa Correspondance, qui n'est pas un de ses moindres titres littéraires, Bussy, auquel on s'est plu à attribuer quelques œuvres dont il n'est évidemment pas l'auteur, a laissé une *Histoire abrégée de Louis XIV*, qui lui avait refusé les titres et droits de son historiographe, et un Discours adressé à ses enfants sur le bon usage des adversités et les divers événements de sa vie. Ce dernier ouvrage, espèce de testament, est celui de tous qui nous paraît donner la plus juste idée de Roger, et peut-être n'a-t-il pas suffisamment arrêté l'attention des écrivains qui se sont occupés de lui. Complément à ses Mémoires, c'est une sorte de confession à ses enfants de ses propres défauts, sous forme de leçons; ce sont des maximes tirées de son expérience personnelle : aussi les dangers de la médisance, cette continuelle démangeaison de toute sa vie, y sont-ils surtout signalés; il conseille à ses enfants de ne point se laisser aller à la maligne joie de dire un bon mot; et, comme prévoyant le jugement que devait porter sur lui l'historien des Auteurs de Bourgogne, qui le qualifie sévèrement

« d'homme dangereux la plume à la main, et accoutumé à noircir tout ce qu'il touchait, » il est tout près de s'écrier : Fuyez mon exemple ; « ne vous pressez pas, leur dit-il, d'avoir de l'esprit. Parlez peu, et vous réduisez sur cet article aux termes de la nécessité et de la bienséance. C'est par la conduite et non par les paroles que l'on se fait valoir. » Il craint les mots, parce que c'est par les mots qu'il a péché, et il ne le nie pas ; seulement, il ne s'est jamais, ajoute-t-il, moqué que des présomptueux, et là il n'a peut-être pas tout à fait tort. Moderne Pétrone, il a pu salir sa plume par la description d'une société scandaleuse, mais cette description n'était que la peinture de la réalité. « Tous ses portraits, a écrit Mme du Deffand, sont très ressemblants et bien frappés. » Entraîné par un esprit d'une originalité et d'une vivacité extrêmes, d'une indépendance qu'il ne pouvait lui-même comprimer, il lui a cédé ; la causticité lui échappait pour ainsi dire, mais sa malignité n'obéissait du moins qu'à la vérité. « En général, Bussy peut être frondeur et imprudent, mais il n'est pas menteur : c'est en ce point que le jugement de Bussy vaut mieux que son caractère. » Il est presque tout entier dans cette courte phrase de M. Sainte-Beuve, et chacun l'y reconnaîtrait. Complétons le portrait par quelques autres appréciations de détails du spirituel causeur, qui résume avec justesse les goûts littéraires un peu gâtés de Bussy dans cette simple remarque qu'il aimait fort Ovide, n'avait pas lu Horace, et s'amusait dans son extrême vieillesse à traduire un petit conte libertin du poète Théophile. « A ne juger la chose que ltitérairement, dit-il, la façon de Bussy laisse voir, au

milieu des incorrections et des négligences, bien de la distinction, de la délicatesse, et se relève d'un tour fin, qui est déjà celui d'Hamilton... Bref, pour conclure, Bussy a sa date dans l'histoire de la langue; il est grammairien, puriste, cherchant et trouvant la propriété des termes. Il y a du Vaugelas en Bussy, et de plus, dans le genre épistolaire, il fait le lien de Voiture à Mme de Sévigné... Il vivra aussi, parce qu'il aura eu l'honneur, à son moment, en s'en défendant peut-être et à la fois en y visant un peu, d'être non pas un simple amateur, mais un des ouvriers excellents de notre langue. » Il faut conclure comme M. Sainte-Beuve; mais il dépeint plus loin notre académicien, « dont le joli langage a quelquefois le *nitor* des anciens, » dans une comparaison avec Pellisson et Bouhours, qui nous semble si juste, que nous la lui empruntons encore. « On a, vers ce même temps, appliqué le mot et l'éloge d'urbanité à trois écrivains qu'on rapprochait volontiers : Bussy, Pellisson, et Bouhours. Mais je me permettrai de trouver que l'urbanité de Bouhours ne fut jamais que celle d'un homme de collége qui fait le sémillant; l'urbanité de Pellisson, que celle d'un bourgeois élégant et resté un peu sur l'étiquette et sur le cérémonial à la cour; l'urbanité de Bussy, à son bon moment, était la seule qui sentît tout à fait le courtisan aisé et l'homme du monde. » Voilà trois hommes d'un coup. Et en effet, nous le répétons, Bussy fut le bel esprit, l'homme de lettres grand seigneur. Tel il entra à l'Académie, tel il y vécut, vain seulement de sa noblesse d'origine en apparence, soigneux de sa noblesse d'esprit au fond. Lors de son apparition à Paris en 1682,

après dix-sept ans d'absence, l'Académie, croyant à une rentrée en grâce, envoya deux de ses membres le complimenter, et voici ce qu'il répondit : « Quoique je sache bien que le compliment dont vous m'avez honoré est une suite de la grâce que j'ai reçue du roi, je ne laisse pas de vous en être extrêmement obligé, parce que je sais que vous ne feriez pas cet honneur à tous ceux de votre corps qui sortiraient de disgrâce. » N'était-ce pas toujours le même homme ? Grand seigneur à l'armée comme à l'Académie, à la cour comme à la Bastille, comme en exil, il le fut jusque dans sa soumission au roi, jusque même dans ses vaines et longues sollicitations; on les a mal qualifiées, en effet, de basses flatteries : elles s'expliquent aisément par les convictions et les habitudes de son époque. L'aumône du roi s'appelait bienfait et ne s'étendait pas à tous : y prétendre était encore du gentilhomme.

II

BOSSUET

1627-1704

BOSSUET

Le nom de Bossuet est dans le monde, et « sa gloire est devenue l'une des religions de la France... on la proclame, on ne la discute plus (1). » « La capitale où il reçut le jour, a dit d'Alembert en parlant de Crébillon, s'honore d'avoir vu naître un grand nombre d'hommes célèbres dans les lettres, parmi lesquels nous ne citerons que Bossuet, qui dispense de nommer ses autres compatriotes, comme il dispense de nommer les orateurs contemporains. » Ici donc il suffirait peut-être d'inscrire ce nom, devant lequel tout autre s'efface, qui couvre à lui seul de renommée un pays entier, qui « élève et enflamme l'esprit (2). » Mais

(1) M. Sainte-Beuve. — Causeries du lundi.
(2) Frayssinous.

comment s'y résigner, comment se taire en face de cette grande figure? Est-il possible de résister, même après l'œuvre du cardinal de Bausset, après les travaux si consciencieux et dévoués du savant M. Floquet, à la tentation d'esquisser au moins à grands traits ce génie sans rival, et de contempler une fois de plus dans sa sublimité cet aigle de l'éloquence sacrée! Nous ne ferons d'ailleurs qu'acquitter une dette en apportant à sa mémoire notre part d'hommages et d'admiration, et en montrant de loin ce géant de l'humanité, sans essayer de le suivre dans sa marche prodigieuse, « semblable à celle des dieux d'Homère, qui en trois pas sont au bout du monde (1). » Heureux si, nouvel écho du sentiment public, nous pouvons être entendu de quelques-uns et aider au réveil d'un projet (2) dont l'inexécution étonne à juste titre les étrangers. Quoi de plus grand, en effet, pour la ville de nos anciens

(1) M. Villemain. — Discours et Mélanges littéraires.

(2) On se souvient que le plan primitif des souscripteurs au monument de saint Bernard comprenait en même temps l'érection d'un monument à Bossuet, mais que l'administration revendiqua généreusement et obtint pour elle-même des souscripteurs, déférant à ses prétentions, l'honneur de payer la dette publique à la mémoire de ce dernier. Il est regrettable qu'elle n'ait pas donné suite à ce projet annoncé d'une « érection prompte et digne, » à laquelle le Conseil s'était engagé dans sa délibération du 7 février 1845; mais peut-être l'est-il davantage encore qu'elle n'ait point fait connaître qu'elle y renonçait. Comment, en effet, aucun projet nouveau pourrait-il se former en présence d'une décision toujours subsistante, en présence surtout de son motif si honorable pour la cité, « qu'il convient que l'administration municipale prenne l'initiative dans la réalisation de la pensée d'élever à Bossuet une statue monumentale sur une des places de la ville? »

ducs, patrie de tant d'hommes illustres, que de pouvoir compter à leur tête les deux plus beaux génies de la chrétienté! Quel spectacle pour les peuples que de voir réunis sur le même sol, d'où ils sont sortis tous les deux, le faiseur de papes et le prédicateur des rois!

Il existe à Dijon, place Saint-Jean, presqu'à côté de l'hôtel des princes d'Orange, où naquit le président de Brosses, du côté opposé à ceux qui virent naître Nicolas Brulart et Guyton de Morveau, une maison ou plutôt deux maisons contiguës de modeste apparence. Sur le frontispice de l'une est une inscription commémorative où s'est malheureusement glissée une erreur de date (1); sur l'autre, et notamment au-dessus de l'indication des articles qu'on trouve chez le libraire qui l'habite, l'enseigne trop commerciale de : Maison Bossuet. C'est là que, le 27 septembre 1627, Marguerite Mochet, épouse de noble M. Bénigne Bossuet, avocat au Parlement, d'une famille originaire de Seurre, et dont les registres de l'état civil de Mirebeau mentionnent plusieurs membres (2), mettait au monde le dernier Père de l'Eglise. Tout intéresse, tout se compte dans la vie

(1) Cette inscription donne, en effet, pour date à la naissance de Bossuet le 28 septembre, tandis que sur les registres des baptêmes de Saint-Jean, celui de Bossuet figure à la date du 27. — Chose étrange, d'ailleurs, qu'a remarquée M. Floquet, Bossuet lui-même poussa l'erreur plus loin : il ne célébrait, chaque année, que le 29 la messe anniversaire de son baptême.

(2) Les armes de la famille de Bossuet, longtemps *ticiers* ou drapiers de père en fils, reçus bourgeois (1460), anoblis sous François I[er], étaient d'azur, à trois roues d'or posées deux et une. Avant leur anoblissement, ils avaient pour devise un cep de vigne rugueux avec cette légende : *Bon — bois — Bossuet.*

d'un tel homme : aussi a-t-on remarqué avec soin et regardé comme une prophétie les prières et les vœux qui présidèrent à sa naissance. « *Dominus... circum duxit eum, et docuit, et custodivit quasi pupillam oculi;* le Seigneur fut son guide, son maître, et le garda comme la prunelle de ses yeux (1). » Telles sont les paroles du cantique dont Jacques Bossuet (2), pieux et vénérable aïeul du nouveau-né, qui allait sur les fonts de baptême lui donner avec son nom celui de l'apôtre de la Bourgogne, faisait suivre la mention, sur son journal domestique, de cet événement de famille devenu un événement pour le monde. Il pressentait peut-être, dans son cœur de père et dans sa sagesse inspirée, la grandeur future de ce nouveau petit-fils; du moins, il demandait pour lui la protection divine, qu'auparavant déjà, sa mère, le portant dans son sein, avait invoquée dans l'humble chapelle de Notre-Dame-d'Etang, où quarante-sept ans plus tard l'évêque de Condom, précepteur du dauphin de France, devait venir lui-même en pèlerinage, accompagné de Marie-Thérèse, consacrer à la Vierge son royal disciple. La prédiction s'accomplit : Bossuet ne cessa de marcher et de grandir sous l'œil de la Providence, fils privilégié, et bien loin d'être ingrat; car un des principaux caractères de ses œuvres, ce qui en constitue la continuelle majesté, est précisément une reconnaissance sans bornes : il ramène tout à Dieu, de qui il a tout reçu.

(1) Deutéronome, XXXII, 10, 11.

(2) Jacques Bossuet, ancien conseiller au Parlement de Bourgogne, et vicomte-maïeur de Dijon.

Dès son enfance, Jacques-Bénigne, le septième de dix enfants, se fit remarquer par des qualités extraordinaires, heureux de rencontrer dans sa famille l'exemple de toutes les vertus, et dans ses premiers maîtres, au nombre desquels il faut citer Jacques Vignier et Claude Perry, autant d'habileté que de science. Il commença ses études dans sa ville natale, avec son frère Antoine, qui fut plus tard intendant de la généralité de Soissons, et au milieu de condisciples dont un grand nombre devaient faire honneur à la province; et à l'âge de huit ans (5 décembre 1635), il recevait la tonsure des mains de Sébastien Zamet, évêque de Langres; à treize ans (24 novembre 1640), il était nommé à un canonicat de la cathédrale de Metz, contrairement à l'abusive coutume qui s'y était établie des coadjuteurs de chanoines, malgré l'opposition du chapitre intéressé à la maintenir; et peu de temps après, ses humanités terminées, résistant au désir des Jésuites, qui voulaient se l'attacher, il allait à Paris (1642), au collége de Navarre, étudier la théologie, mieux enseignée dans cette école de prélats qu'au collége des Godrans. Nicolas Cornet, « docteur de l'ancienne marque, » directeur de cet établissement, l'un des plus célèbres de la capitale, comprit vite l'avenir de son nouveau disciple. Nicolas Mercier fut chargé de le perfectionner dans la langue grecque, Pierre Guischard de lui apprendre la théologie scolastique et positive, Jean Dusaussoy la doctrine de saint Thomas d'Aquin, Jacques Pereyret et Claude Lefeuvre la controverse : tous dignes et savants maîtres d'un élève qui devait les dépasser un jour, comme on s'en aperçut bientôt dans les fameuses con-

férences publiques que le collége de Navarre ouvrait chaque semaine devant une assemblée d'élite. Jacques-Bénigne s'y trouva, dès son début, au premier rang; ses improvisations étonnèrent l'auditoire, et sa renommée ne tarda guère à déborder au dehors. Plein des leçons de saint Jean-Chrysostome, de saint Grégoire de Nazianze, inspiré de saint Augustin, il apparut tout à coup, à un âge où l'on commence à peine à lire ces Pères, comme leur héritier direct, et comme un prédicateur modèle. La réunion des beaux esprits d'alors s'émut elle-même : l'hôtel de Rambouillet, séduit par les récits du marquis de Feuquières, voulut l'entendre à son tour (1643); incrédule avant l'épreuve, enthousiaste après, il proclama partout un nouveau triomphe, et confirma hautement le jugement des docteurs : sanction mondaine, il est vrai, mais remarquable par son unanimité, et qui valut au jeune lévite les suffrages et l'amitié de la société la plus brillante de l'époque (1).

La même année, Bossuet avait soutenu sa thèse de philosophie, dédiée à l'évêque de Lisieux, Philippe Cospéan; et, meilleur juge encore en pareille matière que l'hôtel de Rambouillet, dont, au surplus, il était un des membres assidus, le prélat, devant une nombreuse assemblée, s'était écrié, après l'avoir entendu : « Ce jeune homme que vous venez de voir sortir sera une des plus grandes lumières de l'Eglise. » Tout concourait donc à l'auréole de cet enfant; mais afin que

(1) Tout le monde connaît l'exclamation admirative de Voiture ravi, à la sortie de ce sermon terminé à minuit seulement, que «jamais il n'avait entendu prêcher ni si tôt, ni si tard. »

rien ne manquât aux grandes leçons que la Providence lui envoyait de toutes parts, la charité vint le trouver aussi, et se montra à lui sous les traits de son plus admirable représentant. La famille lui avait enseigné la piété, les docteurs de Navarre la théologie et la prédication, l'hôtel de Rambouillet le monde, Cospéan la modestie et le danger des succès prématurés; il avait appris (1642), au spectacle émouvant de la mort de Richelieu, à la vue de cette puissance anéantie, étendue sur son lit de parade, la fragilité humaine et la vanité des choses de la terre : le créateur de la mission, de l'institution des sœurs de charité, le fondateur des hospices pour les pauvres et pour les fous, le père des enfants trouvés, saint Vincent de Paul, lui enseigna la bienfaisance et la sainteté.

Le 25 janvier 1648, Bossuet soutint sa thèse de bachelier devant le grand Condé, auquel elle était dédiée, et dont il devait plus tard justifier, dans une solennelle occasion, le droit de présider aux plus grandes luttes de l'esprit : « Son génie, s'écrie-t-il dans l'éloge de ce prince qui ne cessa de lui témoigner son attachement, son génie embrassa tout, l'antique comme le moderne, l'histoire, la philosophie, la théologie la plus sublime, et les arts avec les sciences. »

Cependant son éducation était terminée, son avenir assuré par son début. Tout, à partir de ce moment, ne fut que succès pour lui; il faut ici, pour le suivre, marcher à grands pas, et les détails nécessaires à la connaissance de sa vie intime doivent disparaître devant sa vie publique ouverte avec tant d'éclat. Admis (10 mai 1648), à Metz, à la résidence personnelle et à

la séance au chœur, auxquelles lui donnait droit son canonicat, il est successivement ordonné sous-diacre (septembre 1648) des mains de l'évêque de Langres, élu procureur de la communauté des bacheliers de Navarre, ordonné diacre (21 septembre 1649) à Metz; il devient directeur de la confrérie du Rosaire à Navarre, dont il plaidera victorieusement lui-même (avril 1651) la cause en latin devant le Parlement étonné, dans le fameux procès né à l'occasion de sa sorbonnique (1); il est nommé paranymphe par tous les bacheliers de sa licence (2); émule de l'abbé de Rancé, qui doit rester son ami, il reçoit (9 avril 1652) le bonnet de docteur, et, après une retraite à Saint-Lazare sous la direction de saint Vincent de Paul, la prêtrise (16 mars 1653). Il refuse la grande-maîtrise de Navarre, et, après s'être fait recevoir archidiacre à Sarrebourg, il va se fixer à Metz, dont l'archidiaconé lui sera également donné en 1654. Là, partageant ses rares moments

(1) Thèse de licence qui devait être soutenue à la Sorbonne et que, par suite de dissentiments survenus entre les docteurs des deux maisons, Bossuet avait, après l'avoir commencée à la Sorbonne, achevée dans la grande salle des écoles de Saint-Thomas aux Jacobins (9 novembre 1650). L'arrêt du Parlement prononcé, conformément aux conclusions de l'avocat général Talon, par Mathieu Molé, *faisant exception pour Bossuet, dont la suffisance venait d'être clairement démontrée, l'exempta de faire de nouveau sa sorbonnique, sans tirer à conséquence pour l'avenir d'autres sorbonniques.*

(2) A la fin de chaque licence, un discours solennel était adressé par l'un d'eux aux nouveaux licenciés dans les Facultés de théologie et de médecine, et le nom de paranymphe était donné également à ce discours complimenteur, souvent épigrammatique, et à celui qui était chargé de le prononcer.

de loisirs entre ses deux sœurs Marie et Madeleine, le suffragant de Metz et le maréchal de Schomberg, qui l'entourent de soins et d'estime, il se livre avec ardeur à l'étude approfondie de ces Pères qu'il a toujours aimés, saint Bernard, saint Chrysostome, Origène, saint Augustin, saint Athanase, saint Grégoire, et prépare ainsi ces magnifiques travaux qui, plus tard, l'élèveront si haut; il s'adonne à la prédication, aux panégyriques des saints, de saint François de Paule, de saint François d'Assise, de saint Bernard, son maître privilégié à tant de titres et dont, le 20 août de chaque année, il honorait religieusement la mémoire, fier d'avoir avec lui une commune patrie. Il s'exerce aux sermons de professions et de vêtures, et à cet examen, qui lui fournira de si majestueuses pages, des différentes religions du pays Messin. Déjà, à ce temps même, en surgit sa *Réfutation du Catéchisme de Paul Ferry*, œuvre aussi simple de forme qu'admirable de doctrine; rien pouvait-il mieux préparer les esprits à ces conversions inattendues auxquelles ouvrait ses portes hospitalières l'asile de la Propagation de la Foi, dont il était le supérieur?

Depuis le mois d'avril 1656 jusqu'à l'automne 1657, Bossuet se partagea entre Metz, Dijon, où il prononça (7 mai 1656), dans la Sainte-Chapelle, en présence de Bernard III, duc d'Epernon, un sermon sur la Providence, et Paris « cette Babylone, » contre les débordements de laquelle il foudroya (1) et où il fit, entre

(1) « Paris, osa-t-il s'écrier, Paris, dont on ne peut apaiser l'orgueil, dont la vanité se soutient toujours, malgré tant de

autres, le 7 mars 1657, le panégyrique de saint Thomas d'Aquin, le 19 mars celui de saint Joseph, suivi bientôt de ceux de saint Paul, de saint Victor (21 juillet), et en dernier lieu le sermon pour la fête du Rosaire à Navarre.

En octobre 1657, il était de retour à Metz, et, le 15, il y fit entendre, devant Anne d'Autriche et Monsieur, le panégyrique de sainte Thérèse ; ce fut en cette circonstance qu'instruite du grand nombre de consciences ébranlées chez les protestants, témoin elle-même de plusieurs conversions, Anne résolut de tirer profit du talent qu'elle avait admiré, fonda une chapelle pour la propagation, et, sous la direction de saint Vincent de Paul, fit prêcher une mission dont Bossuet fut le chef. Les ecclésiastiques envoyés par saint Vincent arrivèrent le 4 mars 1658, et la mission s'ouvrit dès le 6. On en sait les résultats : l'œuvre porta ses fruits et fit rentrer au sein de l'Eglise catholique bien des dissidents ; elle inspira de plus, comme moyen, un chef-d'œuvre, l'*Exposition de la Foi catholique*, dont le premier essai devait être une victoire, la conquête au catholicisme du petit-fils du fameux Duplessis-Mornay, le marquis de Dangeau (1665), qu'imitèrent bientôt

choses qui la devraient déprimer, quand te verrai-je renversée? Quand est-ce que j'entendrai cette bienheureuse nouvelle : Le règne du péché est renversé de fond en comble dans cette capitale ; ses femmes ne s'arment plus contre la pudeur ; ses enfants ne soupirent plus après les plaisirs mortels, et ne livrent plus en proie leur âme à leurs yeux. Cette impétuosité, ces emportements, ce hennissement des cœurs lascifs est supprimé !... » (*Sermon sur la résurrection dernière,* prononcé le 2 novembre, jour des Morts.)

(1668) son frère le marquis de Courcillon, plus tard abbé de Dangeau, et Turenne, le comte de Lorge et le comte de Rozan (1669), le ministre protestant Rossel et tant d'autres. Citons encore, parmi les sermons prononcés par Bossuet à Metz, le panégyrique de saint Gorgon et l'oraison funèbre de Henri de Gournay (1658), et arrêtons là la liste des services spirituels qu'il rendit à cette cité, en même temps qu'il lui en rendait de temporels par la création d'établissements de charité et la reconstruction de la digue importante de Wadrineau.

Jusqu'en 1659, nous avons suivi d'aussi près que possible, afin de montrer combien il fut grand de bonne heure, et constamment grand, notre plus étonnant génie. Mais à partir de cette année, il faut y renoncer; alors, en effet, commence pour lui la plus brillante époque de sa glorieuse carrière. Vingt-cinq ans de son existence échappent au récit, pendant lesquels on ne peut l'apprendre et l'admirer que dans lui-même. Contentons-nous donc de renvoyer, pour les détails sur cette période, à l'ouvrage de M. Floquet, qui l'a pieusement racontée en partie, et à celui du cardinal de Bausset; abandonnant l'homme pour les œuvres, jetons un rapide coup d'œil sur ses immortelles productions.

Le génie de Bossuet fut, on peut le dire, universel. Il se résume toutefois à un seul type dominant, à la philosophie religieuse, dont l'unité s'étend à tous ses travaux, portée à son plus haut point, exprimée par l'éloquence la plus puissante et la plus lumineuse. Envisagé comme philosophe et théologien, il est fort et profond

comme les sources qui l'éclairent. « Il est l'homme de tous les talents et de toutes les sciences, le docteur de toutes les églises, la terreur de toutes les sectes, le Père du XVII[e] siècle, et il ne lui a manqué que d'être né dans les premiers temps pour avoir été la lumière des conciles, l'âme des Pères assemblés, dicté des canons, et présidé à Nicée et à Ephèse (1). » Partisan du cartésianisme, qui ouvrait carrière à son essor en ne lui laissant de limites que celles de ses devoirs, il s'élève et se soutient au-dessus de toutes les petites querelles et de toutes les disputes. Controversiste terrible, chacun de ses sermons est un combat à mort (2); il porte jusque dans la chaire ses arguments et ses armes; « il y oublie quelquefois qu'il est orateur, et du trône où il tonne, daignant descendre dans l'arène, il quitte, si on peut parler ainsi, la foudre pour le ceste; mais il reprend bientôt cette foudre, et le dieu fait oublier l'athlète (3). » Arbitre en matière religieuse, il ne transige pas, et autant il lui est impossible « de se résoudre à regarder les baïonnettes comme des instruments de conversion, » autant il tient rigoureusement à l'indivisibilité de la vérité; c'est ainsi qu'appelé avec Leibnitz à concilier les Eglises protestantes et le catholicisme, il demeure inflexible, et abandonnant à la politique le rôle de négociateur à concessions, inébranlable dans ses principes, il laisse étonné de ses convictions et de sa foi le philosophe allemand, plus tolérant, plus faible,

(1) Massillon.
(2) M[me] de Sévigné.
(3) D'Alembert.

et moins bon protestant sans doute que zélé conciliateur ; c'est ainsi « qu'intrépide défenseur des croyances de l'Eglise, il n'est pas moins ardent à en soutenir les droits, » et qu'à la fameuse assemblée du clergé de 1682, il les développe et les fait maintenir avec tant d'autorité ; que, patron des libertés de l'Eglise gallicane, il leur fait un rempart de son talent contre les attaques ultramontaines, et sacrifie sans regret, pour conserver toute son indépendance et sa pureté, le chapeau de cardinal, qu'il eût honoré et qui eût récompensé le moindre semblant de condescendance de sa part.

Comme politique, Bossuet, toujours obéissant à l'unité, qui règle tous ses actes et toutes ses pensées, à « son idéal du monde : Un Dieu, un Christ, un évêque, un roi (1), » est le défenseur du pouvoir absolu ; celui de Louis XIV contre les envahissements de la cour de Rome, des prêtres contre les réformés, de l'Eglise gallicane contre l'ultramontanisme et les Jésuites ; en même temps, toutefois, il règne lui-même à côté de l'autorité qu'il proclame, qu'il soutient, mais qu'il gouverne. Car il oppose aux rois, comme un frein, cette même puissance divine qu'il donne pour base à l'absolutisme royal. C'est sans s'avilir, la tête haute, que dans sa *Politique tirée de l'Ecriture sacrée,* il pose les droits du souverain : en face de ces droits figurent les devoirs et la responsabilité. Liberté personnelle, inviolabilité de la propriété, telles sont les premières limites qu'il assigne à l'absolutisme ; ainsi il ne le pré-

(1) Sainte-Beuve, Causeries du lundi.

conise qu'en le soumettant à la raison. Il montre sans cesse « Celui qui règne dans les cieux et qui a prescrit des bornes aux flots de la mer, » et redit partout cette grande leçon : « *Et nunc, reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram.* » Sujet soumis du grand Roi comme citoyen, il se fait son maître comme interprète du Très-Haut, et lui rappelle jusqu'aux exemples de Néron et de Nabuchodonosor, pour chasser de son cœur le désir d'idolâtres flatteries; il écrase les vanités d'ici-bas, et ne veut pour l'homme le plus titré et le plus opulent d'autre mesure que son cercueil. En tous lieux, en un mot, en toutes circonstances, on le retrouve fidèle à cette maxime qu'il a prise pour épigraphe de sa thèse de théologie : « *Timete Deum, honorificate regem.* »

Comme historien, c'est encore le même homme, que nous retrouvons avec ses différents caractères, théologien, philosophe, controversiste; dans l'*Histoire des Variations,* qui se lie au livre de l'*Exposition de la Foi catholique*, et dont la pensée fondamentale est que l'instabilité des opinions est la conséquence et la marque de l'erreur, une dialectique accablante, née d'une certitude inébranlable de conscience, poursuit les prétendus réformateurs : c'est un drame où se déroulent vivants de vérité les portraits de Luther, « ce buveur de bière qui ravageait par la parole, ce bouffon fanatique dont les siens ont fait un élu du Seigneur; » de Mélanchton, le moins coupable peut-être comme le plus faible, qui fut entraîné par son collègue de l'Académie de Wittemberg, et essaya par la douceur ce que celui-ci essayait par la fougue; de Calvin, le réforma-

teur de la réforme, le schismatique dans l'hérésie, dont le premier livre fut un commentaire du traité de Sénèque *De clementia*, et qui, à son retour à Genève (1551), y imposa sa doctrine par la plus impitoyable rigueur, et fit brûler Servet pour avoir attaqué le mystère de la Trinité : rien de si net et de si écrasant que l'*Histoire des Variations*. Le *Discours sur l'Histoire universelle*, qui respire, comme les autres œuvres de Bossuet, la véhémence et la rapidité de l'éloquence, est un des plus beaux monuments littéraires élevés par le génie de la philosophie uni à celui de l'histoire. Historiographe du monde, il apparaît, dans cette gigantesque revue des peuples, politique comme Thucydide, moral comme Xénophon, éloquent comme Tite-Live, et par une pensée aussi grande que son sujet, guidé par cette loi dont la continuelle observation pouvait seule maintenir une harmonie imposante entre ses fonctions et ses idées, il rattache toutes les révolutions des empires à la Providence, et remet ainsi l'ordre et l'unité dans le chaos de l'univers. « Dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, a dit Voltaire, Bossuet n'a eu ni modèles ni imitateurs. Son style n'a trouvé que des admirateurs. » Et tout le monde répète ce qu'a dit Voltaire et ce qu'ont prouvé Gibbon et Montesquieu en s'inspirant, sans l'atteindre, à la source de l'évêque de Meaux. Quelques critiques, il est vrai, y ont trouvé trop de théologie, oubliant sans doute et l'homme qui écrivait, et sa mission. C'était le précepteur du Dauphin, le directeur du prince qui devait être roi, auquel il fallait apprendre à craindre Dieu, son seul maître. « Marche, marche, » telle était

la parole à lui faire entendre, venue d'en haut, afin qu'il se souvînt toujours du néant de toute puissance humaine. Revoyons d'ailleurs ce discours. Il se compose de trois parties : dans la première, peintre sublime, l'historien traite des époques ou de la suite des temps, et dans un tableau rapide et majestueux, fait passer les peuples et les rois devant nos yeux durant l'espace de cinquante siècles, depuis Adam jusqu'à Charlemagne. Dans la seconde, profond théologien, il fait remonter la religion, dont il développe les mystères et les phases diverses, à l'origine même de la race humaine, unit la loi de Moïse au christianisme, et montre partout le doigt de Dieu préparant la venue du Messie et l'établissement de son Eglise. Dans la troisième, habile politique, il traite des empires, et se livre à des considérations de la plus éminente philosophie. Il explique avec une profondeur de sens et une sûreté de logique admirables, en en sondant les causes, les révolutions toutes réglées par la Providence, « les trônes et les empires qui tombent avec un fracas effroyable les uns sur les autres, » et dans sept chapitres, où l'énergie du style le dispute à celle des pensées, il parcourt le monde entier et ne s'arrête qu'à Charlemagne. Ainsi, nous le voyons suivre la marche de cette Eglise, « ébauchée sous les patriarches, plus développée chez les Juifs, perfectionnée par la loi nouvelle, pour avoir sa pleine consommation dans l'éternité. » Le *Discours sur l'Histoire universelle*, avec le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, où il analyse l'homme tout entier avec une sagesse, une force et une simplicité inimitables, où il dissèque son

cœur et ses facultés avec une incomparable netteté, et la *Politique tirée de l'Ecriture*, forment comme trois parties d'un même corps de doctrine amenant aux pieds de Dieu « le monde, le temps et l'homme. » N'est-ce pas le meilleur livre pour former les rois?

Comme sermonnaire, Bossuet a créé le genre tel qu'il convient au prêtre, et en cela peut-être doit-on le considérer comme le premier. Il a paru à quelques-uns inférieur à Massillon, dont le style élégant et pur s'inspire toujours d'une douce morale, et à Bourdaloue, dont la mâle éloquence, dictée par une conviction sincère, était travaillée, au point même que son style, moins délicat que celui de Massillon, se ressent du labeur et en devient souvent trop périodique, trop uniforme. Les sermons de Bossuet, écrits de verve ou improvisés, n'offrent pas, en effet, un ensemble aussi fini; mais, on l'a remarqué, il ne faut pas confondre le fini avec la perfection, et s'il n'a pas la première de ces qualités, il n'en approche pas moins de la seconde. Il s'élance et marche libre et fier, par bonds et par saillies, tantôt s'élevant à la majesté de la Bible, tantôt descendant à la naïveté des siècles antiques et au ton simple de l'homélie; et ces contrastes sont précisément le cachet du génie : toujours grand et original, il assouplit à sa volonté une langue encore rebelle, il ne faut pas l'oublier, avec autant de bonheur et plus de puissance que Montaigne et Pascal. Ainsi, il faut admirer ses sermons tout au moins comme de magnifiques ébauches d'artiste laissées imparfaites, mais qui, commencées par une main habile, sont empreintes du feu sacré; ils seront toujours considérés comme de dignes

préludes des oraisons funèbres. Bourdaloue et Massillon, d'ailleurs, l'un trop resserré dans son étroite carrière, « et qui n'est qu'un grand homme et non un orateur; » l'autre qui ne peut élever au récit de grands évènements la force persuavive qui lui fait dominer les pécheurs, ne pouvaient atteindre à la hauteur de l'oraison funèbre et ne convenaient qu'à la prédication, de même que Fléchier, qui, dans l'oraison funèbre, se rapproche plus qu'eux de Bossuet, resta toujours, dans l'élégance de sa phrase, froid et impuissant panégyriste. Enfin, nous le répétons, Bourdaloue et Massillon ne vinrent qu'après Bossuet; il fut leur maître et leur modèle, et c'est en cela qu'il a mérité d'être incontestablement mis en première ligne. Qu'était-ce, en effet, que les sermonnaires jusqu'à lui? Fléchier les appelait ses bouffons, et chacun peut apprécier s'il avait tort, en se rappelant ce pédantisme, ce ridicule dont ils entachaient tous leurs sermons. Il fallait lutter, et vaincre ce passé : la difficulté était grande; quel autre y fût parvenu que Bossuet, avec cette simplicité extrême, cette adroite négligence de forme au profit des idées, moyens modestes mais assurés, sans apprêt, qui était encore de l'art, et dont le premier effet disparaissait bien vite, s'il pouvait paraître, dans sa bouche, devant la spontanéité, l'inspiration et les mouvements imprévus de l'éloquence du moment? On ne peut pas établir d'autre comparaison entre Bourdaloue, Massillon et Bossuet, et bien qu'on en ait dit, justice a toujours été rendue à ce dernier par ses contemporains eux-mêmes comme de notre temps; il ne faut pas croire à cet égard M. Lamartine, quand il vient nous

conter que, *à la honte du temps,* le nombre des admirateurs de Bourdaloue dépassa bientôt celui des enthousiastes de Bossuet. C'est une de ces étonnantes erreurs que commet à chaque pas le divin chantre des *Méditations* se faisant biographe et historien. M. Sainte-Beuve, en la relevant, a suffisamment rappelé la proverbiale inexactitude de M. Lamartine, et sagement critiqué ces romans biographiques où il fait, par exemple, Bossuet s'*engouer* d'Horace, où il trace de cette colossale figure un mignon et tendre portrait de fantaisie, où il dénature le beau pour faire de l'agréable, « inventant au besoin le personnage là où le renseignement fait défaut et où l'intérêt dramatique l'exige. » Nous n'y reviendrons pas, et laisserons pour ce qu'elles valent les affirmations d'un homme trop léger, trop peu soucieux du vrai pour faire autorité, qui juge comme il conte, d'imagination et de cœur, et « ses théories faites tout exprès à la plus grande gloire des orateurs lyriques et des hommes démesurés. »

Comme orateur, Bossuet peut être placé au-dessus de Démosthène et de Cicéron. La véhémence de Démosthène, née d'intérêts humains, est empreinte d'une passion humaine : c'est de l'acrimonie, souvent de la colère ; celle de Cicéron, c'est de l'art, de l'habileté, parfois de la malice ; celle, grave, de Bossuet vient de Dieu, c'est de l'autorité. « Démosthène, on le sait, a dit M. Villemain, ne ressemble pas à notre Bossuet : l'enthousiasme de l'un se prend au ciel, et se nourrit d'images et de poésie ; l'autre ne quitte pas la terre, et fait sortir toute son éloquence des intérêts et des passions humaines. L'un est inspiré par Homère, l'autre

formé par Thucydide. L'un est un prophète, l'autre un citoyen. » Quant à Cicéron, il ne croyait pas lui-même à la possibilité d'une éloquence portée si haut, car on trouve réunies dans Massillon toutes les qualités qu'il demandait à l'orateur, « le style, le choix, la vivacité des images, l'enchaînement facile des périodes, le charme de l'harmonie, » et quel colosse pourtant que Bossuet à côté de Massillon !

C'est dans l'oraison funèbre surtout que, plus sublime et plus pur que les Pères de l'Eglise eux-mêmes, qu'il imite en les embellissant, il crée son langage et ses idées, qu'en les éclairant des soudaines illuminations de son génie il relève les choses communes à la hauteur de son âme ; qu'il étonne à la fois par des images, des oppositions, des pensées, des expressions empreintes d'une majesté divine, et semble atteindre à l'idéal, soit que, « prodiguant les pompes du langage, son imagination s'enchante elle-même de la sublime magnificence de ses paroles, » et qu'il surpasse Pindare ; soit que, s'enfonçant dans les profondeurs de la mort et dans celles de l'éternité, « il mêle la consolation à l'épouvante, et proclame à la fois le néant et la grandeur de l'homme entre un tombeau prêt à l'engloutir et le sein d'un Dieu prêt à le recevoir. » Quoi de plus attachant que les peintures si pleines de charme des vertus privées, modestes et royales en même temps d'Anne d'Autriche, ou du courage de l'âme, plus rare que la valeur, de Le Tellier ; que le tableau, dans l'oraison qui offre le plus de difficultés vaincues, celle de la princesse Palatine, des amusements et des ambitions de la cour, opposés à leur

vanité; que l'analyse du cœur humain dans le cœur d'Anne de Gonzague! Quoi de plus beau surtout, de plus merveilleux que ces chefs-d'œuvre gravés dans la mémoire de tous, mais qu'on ne se lasse pas d'admirer, les oraisons de la reine d'Angleterre, de la duchesse d'Orléans et du prince de Condé! Que préférer dans la première, chant de deuil d'une ancienne dynastie, imposant enseignement de malheur et de résignation, modèle de style et d'écrit philosophique et politique, de l'exorde, dont le rhythme et l'harmonie sont d'autant plus entraînants qu'ils sont plus naturels, auquel l'antiquité n'a rien de comparable, de l'éloge des vertus de Charles Ier, du portrait de Cromwell, ou enfin de cette sublime exclamation qu'arrache à l'orateur le courage d'Henriette de France : « O mère! ô femme! ô reine admirable! » Quels récits que ceux de cette nation révoltée, de cette royale famille jetée dans l'abîme de misères, de ce trône renversé et miraculeusement rétabli; et au-dessus de ces commotions redoutables, Dieu donnant aux hommes de grandes et terribles leçons! N'est-ce pas là surtout, « qu'entrant avec David dans les puissances du Seigneur, » Bossuet semble n'être que l'écho du Seigneur lui-même « faisant la loi aux rois? » L'oraison de la duchesse d'Orléans, chef-d'œuvre de pathétique, présente des passages non moins sublimes : l'exorde, tiré si heureusement de ces paroles de l'Ecclésiaste : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas;* la mort de Madame : « O nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où retentit comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame se meurt! Madame est morte! » cri

de douleur échappé tout à coup à celui qui avait dirigé de ses conseils la royale défunte, déchirement auquel l'auditoire répondit par des larmes. Quant à celle du grand Condé, qu'elle grandit encore, peut-on rien imaginer de plus admirable en tous points? Dans la première partie, le poète : c'est la vie héroïque de Louis de Bourbon, c'est un chant d'Homère d'une hauteur de pensées et d'une magnificence d'expressions telles que la poésie épique n'offre rien de si remarquable. « Le voyez-vous, comme il vole, » s'écrie le chantre enthousiasmé, et il entraîne tout le monde a sa suite. Dans la seconde, l'apôtre : c'est l'Evangile, c'est l'enseignement des vertus chrétiennes puisé dans l'exemple et les actes du héros. L'exorde, ici encore, la bataille de Rocroy, l'éloge de la bonté et de la sensibilité du prince, le parallèle de Condé et de Turenne, enfin la péroraison, sont autant de morceaux d'un ouvrage impérissable, qu'on considèrera toujours comme des modèles. Ce discours, le dernier dans l'ordre chronologique, doit être placé le premier dans l'ordre de mérite, à cause de la perfection soutenue de toutes les parties; il doit l'être surtout à cause de l'élévation constante des sentiments qui y règnent et de la morale qui y domine. Nulle part, en effet, le contraste de la grandeur éphémère et de la grandeur éternelle n'a jamais établi comme là les limites de l'humanité : d'un côté c'est l'enthousiasme en face des souvenirs héroïques, de l'autre la tendresse d'âme qui s'épanche « au milieu des peuples en deuil, » et qui vient « avec les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint, dire un dernier adieu aux cendres d'un illustre ami. »

Jusqu'ici nous n'avons rien dit de la fameuse querelle du quiétisme. Qu'on ne croie pas à un silence intéressé. On s'est étonné à tort de l'énergie de Bossuet à défendre sa cause; on a mal compris, mal interprété son rôle; on a pris pour une animosité jalouse ce qui ne fut en réalité que l'effet d'une inébranlable conviction. La douceur, l'humilité angélique du cygne de Cambrai a fait ressortir ce qu'on a appelé l'orgueil de l'aigle de Meaux. Mais, on l'a dit, cet antagonisme de deux grands hommes, dont l'un combattait pour vaincre et l'autre pour n'être pas vaincu, tous deux pour le même Dieu et la même religion, qu'ils prétendaient servir différemment, n'était réellement que la lutte de la raison et de l'amour, le choc de deux doctrines et non de deux adversaires. Bossuet ne voulait pas qu'on raffinât en matière religieuse. Pour lui, « les saintes vérités n'admettaient point les mollesses et les vaines complaisances du monde. » Il se refusa à transiger avec Fénelon comme il l'avait fait avec Leibnitz. On énerve la religion quand on la change, tel était son principe (1), et il n'en voulait pas sortir. Il fut sévère, inflexible; Fénelon fut tendre et soumis; mais ils furent tous deux sincères.

Arrêtons-nous : un examen plus détaillé nous entraînerait trop loin; revenons à l'homme, et terminons en quelques mots cette notice, longue déjà, et cependant trop courte à notre gré. Jusqu'en 1669, Bossuet continua la suite de ses sermons et de ses conférences, combattant tantôt l'orgueil et l'oubli de Dieu en face

(1) *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*

de Louis XIV, tantôt le duel et le blasphème en face des grands; prêchant au Louvre sur les devoirs des rois vis-à-vis de Dieu et des sujets, à la cour sur ceux de l'opulence vis-à-vis de la pauvreté; partout disant, criant la vérité, luttant contre le mensonge. En 1669, en cette année même où M. Sainte-Beuve nous le montre « entrant dans l'abîme de gloire et de majesté du bonheur céleste, réfutant Montaigne et consommant Platon, » il est nommé à l'évêché de Condom. En 1670 il est chargé de l'éducation du Dauphin, pour laquelle, dès 1665, on avait songé à lui; en 1671 il entre à l'Académie; et en 1681, sa mission près du Dauphin accomplie, il est promu à l'évêché de Meaux, où bientôt, « cessant de déplorer la mort des autres, » il va (1687), « averti par ses cheveux blancs du compte qu'il doit rendre de son administration, » se consacrer au troupeau qu'il doit nourrir de la parole de vie; derniers efforts d'un dévouement sans bornes, d'où naissent les *Méditations sur l'Evangile*, où il se place et se soutient à la plus haute sphère philosophique, et ces *Elévations à Dieu sur les mystères*, où l'abandon et la science sont unis à la simplicité et à la sûreté de jugement.

La dernière période de la vie de Bossuet est peut-être la plus touchante. Accablé de travaux et de triomphes, il n'aspire plus qu'à être enterré « aux pieds de ses prédécesseurs; » il se sépare du monde, et, nouveau Vincent de Paul, il se voue plus que jamais à la charité et à la consolation des affligés. Le prédicateur des rois se fait le prédicateur des habitants de la campagne, et transforme sa chaire de Versailles en une

chaire de village. Le précepteur du Dauphin devient celui des indigents, et l'évêque de Meaux, le plus grand génie de son temps, veut lui-même faire le catéchisme aux petits enfants de son diocèse! Ainsi, sur ses derniers jours, il paraît vouloir, en échange de la gloire qui lui a été si largement dispensée, se sacrifier à l'humilité la plus complètement apostolique; il cherche à oublier son passé éblouissant, et, par des actes d'une continuelle abnégation, se prépare saintement à une autre vie plus glorieuse encore, qu'il n'osera pourtant aborder qu'en demandant à Dieu pardon de ses péchés (1).

Bossuet mourut le 12 avril 1704. « Nommez, Messieurs, disait La Bruyère, une vertu qui ne soit pas la sienne. » Terminons par cet éloge; pourrions-nous rien y ajouter? « Au moment où l'on ouvre la bouche pour célébrer sa gloire immortelle, on se sent également confondu par la grandeur du sujet et par l'inutilité du travail (2). » Il nous suffit d'avoir, en payant notre tribut à la mémoire de Bossuet, montré une fois de plus à la Bourgogne ce qu'elle lui doit, et la nécessité de ne pas laisser plus longtemps incomplètes les preuves de son admiration et de sa reconnaissance.

(1) *Mémoires de l'abbé Ledieu.*
(2) *Oraison funèbre du prince de Condé.*

III

VALON DE MIMEURE

1659-1719

VALON DE MIMEURE

Il est aisé à un biographe d'être court lorsqu'il répète la vie d'un homme connu comme Bussy-Rabutin, grand et universel comme Bossuet; mais lorsqu'il s'agit d'une gloire presque ignorée, bien que sanctionnée par un titre académique, la tâche devient plus ingrate. Ce ne sont pas, en effet, en pareil cas, de simples souvenirs à retracer, c'est toute une résurrection à tenter. Il faut parler, pièces justificatives en mains, sans craindre de sacrifier le récit aux preuves, l'intérêt d'une lecture facile à la vérité. On ne s'étonnera donc point de la longueur forcée de cette notice et des nombreuses citations qui s'y rencontrent. Pour bien faire connaître le marquis de Mimeure, que sa seule modestie semble avoir jusqu'ici condamné à l'oubli malgré ses talents poétiques, malgré ses talents militaires, il a fallu re-

courir aux sources et confirmer, par des documents nouveaux, les quelques lignes que lui ont consacrées ses contemporains. Heureusement, grâce aux bienveillantes communications qui nous ont été largement faites par le dernier membre de sa famille, ces sources ne nous ont pas fait défaut. Bien des lacunes, sans doute, nous ont arrêté çà et là, que n'ont pu combler les pièces inédites et curieuses que nous avons parcourues; mais du moins ne marchons-nous qu'en connaissance de cause, et si le vague qui domine cette aimable existence ne nous permet pas de la découvrir tout entière, sommes-nous toutefois certain de la dépeindre au vrai.

« Mimeur mourut officier général, dont je crois avoir parlé ailleurs. Il était fils d'un président du Parlement de Dijon. Je ne sais par quelle protection il avait été attaché à Monseigneur dès sa jeunesse..... Son esprit souvent plaisant sans songer à l'être, et l'ornement de son esprit joint à beaucoup de modestie et de savoir-vivre, l'avait mêlé avec le grand monde et fait désirer dans les meilleures compagnies. Il était aimé et estimé sur un pied agréable, et le méritait : il était honnête homme et fort brave, sans se piquer de rien, et fort doux, aimable et sûr dans le commerce; il servit toute sa vie, et presque toujours dans la gendarmerie, avec réputation; il se maria à la fin de sa vie, et fut regretté de beaucoup d'amis. (1) »

Ce portrait est de Saint-Simon; Voltaire l'a com-

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 93 de l'édit. in-18; Paris, Hachette, 1858.

plété dans son catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV. « On a, dit-il, du marquis de Mimeure quelques morceaux de poésies qui ne sont pas inférieures à celles de Racan et de Maynard; mais comme ils parurent dans un temps où le bon était très rare, et le marquis de Mimeure dans un temps où l'art était perfectionné, ils eurent beaucoup de réputation, et à peine fut-il connu. Son *Ode à Vénus*, imitée d'Horace, n'est pas indigne de l'original. » C'est tout l'homme, en effet : esprit gracieux et de bon aloi, modestie extrême mais sincère, bravoure toute française, telles sont les qualités qui durant toute sa vie ont distingué Valon de Mimeure. Voué à la carrière des armes, il assista aux campagnes les plus importantes d'un règne qui voulut réunir tous les genres de gloire. Ami des lettres, guidé par un goût et un tact naturels qui ne pouvaient le tromper, il charma ses loisirs et ceux des courtisans à Versailles, de ses compagnons à l'armée, par d'aimables et brillants essais littéraires. S'il s'agissait de conter sa vie militaire, il n'y aurait qu'à suivre, en montrant la part qu'il y prit, l'histoire de nos armées depuis 1683 jusqu'en 1719, et la correspondance qu'il a lui-même laissée sur cette période, les judicieux et piquants détails qu'il a donnés dans ses lettres à sa famille sur les hommes et les choses de son temps seraient du plus utile secours; mais pour l'écrivain, l'académicien, l'embarras est plus grand. Ne vivant que pour les personnes qui l'entouraient et nullement pour le public, de Mimeure oubliait le lendemain ses succès poétiques de la veille, et ce qu'on en sait n'a été connu que par d'amicales

indiscrétions, au nombre desquelles il faut surtout compter celles de Piron (1). Nous tâcherons néanmoins de le suivre le mieux possible dans son œuvre, n'indiquant que pour mémoire et laissant à d'autres le soin de développer le tableau de ses services comme homme de guerre.

Jacques-Louis Valon, marquis de Mimeure, Mimeures, Mimeur ou Mimur, naquit à Dijon, le 19 novembre 1659 (2), d'une ancienne famille de Bourgogne, originaire de Flandre (3). Son père, Richard Valon de Mimeure, baron de Couchey, était conseiller au Parlement de Bourgogne, et mourut en 1709. Les manuscrits inédits du président Bouhier, publiés en 1830 par M. Barrière, en font mention comme d'un homme « de beaucoup d'esprit et faisant joliment

(1) « M. Piron, un des plus excellents poètes de nos jours, lit-on dans le *Parnasse français* de Titon du Tillet, a recueilli quelques poésies du marquis de Mimeure, son compatriote bourguignon, qu'il donnera volontiers à ses amis. »

(2) L'abbé d'Artigny, dans le 6e volume de ses *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature,* page 125, fait naître à tort de Mimeure le 19 novembre 1658. Nous nous sommes assuré que la véritable date est bien celle de 1659, donnée par d'Alembert, Picardet et autres.

(3) Le premier Walon indiqué par Palliot dans la généalogie de cette maison est Regnier Walon, seigneur de Capelle, gouverneur d'Arleux (Flandre), mari d'Alix de Rocourt en 1282, et qui mourut en 1296. Regnier Walon était fils de Guillaume Walon, confesseur de Philippe de France, premier duc de Bourgogne de la seconde race. Le double W flamand disparut plus tard du nom et ne fut plus employé, notamment par Etienne Valon, écuyer-fourrier de la maison du duc, et son frère Jean, maréchal des logis de Philippe le Bon. Jusqu'à la fin du XVe siècle, les Valon professèrent les armes; puis ils prirent la robe, et donnèrent plusieurs officiers distingués au Parlement

les vers; » il avait une correspondance suivie avec les beaux esprits de son siècle, et notamment, comme les lettres de son fils le rappellent à chaque instant, avec Mlle de Scudéry, Chaulieu, etc. Sa mère était Jeanne de Villers, fille de Philippe de Villers, aussi conseiller au même Parlement.

Jacques-Louis Valon, tout enfant, se fit remarquer par la vivacité de son intelligence et son goût littéraire ; et il n'avait pas encore dix ans quand, en 1668, le grand Condé, gouverneur de Bourgogne, étant venu tenir les Etats à Dijon, fut tellement charmé de son esprit, de son jugement et de l'amabilité de son caractère, qu'il l'emmena avec lui et le présenta à Louis XIV. Ainsi commencèrent avec la cour ces relations dont Saint-Simon ignorait l'origine. Le Roi fut séduit comme l'avait été le prince, et attacha Valon

de Bourgogne et plusieurs chevaliers de Malte. Parmi ceux dont les services sont rappelés dans l'érection en marquisat, en faveur de Jacques Valon (lettres patentes en date, à Versailles, du 27 avril 1697), de la terre de Mimeure, possédée de franc-aleu noble par la famille depuis Nicolas Valon, seigneur de Barain, conseiller au Parlement de Dijon en 1554, on distingue : Emilian Valon, appelé le chevalier de Mimeure, tué à l'expédition française de Gigery ou Djijelli, sur les galères de l'ordre, et transporté à Syracuse dans la commanderie; Claude Valon, gouverneur de Flavigny pendant la Ligue, auquel Henri IV adressa trois lettres rapportées par D. Plancher; Jean Valon, tué en 1636 au siège de Valence; et Jacques Valon de Saint-Seyne, capitaine aux gardes françaises, tué à la bataille de Sénef. La table d'alliance des Valon, où figurent les premiers noms de la province, porte, parmi ceux du dehors, ceux des de la Chambre (Savoie), Le Noir (Normandie), de Rocourt, de Carvoisin d'Achy (Picardie), de Livron-Bourbonne, Fouquet de Belle-Isle. Les armes sont d'azur à la licorne d'argent, supports et cimiers de même.

à la personne du Dauphin. Devenu page de la chambre, appelé à partager avec son royal condisciple les leçons des plus grands maîtres du siècle, le jeune courtisan fit de rapides progrès et obtint de véritables succès, accueillis avec d'autant plus de faveur que sa muse reconnaissante se consacrait principalement à la louange du grand Roi et du grand règne, et que la sympathie du Dauphin ne pouvait qu'accroître pour lui celle que l'aménité de ses mœurs lui attirait de toutes parts. On peut, au surplus, juger par la lettre suivante, qu'il écrivit à son père dans une circonstance grave, de l'étonnante précocité de sa raison. Richard Valon de Mimeure, par suite d'anciennes relations d'amitié qui l'unissaient étroitement à la famille de Béthune, alliée à la reine de Pologne (1), avait été choisi pour être le gouverneur du fils de Sobieski, et il avait fait part à son fils à peine âgé de quinze ans, et qu'il ne craignait pas de consulter, des offres qui lui étaient faites à ce sujet.

A Versailles, dimanche au soir 18 octobre 1675.

Mon bon ami, j'ai reçu votre lettre où vous m'en adressez une pour M. de Joyeuse ; j'ai causé longtemps avec lui sur l'affaire dont vous m'écrivez, qui demande une grande délibération et des réflexions sur les suites qu'elle peut avoir pour moi. Quoique je ne puisse rien envisager que vous n'ayez déjà prévu, je ne laisserai pas de vous

(1) Marie-Casimir de la Grange d'Arquien, dont la sœur Marie-Louise avait épousé un Béthune.

marquer ici quelques-unes des pensées qui me sont tombées dans l'esprit, et des raisons ou pour appuyer ou pour rompre la chose.

Il est certain que c'est un honneur très considérable d'être gouverneur du fils d'un grand roi et qui lui-même, suivant les apparences, montera un jour sur le trône : c'est une fortune qui passe les espérances ordinaires, et le choix qu'on veut faire de vous ne vous sauroit être que très glorieux ; on a vu dans l'histoire un François qui fut choisi pour être gouverneur de Charles-Quint, et ce fut, si je ne me trompe, un seigneur de Croï, tige des ducs d'Aerschott. Mais il faut peser à présent toutes les oppositions et les difficultés qui se trouvent à un si grand honneur : premièrement, vous devez consulter votre santé et savoir si elle est assez forte pour résister aux froids continuels de ce pays-là ; vous avez eu des attaques de la poitrine, vous savez bien qu'elle ne s'accommode pas de glaces et de frimas ; et si votre santé s'en trouvoit incommodée, je ne vous conseillerois jamais de vous y exposer. Il est vrai que vous auriez là des agréments, car, ayant connu la reine comme vous avez fait, ce vous seroit un grand plaisir de vous trouver dans une cour où vous feriez des favoris, et dans un poste des premiers du royaume ; mais aussi cette place ne laisse pas d'avoir ses occupations ; elle sera sujette à l'envie de je ne sais combien de Polonais, qui sont les gens du monde les plus jaloux. Vous ne connoissez ni le pays, ni la cour, et avant que vous en ayez démêlé les intrigues et les divers intérêts, vous pourrez souvent donner dans des contre-temps. Vous me direz que M. de Béthune est là pour vous en instruire ; mais il n'y sera pas toujours : il vous faudra, d'ailleurs, être là un temps infini sans revenir, car vous ne pourrez jamais quitter ce prince-là qu'il ne soit marié, et même alors il sera comme nécessaire que vous y demeuriez pour recevoir la

récompense de vos services, et avoir les plus grandes charges de sa maison ; ou abandonnerez-vous ce pays ? mènerez-vous ma mère et ma sœur ? car pour moi M. de Joyeuse dit qu'il n'y faut pas penser : si vous les y menez, qui aura soin du bien que vous avez en France? si vous ne les menez pas, serez-vous en Pologne à la merci des étrangers, et seront-elles toujours éloignées de vous? J'avoue qu'elles pourroient faire des voyages pour vous aller voir et moi de même, et que le chagrin de votre absence seroit réparé par le plaisir de vous trouver dans une grande élévation. De plus, le roi ou la reine peut mourir. Si c'étoit la reine, n'étant plus soutenu par elle, la cabale des Polonais, au désespoir de voir un François dans un tel poste, pourroit vous en tirer. Si c'étoit le roi, ou le prince deviendroit roi, ou il ne le seroit pas : s'il le devenoit, vous verriez toute la Pologne se liguer pour vous ôter ; s'il n'étoit pas roi, je ne pense pas que vous voulussiez davantage demeurer à lui. Voilà une partie des choses qui me sont venues dans la tête; à quoi j'ajouterai que quitter son pays est une affaire qui demande bien de la réflexion. Quand vous avez dit à ma mère ce que vous m'écrivez, je crois qu'elle a été bientôt aux champs ; et savoir qu'il faudroit me laisser en France est une affaire qui seroit difficile à résoudre. C'est à vous, à cette heure, mon bon ami, à voir ce que vous voulez faire. Adieu, j'embrasse mes sœurs et ma mère.

Les essais du jeune poète ne s'arrêtaient pas, d'ailleurs, à ses hommages de poète courtisan ; dans une lettre du 28 septembre 1676, adressée par lui à sa famille, on lit : « J'eus hier une grande conversation avec M. de Joyeuse ; il approuve fort que je fasse passer *mon Proverbe* à Mme de Montespan par l'organe de

M. Le Ragois, précepteur de M. le duc du Maine, à cause que M. Le Ragois lui a parlé de ce proverbe avec de grands éloges ; il m'a même conseillé de faire copier ma *Relation de la Franche-Comté* pour la lui faire voir. » Dans une autre lettre du mois d'octobre suivant, il revient ainsi sur le même proverbe : « Mme de Montespan en parle extrêmement. Le Roi lui demanda si elle ne l'avoit pas encore, parce qu'il vouloit le lire ; la conversation tourna sur nos louanges, et le Roi dit qu'il se vantoit que nous étions de ses élèves : *ce sont ses mots.* » Il s'adonnait même à ce moment aux études les plus sérieuses : « Je m'occupe, dit-il, quasi tout entièrement de ma philosophie, et cela ne me laisse guère de temps dont je puisse disposer. Encore l'après-dînée, j'aurois deux heures à moi si Monseigneur le Dauphin, avec une inhumanité de tigre, ne venoit me les enlever ; il veut à toute force que je le suive à la promenade pour jouer aux barres, et quand il me tient il a si peur que je m'en aille qu'il me fait garder à vuë. L'autre jour, comme j'étais sorti de chez lui un moment, il crut que je m'étois échappé, et il défendit à M. Caillet de me faire étudier de toute la journée, au cas que je ne le suivisse pas. Il y a de l'agrément à cela, mais il y a aussi de la contrainte, et cela m'emporte un si grand temps que je n'ai plus un moment : car les quatre heures de philosophie ne finissent pas si juste qu'elles n'aillent quelquefois jusqu'à cinq ; la philosophie ne m'ennuie point du tout, elle me divertit au contraire et ne me donne pas le loisir de m'ennuyer, etc..... » Cette lettre donne à la fois la mesure de l'amour de Valon de Mimeure pour l'étude, dont

l'attrait irrésistible s'explique suffisamment par l'admirable génie qui y présidait (1), et de l'affection qui ne se démentit jamais du Dauphin pour le compagnon de plaisirs et de travail que Louis XIV lui avait fixement attaché après quelques années, comme en fait foi le brevet d'une pension de 3,000 livres que lui délivra, le 9 mars 1682, « le Roy, voulant gratifier et traiter honorablement le cy-devant page de la chambre de Monseigneur le Dauphin et lui donner moyen de faire la dépense à laquelle il est obligé pour estre tousjours près de mondit seigneur, ainsy que Sa Majesté luy a ordonné dès l'année 1679. » On ne s'étonne plus, en présence des sentiments sans cesse manifestés par le prince, des témoignages d'amitié dont il combla de Mimeure, et du soin qu'il prit, par exemple, au départ de son favori en qualité de volontaire pour l'expédition d'Alger, de le recommander lui-même à Tourville dans une lettre qui prouve tout son intérêt. Voici cette lettre :

Monsieur le chevalier de Tourville, sachant que Mimeure, qui a été nourri page de ma chambre et pour qui j'ai de l'affection, doit servir cette campagne sur votre bord, j'ai voulu vous le recommander et vous assurer que vous ferez une chose qui me sera agréable de le considérer et de lui faire tous les plaisirs que vous pourrez; je ne doute pas qu'il ne ressente des effets de ma recommandation, mais vous devez croire aussi que je vous en saurai bon gré et que je vous le ferai connaître ; là-dessus

(1) Le professeur de philosophie était Bossuet.

je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le chevalier de Tourville, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles, ce 8 d'avril 1683.

Votre bon ami, LOUIS.

A Monsieur le chevalier de Tourville, lieutenant général de mon seigneur et mon père, dans ses armées navales à Toulon.

C'était bien débuter pour de Mimeure d'entrer en campagne sous de pareils auspices ; aussi sut-il en profiter et se rendre digne de son haut patronage : on en peut juger par la réponse de Tourville au Dauphin, intéressante à plus d'un titre, et qui, ne fût-ce que comme document historique émané d'un de nos plus grands hommes de mer (1), mérite de ne pas être passée sous silence.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu avec un profond respect la lettre que vous avés daigné m'escrire en faveur de Monsieur de Mimeure ; je me tiens trop heureux, Monseigneur, que vous ayez bien voulu m'honorer de vos ordres, et je ne négligerai rien de toutes les choses qui pourroient vous plaire et

(1) « La France, dit Saint-Simon à l'année 1701, perdit le plus grand homme de mer, de l'aveu des Anglois et des Hollandois, qui eût été depuis un siècle, et en même temps le plus modeste. Ce fut le maréchal de Tourville, qui n'avoit pas encore soixante ans... Tourville possédoit en perfection toutes les parties de la marine, depuis celle du charpentier jusqu'à celle d'un excellent amiral. Son équité, sa douceur, son flegme, sa politesse.

vous marquer mon entière soumission. Nous avons tiré des bumbes (1) sur Alger pendant deux nuits. Monsieur de Mimeure s'y est trouvé dans ma chaloupe avec Monsieur le duc de Mortemart, qui y a donné des marques de sa valeur accoustumée; et, pour Monsieur de Mimeure, on n'eust pas cru, à celle qu'il a témoignée, que c'eust esté les premiers coups de canon qu'il eust essuyés; les ennemis sont si fort intimidés du nom et des armes du Roy, que sans attendre davantage ils sont venus demander la paix à Monsieur Duquesne, et ont rendu les esclaves françois qui ont esté pris soubs le pavillon de France, avant mesme de sçavoir quelles seront les conditions qu'on voudra leur imposer; j'ose me flatter, Monseigneur, que vous ne désaprouverez pas la hardiesse que je prends de vous en rendre comte (2), et que vous agréerez le zèle ardent et la fidélité inviolable avec laquelle je suis, etc.

Le chevalier DE TOURVILLE.

A la rade d'Alger, le 30 juin 1683.

C'est à partir de la guerre d'Alger que la correspondance intime de Valon de Mimeure, qui va de 1674 à 1718 et forme huit volumes, devient surtout une source précieuse à consulter pour l'histoire de la

la netteté de ses ordres, les signaux et beaucoup d'autres détails particuliers très utiles qu'il avoit imaginés, son arrangement, sa justesse, sa prévoyance, une grande sagesse aiguisée de la plus naturelle et de la plus tranquille valeur : tout contribuait à faire désirer de servir sous lui et d'y apprendre. » (*Mémoires*, édit. in-18; Paris, Hachette, 1858, p. 208, t. XI.)

(1-2) *Sic.*

fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle. Afin qu'on en puisse juger l'importance, voici quelques extraits qui ont trait à cette expédition, où il commença si bravement sa carrière. La lettre suivante, dont les nouvelles font suite à celles données au Dauphin par Tourville, et qui jette un jour nouveau sur la reprise mal expliquée jusqu'ici des hostilités, nous a paru, notamment, mériter trop d'intérêt pour n'être pas publiée en entier. On y trouvera d'ailleurs réunis, dans le récit de faits extrêmement curieux, tous les caractères de la personnalité du marquis de Mimeure, l'officier valeureux, l'homme de cour et le poète galant.

A Monsieur l'intendant de Vanvré, à Toulon.

A la rade d'Alger, le 17 septembre 1683.

J'ai appris, Monsieur, par des lettres de mon père qu'il vous avoit mille obligations; assurez-vous, Monsieur, que je les partage toutes, et trouvez bon que je vous en rende ici mille très humbles grâces. Si je n'avois su que vous étiez très exactement informé de ce qui s'est passé devant Alger, je me serois, Monsieur, donné l'honneur de vous en faire le détail fidèle; mais vous avez si peu de moments qui ne soient consacrés au service du Roi, que j'ai fait conscience de vous en faire perdre par une lecture assez inutile : cependant, si nos historiens vous ont conté toutes nos prouesses, ils ne vous ont peut-être pas développé les causes politiques du renouvellement de la guerre et de la mort de Baba-Assan. Les grands évènements ne laissent pas quelques fois de partir d'une source légère. Vous saurez donc, Monsieur, que Monsieur Duquesne

ayant prié à disner Mezzemorte, qui règne présentement, avec quelques autres Turcs, ils en firent difficulté dans l'appréhension que nos viandes ne fussent lardées, à cause que leur foi leur défend le vin et le cochon. Monsieur Duquesne, qui avoit prévu la cause de leur refus, leur dit, pour les encourager, qu'on ne leur serviroit rien qui leur fît de la peine, et qu'il l'avoit expressément ordonné à son maître d'hôtel. Monsieur de Tourville, pour enchérir là-dessus, leur dit qu'à la vérité on donnoit du lard aux équipages des navires, mais qu'en France on n'en servoit jamais à des gens de qualité. Sur cela, les Turcs se mettent à table et mangent leur potage avec grand appétit; mais du moment qu'on fut au second service, le maître d'hôtel de Monsieur Duquesne, qui chérit le bon vin et qui avoit chopiné ce jour-là plus que de coutume, mit en oubli les préceptes du vieux général, et servit un cochon de quatre mois qui tenoit toutte la table; les Turcs, à ce spectacle imprévu, crurent qu'on s'étoit voulu moquer d'eux, et comme personne ne put se tenir de rire, leur confusion s'augmenta, et Mezzemorte conçut dans son sein un violent désir de vengeance qu'il cacha du mieux qu'il put, et jura deux ou trois fois entre ses dents Allah et le Prophète. Lorsqu'il sut donc que Baba-Assan étoit résolu à la paix et devoit donner deux cent mille écus de son argent, il vit bien que sa vengeance étoit perdue si on achevoit le traité; il feignit d'avoir des ressources pour pacifier toutes choses; il pria Monsieur Duquesne de le renvoyer à Alger, où il ne fut pas plutôt arrivé qu'il assassina Baba-Assan, et vous avez appris comme il a signalé son ressentiment sur les Français qui sont tombés entre ses mains (1). Il y a des gens qui, ne le croyant pas

(1) On lit dans le roman historique intitulé : *Mémoires de Tourville*, que « ce dernier s'opposa vivement au renvoi de Mez-

si vindicatif, attribuent la mort de Baba-Assan à sa seule ambition ; pour moi, je ne voudrais pas nier qu'il n'ait été un tant soit peu chatouillé par le plaisir de devenir roi ; mais je sais de bonne source que le cochon adolescent a esté l'unique cause de la rupture qui s'en est ensuivie.

La nouvelle s'est répandue ici qu'il nous venoit des vivres pour la fin de l'année. Quoi ! faudra-t-il renoncer aux douces espérances qu'on avoit fondées sur les muscats et sur les becfigues ? J'ai esté sottement me piquer d'une constance ridicule ; et je ne sais pourquoi moi, qui suis si fragile, j'ai esté résister aux sages avis de Monsieur le duc de Mortemart, qui vouloit à toute force m'induire à tentation sur le retour en France. De bonne foi, Monsieur, nous laisserez-vous morfondre ici pendant l'hiver ? Si je croiois que cela fût vrai, je m'embarquerois dans la première tartane ; je crois que le Roi n'est pas plus sévère que le Seigneur, qui ne veut pas la mort du pécheur et qui ne veut que sa conversion : j'attendrai bien encore un mois ou deux, mais après cela je prends congé de la mer pour longtemps. Du reste, Monsieur, permettez-moi d'assurer Madame l'Intendante de mes obéissances très humbles ; c'est une dangereuse dame, et je crois qu'on ne risque pas tant à demeurer trois semaines à la cape que de demeurer trois heures exposé à sa prunelle. Je vous dirois bien des choses galantes là-dessus ; mais cela ne seroit pas prudent :

zemorte ; Duquesne insista. Tourville vouloit qu'on renvoyât Aly-Reïs ; mais Duquesne avoit une telle confiance en Mezzemorte, qu'après l'assassinat de Baba-Assan il l'envoya féliciter de son avènement, bien persuadé qu'il ne s'étoit emparé du trône que pour exécuter ses promesses et conclure définitivement la paix. »

Quand la beauté pour qui l'on s'attendrit
Permet de rompre le silence
Et de conter la violence
Des feux qu'en son sein on nourit,
Jamais ce discours ne tarit ;
Sans trop blesser sa conscience,
On exagère, on enchérit,
Et l'on en dit souvent beaucoup plus qu'on en pense.
Mais quand c'est à l'époux qu'on fait sa confidence,
On en pense toujours un peu plus qu'on en dit.

Il vaut donc mieux, Monsieur, se taire et ne pas continuer à vous conter des impertinences ; mais après avoir repris le sérieux, je vous assurerai, Monsieur, que j'ai toute la reconnoissance imaginable de vos honnêtetés, et que je meurs d'envie de trouver des occasions heureuses de vous marquer toute l'estime que j'ai pour vous et le sincère attachement avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MIMEURE.

Pour l'intelligence de la première partie de cette lettre, il suffit de rappeler que la paix avait été convenue avec Baba-Assan, gendre du dey, et en son nom, par l'entremise du père Le Vacher, consul de France; que Mezzemorte, turc d'Alger, y avait un parti qui voulait le mettre sur le trône au préjudice de Baba-Assan, et que pour cette raison ce dernier avait prié M. Duquesne de le demander comme ôtage dans le but de l'éloigner, ainsi que Aly-Reïs, son ami, fait prisonnier un mois avant près d'Iviza, et mis sur les bords de M. de Choiseul, qui l'avait traité avec beaucoup d'humanité. Cette conduite de M. de Choiseul fut, on le sait, payée de reconnaissance lors des massacres des Français faits prisonniers à Alger, qui furent, ainsi que

le père Le Vacher, mis à la bouche du canon. Citons encore, raconté par de Mimeure, cet épisode, auquel ont trait deux de ses lettres :

A Monsieur de Mimeure, à Dijon.

A la rade d'Alger, le 7 aoust 1683.

J'ouvre mon paquet, Monsieur, pour y adjouter une cruauté inouïe des Turcs qu'ils viennent d'exercer sur ce pauvre M. de Choiseul dont je vous parle dans ma lettre ce matin. Le temps étant favorable, les galiottes (1) se sont avancées et ont tiré de la petite pointe du jour jusque sur les dix heures; les ennemis y ont répondu avec un grand feu de canon, et lorsque les galiottes ont été retirées nous avons veu paraître sur le môle une multitude prodigieuse de peuple; nous avons regardé avec des lunettes d'approche et nous avons cru voir M. de Choiseul (2) qu'on menait au haut du fanal avec un volontaire parent de

(1) On donne le nom de galiote à un vaisseau plat et sans ponts, qui sert à porter des mortiers pour le bombardement des villes maritimes. C'est un jeune homme, connu sous le nom de Petit-Renaud, qui inventa les galiotes à bombes pour le bombardement d'Alger. Cette invention, bientôt portée chez les nations voisines et ennemies, fut plus d'une fois redoutable à la France elle-même. On prétend que la première fois qu'on en fit usage, elle coûta beaucoup plus qu'elle ne rendit de services, et que le dey d'Alger ayant su ce que le bombardement de cette ville coûtait en effet à Louis XIV, dit : « Il n'avait qu'à m'en donner la moitié, j'aurais incendié la ville tout entière. » (*Encyclopediana.*)

(2) Choiseul, qui commandait une chaloupe, avait été fait prisonnier le 2 août; et Mezzemorte, voyant son parti faiblir, l'avait fait mettre de suite aux fers, résolu de lui faire subir à la première occasion le supplice du père Le Vacher.

M. Gravier, capitaine de vaisseau qui est de la connaissance de M. du Breuil et de M. de Selores. Là, les Turcs les ont mis dans deux pièces de canon auxquelles ils ont mis le feu; ils ont mis dans dix autres pièces de canon des Français qu'ils avoient pris et les ont tirés (1) de même. Toutte l'armée a été saisie d'horreur d'un pareil spectacle; et si nous avions des troupes suffisantes pour nous en venger, nous en tirerions une vengeance mémorable. Mais je suis persuadé que le Roy voudra qu'on lui fasse raison de ces chiens-là, etc.

A Monsieur de Mimeure, à Dijon.

A la rade d'Alger, le 14 aoust 1683.

Depuis ma dernière du 7, Monsieur, il s'est passé ici beaucoup de choses : premièrement, nous avons appris que Choiseul que nous croyions mort ne l'est pas ni Estel aussi. Choiseul a écrit à M. de Lhéri et lui a mandé qu'il avoit été attaché trois fois au canon et que les Turcs se disputoient à l'envi à qui y mettroit le feu, mais que le Reïs (2) de la caravelle l'avoit sauvé toutes les trois fois, qu'il avoit pleuré aux pieds de Mezzemorte, et avoit jetté son turban, demandant d'être aussi attaché au

(1) C'est ainsi, en effet, qu'était mort le père Le Vacher. « La nuit du 28 au 29 juillet, dit l'auteur des *Mémoires de Tourville*, on apprit par un esclave malthois, qui s'était sauvé..., que Mezzemorte l'ayant accusé d'avoir donné quelque signal pour faire tirer de jour, lui avoit proposé de se faire Turc; que, sur son refus, il l'avoit fait mettre dans un de ses plus gros canons, qu'il avoit fait tirer, et qui avoit crevé. »

(2) Reïs, capitaine. Il s'agit là précisément d'Aly-Reïs, fait prisonnier par le chevalier de Lhéry à Iviza.

même canon ; que cela l'avoit sauvé, mais que toujours il avoit la mort présente à ses yeux, et qu'on le traitoit avec une inhumanité qui n'avoit point de semblable...; etc.

Rien, à notre avis, ne peut mieux faire connaître un homme que son œuvre, et c'est pour cela que nous n'avons pas hésité à reproduire tous ces documents jusqu'ici inconnus. Pleins d'intérêt au point de vue historique, ils ne le sont pas moins au point de vue littéraire, et du temps même de leur auteur ces lettres étaient assez recherchées pour qu'on ne les néglige point aujourd'hui.

Vous avez sçu, dit-il quelque part (1), il y a deux mois, qu'Antoine Hamilton m'écrivit une lettre prose et vers à la manière de Chapelle; il réussit fort dans ce genre-là, et quoiqu'il ait fait beaucoup de choses meilleures que la lettre qu'il m'a adressée, il ne laisse pas d'y avoir de très jolis endroits. J'ai été en reste avec lui, parce que nos mouvements ne m'ont pas laissé le loisir de répondre, et que d'ailleurs, dans les occupations que la présence des ennemis a dû nous donner, on auroit pu trouver à redire que je me fusse amusé à faire des vers et à de pareilles lanternes; mais comme je garde ma chambre depuis quelque temps, j'ai pris le loisir de lui faire réponse, et je viens de la lui envoyer. Il y a des choses naturelles et une sorte de badinage qui peut être admis; je n'ai pas le loisir de vous la copier.

La réponse fit son chemin, car plus tard il dit ailleurs :

(1) Lettre datée du 2 octobre 1705, au camp de Ballar.

J'ai adressé ma lettre à M. d'Hamilton à Mme du Chessy, etc. Ce n'est rien moins qu'un ouvrage; c'est un badinage où il y a du naturel, et qui, à ce que j'apprends, a eu plus de succès à Fontainebleau que je ne devois l'espérer; il faut même qu'elle ait été connue à Paris, car on me fait des reproches de plusieurs endroits d'avoir tenu le cas secret, etc.

Après l'expédition d'Alger, Valon de Mimeure continua glorieusement la carrière des armes. Etablissons de suite, pour n'y plus revenir, ses titres militaires : il assista et se distingua aux combats de Steinkerque, de Leuze, aux deux journées de Fleurus, à celles de la Marsaille, de Ramillies, de Malplaquet, et aux sièges de Luxembourg, Philisbourg, Frankendal, Mons, Landau et Brissac, où il servit en qualité d'aide de camp du duc de Bourgogne, qui le chargea de porter au Roi les articles de la capitulation, et voulut ensuite le garder près de sa personne. Le 22 mai 1689, il recevait le brevet de sous-lieutenant en la compagnie des gendarmes anglais, accompagné (1er juin 1689) des lettres d'une pension de 4,000 livres; le 4 mai 1693, il était commissionné pour tenir rang de mestre de camp de cavalerie; et le 28 octobre 1699, il lui était délivré le brevet suivant : « De par le Roy, Sa Majesté lui ayant permis de se démettre de la charge de sous-lieutenant en la compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances sous le tiltre des Anglois, dont il est pourvu, et voullant luy donner le moyen de luy continuer ses services en considération de ceux qu'il a rendus depuis plusieurs années en toutes occasions, Sa Majesté a résolu de l'entretenir dorénavant en qualité de mestre de camp de

cavalerie, à la suitte de la compagnie de chevau-légers du Châtelet, avec le rang qui lui appartient dans sa cavalerie légère, en vertu de sa commission de mestre de camp de cavalerie. Ordonne Sa Majesté aux commissaires de ses guerres de le passer dans les revues qu'ils feront de ladite compagnie pendant le temps qu'il y sera présent, conformément aux ordonnances de Sa Majesté à cet égard, sans difficulté. — Fait à Versailles, le 28 octobre 1699. — LOUIS. »

Le 10 février 1704, de Mimeure, aide de camp depuis le 20 avril 1702, était nommé brigadier de cavalerie, et le 1er mai 1706 il était envoyé en cette qualité sous les ordres du duc maréchal de Villeroy, commandant en chef de l'armée de Flandre, où il servit ensuite sous le duc de Bourgogne, commandant en chef, le duc de Vendôme et le maréchal de Matignon, commandants en sous-ordre. Le 20 mars 1709, il recevait le brevet de maréchal de camp, et le 18 juin de la même année était appelé à servir en cette qualité sous le commandement en chef du maréchal de Villars dans l'armée de Flandre, où il était maintenu par deux lettres des 28 avril 1710 et 2 mars 1711 sous les ordres du même maréchal de Villars et ceux du maréchal de Montesquiou, et par une autre du 18 mai 1713 sous les ordres des maréchaux de Villars et de Bezons. Le 28 mars 1714, une nouvelle lettre du Roi l'invitait à se rendre en sa qualité de brigadier de cavalerie à l'armée de Flandre sous le commandement du duc de Villeroy, pair et maréchal de France; et enfin, le 8 mars 1718, il recevait ses lettres patentes de lieutenant général des

armées du Roi, à Auxonne, dont il était gouverneur, et où il devait bientôt après terminer sa carrière.

Quelques extraits inédits de la correspondance du marquis de Mimeure relatifs à ses différentes campagnes, et où, sous forme de récits ou de chansons, il parle des évènements auxquels il a pris part, compléteront son portrait militaire.

Voici un fragment relatif au corps de la gendarmerie anglaise, qui se distingua beaucoup à la bataille de la Marsaille, gagnée par le maréchal de Catinat :

Au camp de Folonghera, le 16 octobre.

Je vous écris le lendemain de la bataille pour vous tirer de peine. Des seize compagnies, il n'y en a que sept qui n'ont que très peu souffert; mais les neuf autres ont été taillées en pièces et hachées en morceaux, et des neuf il y en a cinq encore plus accablées que les autres, qui sont les Ecossois, les Anglois, les chevau-légers de la Reine, les gendarmes de M. le duc de Bourgogne et les chevau-légers d'honneur. Les généraux et toute l'armée tiennent de nous le même langage. M. de Catinat a mandé au général de la gendarmerie qu'elle avoit fait au-delà de ce qu'on pouvoit attendre d'une troupe invincible, et que pour tout butin sur les ennemis elle avoit pris vingt-huit drapeaux; on lui fit en particulier des compliments de la part du Roi, qui marque en être fort content. On me mande que Monseigneur demanda d'abord de mes nouvelles, et on m'a fait une honnêteté de sa part..... Le comte d'Azeigne a écrit ici une lettre de Turin (?) à un de ses amis, qui nous fait honneur; il lui mande : Dites à l'escadron des gendarmes anglois qu'ils peuvent dormir

en repos sur la réputation qu'ils se sont acquise : ils ont eu affaire à tout ce que nous avons de meilleur qu'ils ont renversé, et s'en sont acquis une haute estime, etc.....

Une chanson sur le prince d'Orange, qui se trouvait dans la plaine de Fleurus, où il avait perdu, deux ans auparavant, la bataille de ce nom :

Au camp de Froidmont, 27 juin 1692.

..... Le prince d'Orange est toujours dans la plaine de Fleurus, où il ne se donne pas grand mouvement; j'ai fait sur cela quelques couplets de chanson, il y a une heure, que je vous envoye; je ne sais pas s'ils sont bons ou méchants, l'heure du sang-froid n'est pas encore sonnée; c'est sur un vieux air où il y a :

« *Je ferai sonner pour cloche tous les pots du cabaret.* »

Pourquoi, grand prince d'Orange,
As-tu sitôst disparu?
Et que fait donc ta phalange
Dans les plaines de Fleuru?
En ce lieu, troupe superbe,
Nous ouvrîmes votre flanc,
Et vous n'y voyez point d'herbe
Qui n'ait bu de votre sang.

Vos pareils en ce carnage
Fuyoient comme des troupeaux,
Verra-t-on votre courage
S'animer sur leurs tombeaux?
Pour courir à leur vengeance
Déploirez-vous vos drapeaux,
Ou prendrez-vous patience
Quand Louis prend vos châteaux?

A cette digne conqueste
Borne, Louis, des exploits
Qui contre ta seule teste
Réunissent tant de rois;

Donne la paix à la terre,
Et nul peuple, désormais,
Ne craindra plus que la guerre
Ensanglante ses guérets.

..... Vous voyez que ceci n'a que l'agrément de la nouveauté, et que je traite la chose en homme qui est fort au-dessus d'une pareille composition. Je les ai seulement dits à M. le grand-prieur ; je vous demande en grâce de ne les dire à personne. Adieu, Monsieur.

Le surlendemain de la bataille de Steinkerque (6 août 1692), de Mimeure datait du camp d'Hoves les lignes suivantes sur le prince de Conti, auquel Louis XIV écrivit, assure-t-il, qu'il savait qu'après M. de Luxembourg c'était à lui qu'on devait le succès du combat : « ..... M. de Luxembourg est charmé de M. le prince de Conty, et pleure quand on en parle : il répéta vingt fois que son oncle n'est pas au-dessus de lui ; il fit des prodiges de valeur et de jugement, mais entre plusieurs autres actions, le premier bataillon du vieux Stoupp avoit plié, il essaya de le rallier, et, n'en pouvant venir à bout, il ordonna à l'enseigne Colonelle de le suivre ; mais celui-ci ayant dit qu'il étoit blessé, il prit lui-même le drapeau en criant aux Suisses qu'il ne croyoit pas qu'ils voulussent l'abandonner, et il alla le planter à deux longueurs de pique d'un bataillon danois, et ne voyant que ses gens avec lui, il fut obligé de retourner après une belle décharge des ennemis. » Après la bataille de Ramillies (24 mai 1706), il donnait ainsi de ses nouvelles à son père : « Je me porte bien, malgré l'extrémité de nos malheurs ; j'en suis quitte pour trois coups de sabre sur la tête, au poignet et à

l'épaule, et mon cheval tué; j'ai acquis quelque honneur. Ma brigade a fait merveille, mais elle a rudement soufert; il ne reste que trente cavaliers du régiment de Cani, et quatre officiers sur trente-six de Toulouse, etc..... »

Il avait, d'ailleurs, l'habitude de rendre compte au Dauphin lui-même de ce qui se passait sous ses yeux, comme on peut en juger par une lettre de ce dernier en réponse aux relations des évènements militaires qui lui étaient envoyées. Elle est datée de Versailles, le 6 août 1691, et a trait à la relation du siège de Mons. « Je ne doute pas que vous ne soyez fort aise de toutes les choses qui peuvent m'être agréables, et je vous connois assez pour être encore persuadé de tout ce que vous me dites de plus par votre lettre du 1er de ce mois; assurez-vous que je n'oublierai point ces marques de votre attachement, et que toutes celles que vous me donnerez me seront agréables; vos précédentes lettres m'ont été rendues; j'ai été fort content du conte que vous m'avez rendu, et, pour vous le marquer davantage, je vous recommande de continuer. — Louis. »

Le Dauphin s'intéressait, de son côté, aussi bien aux nouvelles personnelles de son compagnon d'enfance qu'aux nouvelles générales. On en trouve la preuve dans une lettre du 24 octobre 1688, du camp de Philisbourg. « Je descendis hier la tranchée la nuit, dit de Mimeure; un éclat de grenade m'avoit donné derrière l'oreille, mais sans me faire seulement une contusion; on le dit à Monseigneur, je ne sais pourquoi, car je n'en disois mot; il m'ôta hier ma perruque pour voir si cela était enflé, etc..... »

Une lettre du 20 avril 1702, qu'écrivait de Mimeure à son père à l'occasion de sa nomination d'aide de camp du duc de Bourgogne, fait voir, au surplus, combien ses services étaient appréciés et de quelle confiance il jouissait. « ..... Comme vous savez, je n'ai rien demandé, mais la manière dont le Roy m'a parlé ce matin est encore plus agréable. Voici ses paroles, qui ont été entendues de Lachesnaye et de beaucoup d'autres : C'est avec plaisir, m'a dit le Roy, que je vous mets auprès du duc de Bourgogne ; vous avez de l'esprit et de l'expérience : je sais que vous vous acquitterez bien de ce que vous aurez à faire ; mais je vous charge de plus, dans les occasions, de lui dire toutes les choses que vous jugerez qui pourront lui convenir, etc..... » La lettre de service du Roi qui maintint plus tard de Mimeure à son poste en Flandre comme brigadier de cavalerie lorsque le duc de Bourgogne y fut nommé commandant en chef, fut une nouvelle preuve de cette confiance ; elle est datée du 10 mai 1708, et ainsi conçue : « ..... Dans mon armée de Flandre, de laquelle j'ay donné le commandement en chef à mon petit-fils le duc de Bourgogne et à mon cousin le duc de Vendosme sous son authorité, et sous la même authorité de mondit petit-fils et sous celle de mondit cousin à mon cousin le maréchal de Matignon. » On sait tout ce qui a été dit sur cette malheureuse campagne, où la mésintelligence du duc de Bourgogne et du duc de Vendôme eut les suites les plus fâcheuses. Nous aurions voulu sur cette question apporter dans le témoignage du marquis de Mimeure un élément de plus ; mais les documents nous ont fait défaut. Voici à peu près tout

ce que nous avons trouvé sur le maréchal de Vendôme : « M. de Vendosme, est-il dit dans une lettre de 1692, est bon s'il étoit moins prévenu et moins opiniâtre ; » et dans un autre postérieure : « M. de Vendosme est entreprenant, et on attend beaucoup de choses de lui ; il ne voudra pas manquer de répondre à l'opinion du public. » Quant au duc de Bourgogne, on trouvera plus loin les sentiments de son aide de camp à son égard.

Cependant, au milieu de tous les évènements dont il rend compte, et malgré sa discrète modestie, le talent de Valon de Mimeure avait pris consistance, et le cercle s'était étendu de ses admirateurs. Dès 1706, plus connu qu'il ne le pensait lui-même, il était à son insu porté à l'Académie. Une seule voix, il est vrai, lui était donnée, mais c'était celle d'un juge si compétent, qu'elle devait paraître la plus sûre garantie d'un succès prochain ; c'était celle de Boileau. De Mimeure étonné se formalisa presque de ce qu'on avait, sans l'en prévenir, pensé à lui. Il prit la chose pour une plaisanterie, et s'en plaignit. On connaît la réponse qui lui fut faite ; la voici :

Ce n'est point, Monsieur, un faux bruit, c'est une vérité très constante que, dans la dernière assemblée qui se tint au Louvre pour l'élection d'un académicien, je vous donnai ma voix, et vous la donnai avec d'autant plus de raison que vous ne l'aviez point briguée, et que c'étoit votre seul mérite qui m'avoit engagé dans vos intérêts. Je n'étois pourtant pas le premier à qui la pensée de vous élire étoit venue, et il y avoit un fort bon nombre d'académiciens qui me paroissoient dans les mêmes dispositions que moi. Mais

je fus fort surpris, en arrivant dans l'assemblée, de les trouver tous changés en faveur de M. de Saint-Aulaire, homme (disoit-on) d'une fort grande réputation, mais dont le nom pourtant, avant cette affaire, n'étoit pas venu jusqu'à moi. Je leur témoignai mon étonnement avec assez d'amertume; mais l'on me fit entendre, d'un air assez pitoyable, qu'ils étoient liés.

Comme la brigue de M. de Saint-Aulaire n'étoit pas médiocre (1), ils m'avoient écrit en faveur de cet aspirant à la dignité académique. Mais, par malheur pour lui, dans l'intention de me faire mieux concevoir son mérite, on m'avoit envoyé un poëme de sa façon, très mal versifié, où, en termes assez confus, il conjure la volupté de venir prendre soin de lui dans sa vieillesse, et de réchauffer les restes glacés de sa concupiscence. Voilà, en effet, le but où tend ce beau poëme!

Quelque bien qu'on m'eût dit de lui, j'avoue que je ne pus m'empêcher d'entrer dans une vraie colère contre l'auteur d'un tel ouvrage. Je le portai à l'Académie, où je le laissai lire à qui voulut; et quelqu'un s'étant mis en devoir de le défendre, je jouai le vrai personnage de Misantrope, ou plutôt j'y jouai mon propre personnage, le chagrin de ce misantrope contre les méchans vers ayant été, comme Molière me l'a confessé plusieurs fois lui-même, copié sur mon modèle.

Ensuite on procéda à l'élection par billet, et bien que je fusse le seul qui écrivis votre nom dans mon billet, je puis dire que je fus le seul qui ne parut point honteux et déconcerté.

Voilà, Monsieur, au vrai, toute l'histoire de ce qui s'est passé à votre occasion à l'Académie. Je ne vous en fais pas

(1) Mme la duchesse du Maine était à la tête.

un plus grand détail, parce que M. Le Verrier m'a dit qu'il vous en avoit déjà écrit fort au long. Tout ce que je puis dire, c'est que dans tout ce que j'ai fait je n'ai songé qu'à procurer l'avantage de la Compagnie et rendre justice au mérite.

Cependant je vois que, par là, je me suis fait une fort grande affaire non seulement avec M. de Saint-Aulaire, mais avec vous, et que je suis plutôt l'objet de vos reproches que de vos remercîmens. Vous vous plaignez, surtout, du hazard où je vous exposois, en vous nommant académicien, à faire une méchante harangue.

Je suis persuadé que vous ne la pourrez faire que fort bonne. Mais quand même elle auroit été mauvaise, n'aviez-vous pas un nombre infini d'illustres exemples pour vous consoler? Et puis votre mérite, d'ailleurs, ne vous auroit-il pas soutenu? Est-ce donc la première méchante affaire dont vous soyez sorti glorieusement?

Vous dites, qu'en vous, j'ai prétendu dénommer un *bretteur* à l'Académie?.... Oui, sans, doute; mais un bretteur à la manière de César et d'Alexandre. Eh! quoi donc, aviez-vous oublié que le bonhomme Horace avoit été colonel d'une légion, et n'étoit pas revenu si bien que vous d'une très grande deffaite?

Quum fracta virtus, et minaces
Turpe solum tetigere mento.

Cependant, dans quelle académie n'auroit-il point été reçu, supposé qu'il n'eût point eu pour concurrent M. de Saint-Aulaire?

Enfin, Monsieur, vous me faites concevoir que je vous ai, en quelque sorte, compromis par trop de zèle, puisque vous n'avez eu pour vous que ma seule voix?

Mais si j'ose ici faire le fanfaron, prétendez-vous que ma seule voix, non briguée, ne vaille pas bien vingt voix mandiées bassement? Et de quel droit prétendez-vous

qu'il ne soit pas permis à un censeur, soit à droit, soit à tort, installé, comme moi, depuis longtemps sur le Parnasse, de rendre, sans votre congé, justice à vos bonnes qualités, et de vous donner son suffrage pour une place qu'il croit que vous méritez?

Ainsi, Monsieur, demeurons bons amis, et surtout pardonnez-moi les ratures qui sont dans ma lettre, puisqu'elle me coûterait trop à récrire, et que je ne sais si je pourrois venir à bout de la mettre au net.

Du reste, croyez qu'il n'y a personne qui vous estime plus que moi, et que je suis très affectueusement, etc.

DESPREAUX.

P. S. Nous avons déjà bu plusieurs fois à votre santé dans l'illustre auberge où l'on boit si souvent gratis, comme vous savez.

A Paris, 4 aoust 1706.

Il est vrai que, plusieurs fois imprimée, grâce à une indiscrétion de Piron, qui en tenait l'orginal de la marquise de Mimeure, cette lettre a été contestée, notamment par un des derniers et des plus savants éditeurs de Boileau, Daunou ; mais nous la reproduisons avec les preuves à l'appui. On trouve, en effet, dans la correspondance du marquis de Mimeure, deux lettres qui ne permettront plus d'en soupçonner l'authenticité :

Saint-Omer, 6 aoust 1706.

..... On m'a mandé que dans le choix qu'on avoit fait à l'Académie pour remplir la place de l'abbé Testu, il y avoit eu des brigues infinies ; à la fin on a élu un M. de Saint-Aulaire; il avoit pour compétiteur un abbé Dubos

que je connois, qui a fait le livre *des Intérêts de l'Angleterre mal entendus*, et le *Manifeste de l'Electeur de Bavière;* il y avoit une cabale pour l'exclure, il n'a eu que quatre voix, et Saint-Aulaire dix-sept. Le bonhomme Despréaux, quand ce fut à lui à opiner, dit qu'il savoit bien qu'il n'étoit pas question de moi, mais qu'il ne vouloit donner son suffrage qu'à quelqu'un qui en fût digne, et qu'on ne pût lui reprocher d'avoir concouru à l'élection d'aucun de ceux qu'on proposoit, et sur cela il me nomma. J'aurois été aussi aise de n'être pas mis en jeu; cependant la façon dont Despréaux a parlé en cette occasion est obligeante et mérite que je lui en fasse dire deux mots de remerciement, etc.....

Saint-Omer, 15 aoust 1706.

..... J'en ai reçu une autre (lettre) de Despréaux au sujet de l'Académie, elle est très remplie de louanges et de sentiments d'estime, mais elle est écrite d'un style où il n'y a pas grande délicatesse. Il est vrai qu'il m'a fort loué dans l'assemblée qui s'est tenue pour l'élection d'un successeur à l'abbé Testu, et qu'il s'est fait des affaires avec les prétendans, disant qu'il ne pouvoit donner sa voix à des gens qu'il ne croyoit pas dignes d'entrer dans leur corps, et qu'il n'y avoit personne qui pût entrer là-dessus avec moi en quelque compétence. On m'a envoyé un grand détail de toutes les cabales qui ont été faites, et on me mande entre autres choses que Monsieur le Duc ayant brigué des voix pour l'abbé Dubos, et ayant depuis entendu dire qu'on vouloit penser à moi, il avoit écrit à un académicien et l'avoit prié de lire sa lettre par laquelle il lui marquoit qu'il se départoit de sa première sollicitation, et qu'il le prioit de se ranger de mon côté, et qu'il n'y avoit personne pour qui il eût plus d'estime et

plus d'amitié qu'il en avoit pour moi. On dit tout haut que sans que je m'en mesle, ni que j'en témoigne la moindre chose, je serai nommé tout d'une voix à la première élection, et que je l'aurois été à celle-ci si j'avois donné le moindre signe de vie, etc.....

En 1707, Boileau ne fut plus seul de son avis, et le marquis de Mimeure fut plus heureux. Son *Ode à Vénus*, donnée comme son principal titre académique, eût suffi pour le faire accueillir comme un « heureux rival d'Horace, qu'il savoit imiter dans ses poésies latines autant qu'un moderne pût oser aspirer à le faire, et surtout traduire d'une façon tout à fait digne de l'original. » Il fut reçu à la place du président Cousin. On a généralement loué son discours de réception, sagement pensé, a-t-on dit, ingénieusement tourné, et écrit de ce style qui caractérise les écrivains du siècle de Louis XIV. Mais en même temps on lui en a enlevé tout l'honneur, et on a prétendu que ce discours n'était pas de lui, mais bien de Lamotte, qui devait plus tard faire celui du cardinal Dubois. Exposé, comme il s'en était plaint l'année précédente à Boileau, à faire une méchante harangue, de Mimeure aurait, en effet, pu ne pas s'en soucier, et sa crainte, bien que sans fondement, eût été pardonnable à coup sûr, quand on la voit partagée par des hommes comme le duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, qui ne fut point de l'Académie, et n'en fut éloigné, dit-on, que par l'obligation de haranguer publiquement en semblable circonstance. Mais il n'en est rien. Ce fut bien, cette fois, le récipiendaire lui-même qui

composa son discours; la preuve en est dans ses lettres, où, à trois reprises différentes, il en parle à sa famille: « ..... Je ne songe pas encore au discours de l'Académie, écrit-il à son père, le 8 septembre 1707, du camp d'Anappes; je veux savoir, en premier lieu, qui sera directeur au mois d'octobre jusqu'à la fin de l'année, afin de voir qui me recevra, et me concerter avec lui. Je ne manquerai pas de vous envoyer mon brouillon, afin d'en avoir votre sentiment. » Le 6 octobre suivant il y revenait: « J'ai médité mon discours à l'Académie, mais je ne l'ai pas mis au net; je vous l'enverrai, à condition que si vous le montrez au père recteur il ne sortira pas de vos mains, et que vous ne le montrerez à nul autre; c'est un premier plan qui ne demeurera pas, à coup sûr, aussi informe; il essuyera la critique de M. de Cambray et de Despréaux, et de plusieurs autres juges. Je ne suis pas trop content de cette pièce-là, mais je suis fort neuf, et d'ailleurs on est fort embarrassé, dans le temps qui court, à manier des louanges et à les accorder avec la vérité. J'espère que les avis de gens habiles me redresseront, et je me contenterai de prononcer le discours sans souffrir qu'on l'imprime. »

Enfin, quatre jours plus tard le travail était achevé: « J'ai mis au net ma harangue; il y en a de pires: je ne la donne pas pour bonne, et il serait difficile de la rendre telle, vu le temps qui court; mais quand bien des corrections auront passé là-dessus, elle deviendra peut-être meilleure. Il faut que j'en fasse une copie pour vous l'envoyer; cela est long à écrire et coûte de la peine et du temps, mais enfin vous l'aurez et en juge-

rez. » Le directeur de l'Académie était alors M. de Sacy; sa réponse au marquis de Mimeure peut donner une juste idée des motifs qui avaient décidé son admission. N'en citons qu'un passage : « Vos poésies latines, dit M. de Sacy, qui auroient brillé dans le temps des Tibulle et des Horace, et qui ont fait passer de si bonne heure votre nom dans les pays étrangers, n'ont été, pour ainsi dire, que les amusements de votre enfance, et vos poésies françaises, pleines de ces grâces qui ne sont point au pouvoir de l'art, et que seul y peut semer un génie heureux cultivé par des études choisies et poli par un long usage de la cour, font depuis longtemps les délices des personnes les plus déliées de la France. » Tel était, en réalité, l'homme auquel l'Institut venait d'ouvrir ses portes.

L'année même où il devint académicien, le marquis de Mimeure s'était marié; il avait épousé, le 21 janvier, Madeleine-Charlotte de Carvoisin d'Achy, d'une illustre maison de Picardie, dont il n'eut pas d'enfants, et qui devait lui survivre plus de vingt ans. Cette union fut pour lui une nouvelle source de relations et de jouissances littéraires. « C'était, dit Titon du Tillet, une dame de beaucoup d'esprit, d'un excellent goût, et dont les connaissances acquises par la lecture de nos meilleurs écrivains rendaient la conversation extrêmement agréable. On peut dire qu'elle ne contribua pas peu à animer le marquis de Mimeure à cultiver ses heureux talents pour la poésie. » Le salon de la marquise de Mimeure devint, en effet, le rendez-vous des beaux esprits du temps. Piron, notamment, qui dut à ses relations avec Mme de Mimeure

de faire un mariage de convenance qui le rendit heureux, fut un des plus assidus, dérobant à son ami le secret de ces poésies que sa modestie l'empêchait de publier, pour les répandre chez ses autres protecteurs, le prince Charles, le duc de Nevers, le comte de Maurepas, le duc de La Vrillière, le maréchal de Saxe, le comte de Livry; faisant lui-même poétiquement la cour à ses hôtes, et versifiant ses galanteries comme dans cet échantillon dont le plus grand mérite est sans doute d'être inédit et d'avoir échappé jusqu'ici aux recherches des bibliographes les plus curieux de ses productions :

A Madame la marquise de Mimeure,
à l'occasion de sa fête.

Hier au soir, dans mon lit peu mollet,
Pour m'endormir je lisois la légende;
Là je voyois des miracles, Dieu sait!
OEuvre n'y font Merlin ni dame Urgande.
Bref, en courant de feuillet en feuillet,
Sautant, après, de calende en calende,
De Magdeleine, au vingt-deux de juillet,
Je vois le nom. Sus, dis-je à mon génie
Comment! demain la fête d'Uranie
Et rien de prêt! Vite ici, Muse, à moi!
Laissez-nous là vos rabots et vos limes;
Et bien ou mal exerçant votre emploi,
Si raison manque, ayons du moins des rimes.

Le premier vers à peine étoit éclos,
Qu'au doux filet ma paupière attrappée
S'appesantit, mais au sein du repos
Du même soin j'avois l'âme occupée.
J'ai cru donc être au haut de l'Hélicon,
Car un beau rêve y peut mettre Pradon,
Des saints du lieu lisant la litanie:
En lettres d'or y brillait maint beau nom;
Sire Arouet, je ne vous y vis mie;

Trop bien en tête étoit écrit Valon (1),
Illustre époux de l'aimable Uranie.
A lui j'adresse aussi mon oraison,
Et je lui dis : Grand saint, près d'Apollon
Intercédez pour moi, je vous supplie.
Faites si bien qu'il me prête ce ton
Qui vous gagnoit les cœurs à la sourdine.
Pour un moment, qu'il me fasse le don
De votre plume élégante et badine;
C'est pour louer le corps et l'esprit
De la beauté dont votre cœur s'éprit.

Le héros lors, et du dieu de la Thrace
Et de Phœbus ayant l'air éclatant,
M'est apparu. Les lauriers du Parnasse
Et de la guerre ornoient son front brillant :
Va, m'a-t-il dit, n'emprunte point ma lyre
Pour le sujet qui te tient en soucy;
Celle pour qui mon cœur encore soupire,
D'encens est lasse : et puis, que peut-on dire
De son esprit que tout le monde icy,
Depuis longtemps, et ne sache et n'admire?
Pour son beau corps, on y voit mille appas;
Mais, a-t-il dit en versant quelques larmes,
On ne voit rien; crois-moi, n'en parle pas.
Que dirait-on qui pût suffire? Hélas !
Moi seul je sais tout ce qu'il a de charmes.

Voltaire partageait avec Piron l'intimité de la maison de Mimeure. Ami d'enfance du marquis, il a laissé dans sa correspondance des traces de leurs relations familières, notamment dans ses lettres à Mme la marquise de Mimeure, de 1715 à 1720, et dont les sujets et le style témoignent qu'elles s'adressaient à une femme d'un esprit littéraire et cultivé. « Je n'ose pas, dit-il dans l'une, vous parler d'occupations auxquelles vous avez dit que vous vous destiniez pendant votre

(1) Le marquis de Mimeure.

solitude. Je me flatte pourtant que vous voudrez bien m'en faire la confidence tout entière :

> Car nous savons que Vénus et Minerve
> De leurs trésors vous comblent sans réserve.
> Les Grâces même et la troupe des Ris,
> Quoiqu'ils soient tous citoyens de Paris
> Et qu'en ces lieux ils se plaisent à vivre,
> Jusqu'en province ont bien voulu vous suivre. »

Une autre se termine par ces mots : « Le poème de Henri IV et mon amitié pour vous sont les deux seuls sentiments vifs que je me connaisse. »

En 1712, en quelques jours, la famille entière du duc de Bourgogne succombait à une maladie mal expliquée. Le 16 février, de Mimeure annonçait ainsi à sa sœur, Mme la présidente de Vaugimois, la nouvelle de la mort de la première victime, la duchesse : « Je voulois, ma chère sœur, vous écrire dimanche la triste nouvelle de la mort de Mme la Dauphine. M. le Dauphin a la fièvre; il a paru des rougeurs qui ont fait croire à la rougeole : les rougeurs ont disparu, et il a mal à la poitrine ; les médecins sont en possession de tuer toute la famille. Il est par-dessus tout cela saisi d'un tel désespoir, que cette affliction seule seroit capable de le faire mourir : nous avons perdu une princesse charmante par son esprit, ses grâces et sa politesse ; on ne sauroit assez la regretter. Je ne l'ai point quitté dans les moments cruels où on lui a annoncé la mort de Mme la Dauphine; il faisoit pitié : jamais aucun saint n'a marqué une résignation si édifiante et n'a tenu des discours si touchants. C'est un bonheur pour lui que d'être aussi pieux qu'il l'est essentiellement, et si

je pouvois marquer ici des circonstances particulières qui font connaître son humanité et la bonté de son cœur, vous en seriez touchée aux larmes. Dieu veuille le conserver !.... »

Le vœu du fidèle de Mimeure n'était malheureusement pas exaucé. Le duc de Bourgogne expira bientôt lui-même. Saint-Simon a laissé de ce prince un portrait si admirable, qu'il n'est pas possible de ne pas le citer lorsqu'il est question de lui. On comparera avec ce qu'en écrivait de Mimeure : « Ce prince naquit terrible, dit Saint-Simon, et sa première jeunesse fit trembler (1) : dur et colère jusqu'aux derniers emportements... naturellement porté à la cruauté, opiniâtre à l'excès, passionné pour toute espèce de volupté... barbare en railleries et à produire les ridicules avec une justesse qui assommoit. De la hauteur des cieux, il ne regardait les hommes que comme des atomes avec qui il n'avoit aucune ressemblance, quels qu'ils fussent..... Mais Dieu, qui est le maître des cœurs, et dont le divin esprit souffle où il veut, fit de ce prince un ouvrage de sa droite, et entre dix-huit et vingt ans il accomplit son œuvre. De cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent..... Un volume ne décriroit pas suffisamment ces divers tête-à-tête entre ce prince et moi. Quel

(1) On se souvient, à propos du caractère du Dauphin, de ce mot prophétique de Mme de Sablé. Lorsqu'on choisit, pour diriger son éducation, le sévère et rude duc de Montausier, chacun disait : « Comment ces deux personnages-là s'arrangeront-ils? — Laissez-les faire, répondit Mme de Sablé, ils s'entre-raboteront l'un l'autre et se poliront. »

amour du bien! quel dépouillement de soi-même! quelles recherches! quels fruits! quelle pureté d'objets! oserai-je le dire? quel reflet de la Divinité dans cette âme candide, simple, forte!... quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix! La France tomba enfin sous ce dernier châtiment; Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritoit pas. La terre n'en étoit pas digne; il étoit mûr déjà pour la bienheureuse éternité. » Saint-Simon fait ensuite le récit de ces trois morts successives, qui furent attribuées au poison, et « dont les horreurs glacent sa main. » Chacun était, en effet, terrifié. « N'avez-vous pas esté bien surpris, Monsieur, écrivait le comte de Ferréol, ambassadeur à la cour ottomane de 1690 à 1710, à M. de Fontenu (1), de la mort de nos prince et princesse? On a dit avec raison que cela devoit venir du ciel ou de l'enfer; on n'oseroit mestre sur le papier tout ce qu'il y a à dire là-dessus. »

C'est surtout de 1702 que sont datées les différentes lettres où de Mimeure, alors attaché à sa personne, donne quelques détails à sa famille sur le duc de Bourgogne. Voici les trois passages principaux que nous pouvons indiquer sur ce sujet :

A Donaustreggen, 13 juin 1702.

.... On ne sauroit assez louer la gayeté et la fermeté de M. le duc de Bourgogne, qui, à la tête de tout, a sou-

(1) Lettre autographe qui faisait partie d'une collection vendue en février 1859, datée du 26 avril 1712, et citée dans l'utile et intéressante revue de M. Ludovic Lalanne, la *Correspondance littéraire,* p. 104 du n° 5 de 1859.

tenu le canon comme s'il en avoit vu tirer toute sa vie. M. le maréchal de Boufflers a eu cinq chevaux tués à ses côtés. Cette action n'est pas fort décisive, mais elle est d'une espèce singulière : il est nouveau d'avoir culbuté une armée dans une contrescarpe, etc.......

Au camp, près de Cleves, le 23 juin 1702.

.... J'ai toujours tous sujets de me louer de M. le duc de Bourgogne, qui me traite bien et se fait adorer de toute l'armée; il a beaucoup d'esprit et de courage, et une application aux affaires étonnante pour son âge, de l'envie de plaire avec cela, qui réussit d'autant mieux qu'on étoit prévenu contre ses manières. Vous pouvez vous souvenir que je vous ai dit autrefois qu'il y avoit en lui de quoi faire un homme excellent ou un homme très à redouter, suivant qu'il se tourneroit bien ou mal : il tourne tout à fait au grand et au sublime, il y a en lui toute l'étoffe nécessaire; c'est grand dommage que sa figure n'y réponde pas, et que sa constitution même soit un peu foible, etc.......

Au camp d'Assun, le 4 juillet 1702.

Je n'ai pas beaucoup d'autres nouvelles à vous mander; on m'écrit de Versailles qu'on y est émerveillé des lettres de M. le duc de Bourgogne : le Roi en a fait lire quelques-unes de celles où il parle de guerre, qui se sont trouvées judicieuses et bien ordonnées. Il a écrit à des femmes des lettres de plaisanterie et de badinage qu'on admire là-bas; mais le Roi, qui ne le traitoit pas trop bien l'hiver dernier, en a conçu une opinion tout autre; il dit, il y a quelque temps, à Mme la duchesse de Bourgogne : Madame, voilà un homme qui s'élève et qui devient un grand prince, etc.......

Le 22 juin 1707, de Mimeure écrivait encore du camp de Brainesalen : « M. le duc de Bourgogne a un discernement excellent, et c'est un bonheur pour l'Etat qu'il soit ici ; il seroit à souhaiter seulement qu'il vécût lui-même avec un peu moins de déférence aux sentiments qui ne lui sont pas propres ; mais cela viendra. M. le duc de Berry a aussi plus d'ouverture pour ce métier qu'on auroit lieu de le supposer. » Les deux pièces suivantes témoignent, au surplus, du degré d'intimité qui existait entre le duc et son aide de camp : « La nouvelle de la naissance de M. le duc de Bretagne, lit-on dans une lettre de de Mimeure, datée du 30 juin 1704 au camp d'Herst, est bien heureuse et sera reçue agréablement, même en Hollande, où l'on étoit dans une inquiétude perpétuelle de la réunion des deux monarchies tant qu'on ne voyoit pas de fils à M. le duc de Bourgogne. Je lui ai écrit là-dessus, et, en badinant, je lui mande que je le supplie de m'assurer une place d'aide de camp de M. le duc de Bretagne pour mon fils, et que, s'il me la promet, je me marierai incessamment, quoique je n'aie pas eu jusqu'à présent beaucoup de vocation pour le mariage, mais que cette espérance-là me détermineroit..... » Et voici la réponse que fit le duc à ce badinage, en juillet 1704 : « Vous trouverez, je crois, ma réponse un peu tardive ; ce n'est pas que votre lettre ne m'ait fait plaisir, mais c'est que j'ai cru que je pouvois garder pour les derniers les gens auxquels je suis accoutumé, et qu'ils s'en formaliseroient moins que les autres ; je crois que si vous exécutez le dessein de vous marier, votre fils pourra commencer par

être page de la chambre, du moins afin qu'il ait passé par tous les emplois de son père, et j'espère qu'il sera aussi bon auprès de mon fils que vous êtes auprès de moi, ayant pour vous des sentiments tels que vous le pouvez désirer. — Louis. »

Nous n'avons trouvé dans les papiers de de Mimeure sur l'affreux malheur qui frappa d'un coup la famille royale, que le récit de la mort du Dauphin; toutefois, un regret poétique inconnu nous est tombé sous la main. Est-il de lui? tout nous le fait supposer; nous ne le donnons néanmoins que sous toute réserve, n'en ayant pas la preuve positive.

L'OMBRE DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN,

CY-DEVANT DUC DE BOURGOGNE.

Au milieu des honneurs d'une superbe cour
Dont je fus, par mon rang, l'espérance et l'amour,
A la fleur de mon âge, au fort de ma tendresse
Pour la plus aimable princesse
Qui brillast dans tout l'univers,
Je meurs, et je deviens la pâture des vers!
Et tout l'amour pour moi du peuple et du monarque,
Devenant un foible secours,
Ne peut empêcher que la Parque
Ne tranche le fil de mes jours.
Je perds épouse (1), père (2), et j'expire moi-même.
Grand Dieu, faites grâce à tous trois!
Et si la mort au fils oste le diadème,
Laissez vivre le père en faveur des François.
Mais à peine en six jours cette fièvre homicide
M'a joint, dans le tombeau, à mon Adélaïde,

(1) La princesse Adélaïde de Savoie, dont Saint-Simon a dépeint d'une façon si plaisante les traits et le caractère.
(2) Le grand Dauphin.

Que chez mon triste aïeul on fait de nouveaux cris :
La cruelle a frappé l'aîné de mes deux fils (1).
Dieu! quelle suite d'infortunes!
Quoi donc! dans le cours de dix lunes,
Dans le trentième de mes ans,
Je trouve chez les morts épouse, père, enfans!
O triste évènement que l'on ne pourra croire!
Quel siècle, quel Etat nous en offre de tels?
Ainsi, comme un éclair s'évanouit la gloire
Et tout le faste des mortels.

Passant, fol amateur de la grandeur mondaine,
Pour t'en désabuser arrête ici tes pas!
Qu'est devenu mon rang? où sont tous les appas
De celle qu'à la cour on honoroit en reine?
N'adores donc qu'en Dieu la grandeur souveraine;
Seule elle doit durer au-delà du trépas.

Nous voudrions parler plus au long des œuvres de l'académicien; mais comment faire? Tout est épars, même ce qui a été imprimé. L'*Ode à Vénus* est connue de tout le monde; on trouve dans le *Mercure galant* de juillet 1677, et page 127, t. VI des *Nouveaux Mémoires* de d'Artigny, des vers irréguliers pour le Roi; on attribue à de Mimeure une traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide, sans que personne la connaisse, et comme par une tradition qui n'est peut-être fondée que sur ces vers cités par Titon du Tillet :

Cette lecture est sans égale;
Ce livre est un petit dédale
Où l'esprit prend plaisir d'errer.
Chloris, suivez les pas d'Ovide :
C'est le plus agréable guide
Qu'on peut choisir pour s'égarer.

(1) Le duc de Bretagne, mort âgé d'un peu plus de cinq ans. Le deuxième fils, duc d'Anjou, devait être Louis XV.

Sa correspondance fait à chaque instant mention de pièces fugitives, mais perdues sans doute : ici, c'est d'une églogue à Mlle de Crussol, envoyée à l'abbé Renaudot qui en avait demandé une copie, ou d'un rondeau adressé à Pavillon; là, d'une églogue à M. de Montausier et de vers à sa petite-fille; d'une pièce flatteuse pour la duchesse de Bourgogne, lue et applaudie chez Mme de Maintenon (1703); d'une épître à M. de Torcy sur l'abbé de Pomponne, aumônier du duc de Bourgogne (1703). Quelquefois même il donne copie de quelques vers, d'un couplet, comme ce fragment d'une chanson à boire qu'on lui demanda au camp de Bruchsaal (1695) :

Versez-moi bonne mesure,
Je veux boire à mon Iris;
Bacchus à ses favoris
Rend l'absence un peu moins dure,
Et pour nous enivrer mieux
Un souvenir qui nous touche
Parfume encore à la bouche
Ce doux breuvage des dieux.

Ou ce commencement d'une autre chanson placée dans un proverbe moitié prose, moitié vers :

Vous qui sur la mer des amours
Entreprenez un dangereux voyage,
Malgré tous les périls poursuivez-en le cours.
Si les flots soulevés par un humide orage
Présentent loin du port à nos yeux le naufrage,
Bientôt d'heureux zéphirs ramenant les beaux jours
Vous feront baiser le rivage.

Ou, enfin, ce quatrain d'une pièce adressée à la princesse de Conti :

Princesse, à quel apprentissage
Passez-vous vos jours fortunés !
L'amour pour un plus doux usage
Ne les a-t-il pas destinés ?

Le 6 avril 1715, une lettre du Roi ordonnait au marquis de Mimeure d'assister aux Etats de Bourgogne qui devaient s'ouvrir le 20 mai suivant. Ce fut un de ses derniers actes publics en dehors du gouvernement qui lui était confié. Il mourut le 3 mars 1719, fut enterré dans l'église paroissiale d'Auxonne, où l'épitaphe suivante fut, le 29 novembre 1726, posée à la chapelle des Villers : « Cy-gît haut et puissant seigneur Jacques-Louis de Valon, chevalier, marquis de Mimeure, baron de Couches, seigneur de Vonges, Boussol et autres lieux ; lieutenant général des armées du Roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et l'un des quarante de l'Académie françoise, décédé en cette ville le 3 mars 1719, âgé de 60 ans. Il avoit eu l'honneur d'estre élevé page de Monseigneur le Dauphin, fils de Louis XIV, et ensuite attaché à sa personne en qualité de gentilhomme pour le suivre ; il remplit le même employ près de Monseigneur le duc de Bourgogne. Son attachement pour ses princes, sa probité, sa valeur et ses heureux talents lui avoient acquis l'estime générale de toute la cour. — Il n'est plus ; passans, priez pour luy et songez à vous. »

Après sa mort, la marquise de Mimeure continua à jouir de la faveur qu'il avait méritée ; elle fut notamment exemptée des prohibitions somptuaires du

4 février 1720, par une dispense que lui accorda le Roi (1).

Le marquis de Mimeure fut remplacé à l'Académie par l'abbé Gédoyn, que son amour pour Ninon de Lenclos, âgée de quatre-vingts ans, a rendu célèbre, et qui, dès le 12 décembre 1720, devait, dit Barbier (2), faire le compliment au duc de Richelieu, « jeune seigneur de beaucoup d'esprit. » L'éloge funèbre qu'il prononça de son prédécesseur doit compléter, en le résumant, ce que nous en avons dit : « M. de Mimeure a fait voir en sa personne ce que peut un heureux naturel soutenu de l'éducation : sorty de sa province sous d'heureux et favorables auspices, il vint dès sa tendre jeunesse à la cour, pour y estre nourry page de feu Monseigneur. Ce prince estoit alors dans l'âge

(1) Le brevet de dispense, qui lui fut délivré dès le 3 avril 1720, est ainsi conçu :

« Aujourd'huy troisième du mois d'avril 1720 le Roy étant à Paris, ayant égard à la demande qui luy a été faite par la dame de Mimeure d'être exceptée des deffenses portées par la déclaration du 4 février dernier qui interdit l'usage des diamants, perles et autres pierres précieuses, Sa Majesté, de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent du royaume, lui a permis et permet de porter des diamants, perles et autres pierres précieuses comme auparavant ladite déclaration, sans que pour raison de ce on puisse luy imputer d'y avoir contrevenu ni aux autres deffenses semblables précédemment faites, de la rigueur desquelles elle la relève et dispense, le tout néanmoins sans tirer à conséquence, m'ayant Sa Majesté, pour marque de sa volonté, commandé d'en expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moy son conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances. — Louis. — Phelippeaux. »

(2) Journal de l'avocat Barbier, t. I.

qui est pour les princes le seul temps de la vie où, dociles, ils veulent bien se prester à l'instruction ; les plus grands hommes du royaume présidoient à son éducation : M. le duc de Montausier, M. Bossuet. Leur nom seul réveille en vous l'idée de la sagesse même, c'est-à-dire de la vertu ornée de tout ce qui peut la rendre aimable et respectable tout ensemble. Ces grands hommes estoient secondés par d'autres, qui, soit à titre d'emploi, soit à titre de mérite, agissoient de concert avec les premiers. Ceux-là, je ne les nomme point; ils sont encore, grâce au ciel, l'ornement de l'Académie. Quelle heureuse conjoncture pour M. de Mimeure ! Il en sut profiter. Il comprit d'abord que s'il devoit ses soins aux exercices qui servent à former l'extérieur et à donner de la grâce au corps, il devoit encore plus songer à perfectionner sa raison et à cultiver son esprit; on vit alors à la cour, peut-estre pour la première fois, un page appliqué, studieux, amateur de son devoir, plus touché du commerce des honnestes gens et sçavants que de tous les amusements de la folle jeunesse. Aussi M. de Mimeure remporta-t-il de ce noble apprentissage non de fresles avantages, comme la plupart des autres, mais un fruit solide et durable dont il goûta la douceur dans tous les temps de sa vie, heureux ou malheureux; par ce fruit solide et durable, vous comprenez, Messieurs, que j'entends des sentiments d'honneur et de probité, une politesse qui annonçoit l'éducation qu'il avoit reçue, un discernement juste, du goût pour la lecture, pour tous les avantages d'esprit, toute la littérature qui peut convenir à un homme du monde, des liaisons utiles et honorables, enfin l'a-

mour et l'estime de son prince, auquel il eut l'honneur d'estre attaché par une sorte d'employ qui ne se donne qu'à un gentilhomme de confiance. Que ne devoit-il pas attendre d'une faveur de trente ans, si ce prince avoit eu la destinée que nous lui souhaitions, s'il eût vescu, s'il eût régné, ce prince qui étoit si digne de régner et de vivre, quand nous n'en jugerions que par la bonté de son cœur, et par l'exemple à jamais mémorable qu'il a donné de l'amour le plus tendre, du respect le plus inviolable et de la soumission la plus parfaite pour le Roy son auguste père! Vaines et trompeuses espérances! ce prince nous a été enlevé, et M. de Mimeure, qui ne luy a survécu que peu d'années, cause aujourd'huy nos justes regrets : du moins vos fastes éternels conserveront son nom et sa mémoire, et la postérité saura qu'en la personne du cavalier qui semble n'avoir été nourry que dans le bruit des armées ou dans l'oisiveté de la cour, vous avez eu le plaisir et la surprise de trouver tout le mérite d'un académicien. »

IV

DE LA MONNOYE

1641-1728

DE LA MONNOYE

Justice a toujours été rendue à la fécondité littéraire du sol bourguignon, et, en particulier, de Dijon, « cette ville qui a produit, disait Voltaire, tant d'hommes de lettres, et où le mérite de l'esprit semble être un des caractères des citoyens. » Mais ce qu'on n'a peut-être pas assez remarqué, c'est, à côté de la fécondité du sol si bien constatée (1), la fécondité et la diversité d'aptitudes également remarquables des auteurs qu'il a produits. Où trouver, en effet, des érudits et des savants plus abondants que les Saumaise, les Bouhier, les Nicaise, les Buffon, les Lebeuf, les Joly ; que ces infatigables bénédictins Claude Estiennot (2), dom Clé-

(1) Voir Ménage, Richelet, Santeul, d'Alembert, etc.
(2) En moins de onze ans, Cl. Estiennot a donné 45 volumes in-folio.

ment, dom Clémencet; et, après eux, les Boullemier, les Girault, les Amanton, les Peignot? Bernard de La Monnoye est un des exemples les plus frappants de cette fertile universalité, et l'on peut dire que le portrait que, dans son discours de réception à l'Académie française, il traça de son prédécesseur, l'abbé Regnier-Desmarais, n'est qu'une faible esquisse du sien (1): « Que vois-je, Messieurs, quel objet extraordinaire vient me frapper? Ce n'est pas un seul homme..... c'est un Protée susceptible d'autant de formes diverses, mais toutes agréables par les différentes beautés qu'il a l'art de leur donner. Citoyen de plus d'un pays, l'Italie le dispute à la France, l'Espagne à l'Italie, etc. » De La Monnoye fut à la fois littérateur, critique, érudit, philologue et poète. Comme littérateur, il a laissé divers travaux, et notamment une correspondance pleine d'intérêt; comme critique et érudit, un grand nombre de curieuses dissertations, entre autres, et pour ne citer que les plus connues, celles *De tribus impostoribus*, qu'il devait regretter (2), sur le *Moyen de parvenir* de

(1) On peut en juger par les différentes notices publiées sur cet écrivain, notamment par celle de G. Peignot, la plus complète et la plus méthodique sans contredit (*Mém. de l'Acad. de Dijon*, 1832). C'est, année par année, la vie de notre académicien, sous la forme un peu sèche sans doute, mais détaillée d'une table analytique. Voir aussi, pour la bibliographie de La Monnoye, notre *Galerie bourguignonne*.

(2) Dans une lettre de B. La Monnoye, écrite de Dijon le 25 octobre 1693 à l'abbé Nicaise, et qui est conservée, ainsi que d'autres que je citerai plus loin, à la Bibliothèque impériale (supplém. fr. 1958), on lit ce passage : « J'ai aussi réformé beaucoup de choses dans ma lettre *De tribus impostoribus*, et je suis fâché présentement qu'elle n'ait pas été perdue. »

Béroalde de Verville, etc.; les *Remarques sur les Jugements des savants*, sur le *Menagiana*, sur les *Bibliothèques* de Colomiès, de Du Verdier et La Croix du Maine. « Personne, lit-on dans une lettre de Bayle à l'abbé Nicaise, ne pénètre comme lui les fautes les plus imperceptibles. » Comme philologue, on lui doit le *Glossaire bourguignon;* comme poète, cette infinité de productions dans les différents genres, également heureuses, en grec, en latin, en français, en patois et en langues étrangères, qui l'autorisèrent à signer ainsi son portrait, destiné au président Bouhier :

Divio me genuit, retinet Lutetia; gallo,
Argolico, latio, burgundo carmine lusi (1).

Il faudrait, on le conçoit, en présence d'une fécondité pareille, un autre cadre que le nôtre pour faire connaître l'écrivain d'une façon un peu détaillée et dans ses œuvres; aussi est-ce une tâche que nous n'essaierons même pas d'aborder. Au risque de « trancher un peu bien court, » pour nous servir d'une expression de La Monnoye lui-même (2), nous laisserons de côté les aridités d'une bibliographie que son étendue transformerait en catalogue, et, prenant l'homme de

(1) Le fils de B. de La Monnoye a traduit ainsi cette inscription, qui rappelle l'épitaphe de Virgile :

Paris est mon séjour, ma patrie est Dijon;
J'ai toujours aimé le Parnasse,
Et mes vers ont parlé tour à tour avec grâce
Latin, grec, français, bourguignon.

(2) Discours de réception à l'Académie française.

plus haut, dans son caractère général, embrassant sa vie dans un rapide tableau, nous nous contenterons de le juger sommairement dans son ensemble. Aussi bien, est-ce là seulement qu'il reste peut-être à dire quelque chose sur une existence connue de tous, mais mal interprétée, à notre sens, par beaucoup, parce que précisément on a trop vu l'auteur et pas assez l'homme, surtout pas assez le temps et le monde où il a vécu. Prendre ainsi isolément un écrivain, un poète, sans tenir compte des mœurs de son époque, de son entourage, c'est risquer souvent de le charger d'une responsabilité dont il ne doit supporter qu'une faible part, celle qui revient à tout individu soumis aux influences contemporaines; c'est risquer d'être injuste. On a accordé à de La Monnoye, dans les lettres, le rang qu'il a su y conquérir; mais on a été sévère à son égard à bien d'autres points de vue; et peut-être a-t-on trop légèrement traité son caractère et ses sentiments : cette étude le montrera, nous l'espérons, en expliquant, sinon en justifiant.

« Le xve jour de juing 1641, a été baptisé Bernard, filz d'honorable Nicolas de La Monnoye, marchand paticier, et d'honneste Catherine Baron; a été parrain honnorable Bernard Baron, aussi marchand paticier, et marraine honneste Jehanne, fille d'honneste Charles Baron, aussi marchand paticier. — Signé Bernard Baron ; Jehanne Baron (1). »

(1) Extrait baptistère relevé, en 1822, sur les anciens registres de la paroisse Notre-Dame de Dijon, par Girault, et rapporté par G. Peignot.

Tel est le plus ancien document qui se rapporte à la vie de Bernard de La Monnoye. Il était né à Dijon, rue du Bourg, dans une maison qu'on y voit encore. Sa famille était dans l'aisance et jouissait d'une considération méritée ; elle ne négligea rien pour son éducation, et le plaça à ce même collége des Jésuites « qui avait déjà eu l'honneur de compter Bossuet parmi ses élèves (1), » et où il fit ses premières études avec distinction. Doué d'une extrême facilité, laborieux, il s'attacha de bonne heure aux auteurs anciens et « aux précieux monuments des richesses de notre langue. Je les lisais, dit-il, avec attention. La prose et les vers faisaient tour à tour mes délices. Mais quoique la prose eût de grands charmes pour moi, je me sentais néanmoins entraîné plus puissamment vers la poésie (2). » En même temps qu'il apprenait sérieusement la langue latine, qu'il se rendait familière celle de nos grands écrivains, il s'efforçait de connaître l'italien et l'espagnol avec autant d'assiduité qu'il devait plus tard, âgé de quarante et un ans déjà, en mettre à apprendre le grec.

En 1659, Bernard de La Monnoye, sorti du collége des Jésuites, fut envoyé pour faire son droit à l'Université d'Orléans ; il avait alors dix-huit ans ; le 16 novembre 1662, il était reçu avocat au Parlement de Dijon. Mais le barreau n'était pas de son goût, il préférait le culte des belles-lettres aux arguties de la chicane. La poésie latine surtout avait un grand attrait pour lui ; aussi s'y était-il adonné plutôt qu'à la poésie

(1) D'Alembert.
(2) Discours de réception à l'Académie française.

française, dans laquelle il n'avait encore composé que quelques vaudevilles, quelques madrigaux et à peine abordé le sonnet, son *nec plus ultra*, disait-il, lorsque l'Académie française fonda un prix en 1671, et proposa pour premier sujet : *La fureur des duels abolie par Louis XIV*. L'avocat oublia vite Thémis pour Apollon, et les luttes du palais pour la lutte poétique; il l'emporta sur soixante-seize concurrents (1), ce qui n'empêcha pas sa famille de lui faire instances pour qu'il prît un état, « celui de poète n'en étant pas un, » et de le décider ainsi à acheter la charge de conseiller-correcteur en la Chambre des comptes de Dijon. Il se laissa même marier quelque temps après (1675), avec Claudine Henriot, fille d'un officier à la chancellerie du palais, qui fut depuis receveur général des finances de la province. Toutefois, ses goûts et ses habitudes naturels étaient toujours là; il ne pouvait y renoncer. Aux concours de 1675, de 1677, de 1683 et de 1685, ce fut encore son nom qui fut proclamé à l'Académie française (2), et en 1687 les Ricovrati de

(1) On sait le mot de Perrault à propos de la pièce de vers de La Monnoye. Comme il en faisait publiquement l'éloge avant qu'on en connût l'auteur : « Vous seriez bien attrapé, lui dit quelqu'un, si elle était de Despréaux. Fût-elle du diable, répliqua brusquement l'ennemi de Boileau, elle mérite le prix, et elle l'aura. »

(2) En 1683, de La Monnoye comptait parmi ses concurrents Fontenelle et l'abbé Dujarry, le même qui devait, en 1714, âgé de 65 ans, l'emporter sur Voltaire âgé de 18, et ce fut le prix de ce concours de 1683 qu'il céda par-devant notaire, dit-on, à Santeul, qui en réclamait sa part.

On a prétendu, mais sans vraisemblance, qu'à la suite du concours de 1685, l'Académie, pour ne pas décourager les

Padoue le recevaient avec honneur au sein de leur compagnie. Tout l'encourageait donc, quand l'amitié de son voisin Aimé Piron, père de l'auteur de la *Métromanie,* lui suggéra l'idée d'un nouvel essai poétique dans lequel il devait dépasser son maître. Depuis longues années, le spirituel apothicaire publiait périodiquement, sous le titre d'*Avents,* des noëls qu'on s'arrachait alors pour aller les chanter le soir aux portes des maisons. Piron engagea La Monnoye à l'aider dans ces compositions patoises; ce dernier y consentit, et telle fut l'origine de ces fameux noëls bourguignons qui devinrent si populaires, et qui, s'ils causèrent plus d'un ennui à leur auteur, devaient néanmoins plus grandir sa renommée que ses autres ouvrages plus littéraires et plus sérieux à la fois.

Ces nouveaux succès vinrent à temps, au surplus, pour compenser un peu les chagrins que lui cau-

rivaux de La Monnoye, qui, sur six prix, en avait remporté cinq, l'invita à ne plus entrer en lice. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'après son troisième triomphe, en 1677, le *Mercure galant,* rendant compte de la distribution des récompenses, couronna par cette phrase l'éloge du vainqueur : « Il serait à souhaiter, pour ceux qui sont entrés en concurrence avec lui, que Messieurs de l'Académie lui donnassent la première place vacante. Comme la qualité de juge ne laisserait plus recevoir ses ouvrages, les autres auraient plus de courage à travailler. » L'affection dont il m'honore m'empêche de nommer un concurrent moderne auquel une académie de province, lassée de ses succès, à joué ce vilain tour, et qui s'en est vengé en s'adressant alors à l'Institut. J'ajoute que l'obtention du prix dans quatre sections de l'Académie des sciences morales et politiques pourrait m'autoriser, ce me semble, à répéter pour lui le vœu exprimé par le *Mercure galant* à l'Académie française pour de La Monnoye.

sèrent, surtout en 1690, les partisans. On peut juger de ces tourments par ses lettres datées de cette époque (1), où il raconte, entre autres expédients auxquels il est réduit, la plaisante pensée qui lui est venue de faire afficher la vente de ses médailles obtenues à l'Académie, pour payer au sieur Landry, chargé des recouvrements des débets en Bourgogne et en Bresse, la somme à laquelle il sera condamné, laissant au surplus à l'Académie à garantir la valeur desdites médailles, fixée par elle à 300 fr., si elle est contestée. Dès 1781, il avait été en butte à des vexations qu'il accuse Bossuet de n'avoir pas allégées (2), et qui lui ont inspiré plus d'une mordante épigramme sous forme de suppliques au roi :

Je sais comme il faut encenser :
Mais s'il s'agit de financer,
Grand Roi, je n'en sais pas l'usage.
De grâce, exempte-moi de grossir ton trésor,
Et considère que le Mage
Qui présenta l'encens ne présenta point l'or.

Peu de temps après (1692), sur l'invitation de l'abbé

(1) Voir notamment lettre LXXV, t. II de ses Œuvres in-4°, page 290.

(2) « Il y a longtemps, écrivait de La Monnoye, en 1691, à l'abbé Nicaise, qu'un mot de sa part aurait pu me tirer d'intrigue; il ne l'a pas voulu prononcer ce mot, *et ideo male torqueor*. Je l'admire par cent bonnes qualités qu'il a ; mais je l'admire encore plus par sa dureté.....

Illi robur et æs triplex
Circa pectus.

J'ai flatté quelquefois son oreille, il me l'a dit; mais je n'ai jamais pu toucher son cœur. »

Febvret, il traduisit en vers français la *Glose* (1) de sainte Thérèse, de telle façon que Racine déclara ne pouvoir mieux faire; et pourtant, dans plusieurs de ses lettres inédites à l'abbé Nicaise (2), il ne parle de cette nouvelle œuvre qu'avec une simplicité et une modestie charmantes. « Je me fis un plaisir, dit-il dans l'une, de vous envoyer une version de la *Glose* de sainte Thérèse, tant pour apprendre ce qu'en diraient les connaisseurs à qui vous en feriez part, que pour vous prier de la présenter à Mme de La Vallière, au goust de laquelle je me flatois qu'elle se pourroit trouver; les choses avaient réussi à peu près comme je le souhaitois, etc. » La conversion de Mme de La Vallière faisait, en effet, alors beaucoup de bruit, et c'était sur le conseil de l'abbé Febvret que de La Monnoye avait songé à offrir la dédicace de son pieux travail à la nouvelle convertie. A en croire les termes de cette première lettre, à voir la satisfaction de l'auteur, on n'hésiterait pas à penser que l'offre avait été acceptée; il n'en était rien pourtant, et cette satisfaction était en-

(1) « *Glose* est une sorte d'ancienne poésie espagnole, ainsi nommée parce qu'elle est comme une explication de ces vers appelez *texte*, qu'on met à la teste de la pièce. Bien que la règle soit que chaque vers du texte se répète dans son ordre à la fin de chaque stance de la glose, on ne laisse pas quelquefois d'en user différemment, comme il se justifie par plusieurs exemples, et entre autres par celui-ci, où l'on voit qu'il n'y a que le dernier vers du texte qui serve de reprise. » (Lettre inédite de La Monnoye à l'abbé Nicaise, datée de Dijon le 5 janvier 1688, et conservée à la Bibliothèque impériale.)

(2) Notamment dans celles des 4 décembre 1687, 5 et 22 janvier 1688.

core de la modestie. Loin de se froisser d'un refus qu'il attribua à l'esprit de pénitence auquel obéissait la maîtresse du roi revenue de ses erreurs, il l'admira et sut s'en glorifier. « Peu de personnes, écrit-il dans une autre lettre, sauroient accepter d'aussi bonne grâce que Mme de La Vallière sait refuser. J'aurois grand tort de me plaindre que ma dédicace n'ait pas été reçue. On la rejette, il est vrai, mais c'est comme Platon a fait Homère, en la couronnant de fleurs. Je regarde cela comme une suite du bonheur qui est attaché à ma traduction de la *Glose* de sainte Thérèse. Je n'ai jamais fait de pièce plus universellement applaudie.... »

Enfin, en 1696, de La Monnoye, pour cause, peut-être sous prétexte de mauvaise santé, ne résista pas au désir de se débarrasser de sa charge de correcteur, pour se livrer tout entier à ses travaux littéraires. « L'impression d'ennui et de dégoût que lui avaient laissée ses études de droit était si forte, qu'il ne pouvait même s'occuper des affaires litigieuses qui intéressaient sa propre fortune. *Quelque agréables,* disait-il, *que soient les mots de plaisir et de profit, je ne les entends point sans frémir, parce que l'un commence comme plaideur et l'autre comme procureur.* » Il faut ajouter, ce que ne fait pas d'Alembert en rapportant ces paroles, que lorsqu'il tenait ce propos, de La Monnoye venait d'essuyer les angoisses d'un procès qu'il avait même perdu aux Requêtes, et qu'il ne gagna qu'au Parlement (1). Il est

(1) « Je n'ai jamais eu dans ma vie qu'un procès ; l'homme qui me l'intenta, et qui en avoit une infinité, me disoit, pour m'effrayer, qu'il n'en avoit jamais perdu : je lui répondis

vrai qu'il s'exclamait bien un peu contre tous les gens de palais. On connaît son épitaphe d'un homme qui, en qualité de poète, faisait des vers en quatre langues, et en qualité de juge, prenait à toutes mains,

> Nicoleos jacet hic, qui linguas ut loqueretur
> Quatuor, ut caperet mille manus, habuit; »

ses épigrammes contre les épices et sa petite histoire du conseiller et du villageois, « qui eût fait un si joli conte (1) : Un conseiller voyant un villageois battre son âne à grands coups de bâton, lui dit : Eh, mon ami! pourquoi traites-tu si mal cette pauvre bête? A ces paroles, par respect, le villageois s'arrêta; mais à peine eut-il perdu de vue le conseiller, qu'il recommença de plus belle, en disant : Ah! ah! mon âne, vous avez donc des amis à la cour? »

Cependant il ne se flattait pas moins, au milieu de tout cela, des amitiés qu'il avait parmi les disciples de Thémis, et savait, aussi bien et mieux qu'un autre, à

que je n'en avois jamais gagné; mais il arriva dans la suite que je perdis et gagnai celui-ci. Je le perdis par sentence aux Requêtes du palais, et je le gagnai par arrêt du Parlement. M. l'avocat Jehannin, que j'appelois le Papinien de la Bourgogne, ayant fait toutes mes écritures sans vouloir prendre l'argent que je lui offrois, je l'engageai à recevoir du moins le *Dictionnaire* de Bayle, que je lui envoyai avec ces six vers écrits de ma main, etc... J'envoyai de même à M. Varenne, autre célèbre avocat, pour une consultation qu'il me donna par écrit, la *Bibliothèque alphabétique des auteurs de droit*, par Simon de Beauvais, en 2 vol. in-12, avec sixain, etc... » (Œuvres de B. de La Monnoye, édit. in-4° de Rigoley de Juvigny, t. II, p. 382 et 383.)

(1) *Journal des Savants*, février 1771.

l'occasion, leur rendre hommage. Il riait bien autrement de ceux d'Esculape. Définition de la médecine : « L'art ou la science d'entretenir un malade de raisons frivoles de son mal, et de l'amuser par des remèdes bons ou mauvais, en attendant que la nature le tue ou le guérisse. » Voilà le cas que, critique ou philosophe, il en faisait.

Combien dut-il néanmoins, avec une pareille répugnance pour la carrière à laquelle il avait été destiné par sa famille, être soulagé en disant adieu au palais ! Vainement on avait essayé, après son troisième prix de poésie, de l'attirer à Paris. « A la bonne heure, répondait-il, que mes bagatelles se montrent de temps en temps dans la capitale ; pour leur auteur, il faut qu'il reste dans sa province, et qu'il se contente de n'y être considéré que comme un simple correcteur de comptes... Au contraire, si je venais à Paris, on ne verrait en moi qu'un bel esprit ; profession, à mon avis, aussi dangereuse que celle de danseur de corde. Je n'ai, d'ailleurs, aucune ambition, même littéraire, et quant à ma fortune, toute bornée qu'elle est, j'en suis content. Je n'ai jamais rien demandé au Roi, et je le prie seulement de ne rien me demander non plus (1). »

(1) Ces derniers mots avaient encore trait à l'impôt et à ceux qui le percevaient, et qui furent si souvent en butte à ses épigrammes : « Aujourd'hui, rien n'est si public que les publicains, dit-il quelque part : *Publicanus quasi publicus canis*. Que vous semble de l'étymologie? Accurse, s'il revenait au monde, ne manqueroit pas de l'applaudir et de me l'envier... »

Mais en 1706, débarrassé de sa charge, il quitta Dijon à l'âge de soixante-cinq ans, et alla s'établir à Paris, après un séjour d'une année à Saint-Quentin et à Noyon, auprès d'un oncle de sa femme qui y était théologal (1). Il était, d'ailleurs, fatigué des tracasseries continuelles que lui suscitaient ses Noei. Si ces poésies lui gagnèrent, en effet, une immense popularité, si le succès s'en éleva jusqu'à la cour, où tout le monde voulut, pour les chanter, apprendre le patois bourguignon, elles lui valurent aussi, sous le prétexte d'un scandale qui n'existait pas (2), d'abord la censure, puis une persécution qui heureusement l'émut peu et ne fit que lui susciter, sans doute, l'idée de ses recherches sur les livres proscrits et condamnés au feu.

« Je ne sais pourquoi, dit Voltaire dans le *Siècle de Louis XIV,* où il qualifie de La Monnoye d'excellent littérateur, le docteur de Sorbonne Ladvocat, dans son dictionnaire, dit que les Noëls de La Monnoye, en patois bourguignon, sont ce qu'il a fait de mieux; est-ce parce que la Sorbonne, qui ne sait pas le patois bourguignon, a fait un décret contre ce livre sans l'entendre? » Sans chercher qui a pu mettre le plus de malice dans son appréciation, de Ladvocat ou de Voltaire, toujours est-il qu'à la vérité, la Sorbonne, bien que peu touchée « de la naïveté, de l'harmonie, de la force et de l'élévation » de la muse du

(1) C'est de ce séjour qu'il parle dans une lettre de 1707 au président Bouhier (T. II, p. 362 de ses Œuvres, édit. in-4°).
(2) D'Alembert.

poète bourguignon, n'osa pas condamner ces Noëls, « nés sous un ciel où l'esprit et la gaîté sont les premiers présents de la nature (1). » Malgré les ennemis du poète, pour lesquels ces qualités devinrent autant de coupables manœuvres; malgré le faux zèle qui s'arma hautement contre des sentiments qui n'avaient jamais existé dans le cœur de celui qu'il poursuivait, les applaudissements qui accueillirent de toutes parts la victorieuse apologie du poète méconnu, et plus de vingt-cinq éditions successives de l'œuvre calomniée, mirent fin à la lutte; le procès n'eut pas de suite, et le ridicule en resta pour le compte des persécuteurs (2).

Cependant, la réputation de La Monnoye l'avait précédé à Paris et s'y était accrue, grâce autant aux vexations dont il avait à se plaindre qu'à ses triomphes littéraires, et bientôt, dit un de ses biographes, les sa-

(1) Rigoley de Juvigny.

(2) « C'est un ecclésiastique nommé Magnien, qui avait été vicaire à la paroisse Saint-Etienne de Dijon, qui déclama hautement en chaire contre les Noëls, en 1702; il finit par les dénoncer à la Sorbonne, qui, contre l'avis de neuf docteurs, ne jugea pas à propos de pousser l'affaire plus loin. Cependant, à l'article *Beane* du *Glossaire*, il est dit qu'un des neuf docteurs (l'abbé Petitpied) qui avaient censuré les Noëls fut peu de temps après (en 1703) relégué à Beaune pour l'affaire du *cas de conscience*, et que La Monnoye a pris de là occasion de dire que ce docteur ayant eu la simplicité de *condamner* les Noëls, il ne fallait point d'autre raison pour le loger à Beaune. On pourrait en conclure que ces Noëls ont été censurés, mais on serait dans l'erreur; ce n'était que la simple opinion de ce docteur et de ses huit collègues. L'ouvrage n'a pas même été déféré à la congrégation de l'*Index*, à Rome, car je ne l'ai point trouvé mentionné dans les différents catalogues de cette congrégation » (Peignot).

vants les plus distingués qui ne le connaissaient que par ses ouvrages, devinrent ses intimes amis. Et, chose étrange après les accusations dont il venait d'être l'objet, parmi eux, au premier rang, se trouvaient plusieurs membres du haut clergé. Charmé de son immense érudition, de sa profonde connaissance de la langue française; guidé par l'opinion publique, son entourage le pressa de faire pour entrer à l'Académie, qui l'avait si souvent couronné, des démarches auxquelles il n'aurait jamais songé, et que refusa longtemps sa modestie. Il n'osait aspirer à un titre qu'il n'avait jamais ambitionné : le courant l'entraîna; et, comme il le dit plus tard lui-même dans son discours de réception, « la fortune, qui avait entrepris de l'élever, ne se démentit pas... Nulles barrières, nulles difficultés. » En 1713, après la mort de l'abbé Regnier-Desmarais, le cardinal et l'abbé d'Estrées le décidèrent à se mettre sur les rangs, et, de concert avec les cardinaux de Rohan et de Polignac, aussi membres de l'Académie, sollicitèrent en son nom les suffrages de leurs collègues, qui lui furent bien vite assurés; car les esprits étaient si fort disposés en faveur de leur candidat, que son élection ne rencontra aucune concurrence et que l'unanimité des juges lui fut acquise sans conteste. Aussi, cette élection eut-elle lieu de la façon la plus flatteuse, « accompagnée de circonstances qui se rencontrent rarement dans ces sortes d'occasions... Son mérite ne permit à personne de balancer (1). » Un seul juge, le cardinal de Rohan, retenu

(1) Réponse au discours de réception de B. de La Monnoye par l'abbé d'Estrées.

par la goutte, ne put y assister; mais il envoya un gentilhomme au récipiendaire pour lui témoigner que sans cela il n'aurait pas manqué d'aller lui donner sa voix. Sa réception se fit le 23 décembre 1713. « Elle fut une des plus brillantes et des plus nombreuses qu'on eût vues jusqu'alors : elle fut même remarquable par un événement qui fait époque dans l'histoire de la compagnie. Les cardinaux académiciens se dispensaient depuis longtemps d'assister aux séances, tant particulières que publiques, parce qu'ils croyaient des fauteuils indispensables à leur dignité, et que les académiciens (1) n'avaient alors que de simples siéges. Ces cardinaux désiraient cependant de se trouver à l'élection de La Monnoye, à qui ils voulaient donner, par leur suffrage, une marque distinguée de leur estime. Le roi, pour satisfaire à la fois leur délicatesse d'amis et leur délicatesse de cardinaux, et pour conserver en même temps l'égalité académique, dont ce monarque éclairé sentait tous les avantages, fit envoyer à l'assemblée quarante fauteuils pour les quarante académiciens (2). » De cette façon, tout ce que l'Académie avait de plus illustre à la cour et de plus distingué dans la prélature put prendre part à l'élection, et l'on vit la pourpre donner un nouvel éclat à l'auguste lieu de ses séances (3). Le roi confirma, en l'approuvant, le choix du nouvel élu. « Je m'acquitte,

(1) Sauf toutefois le directeur, le chancelier et le secrétaire perpétuel.

(2) D'Alembert.

(3) Réponse au discours de réception de La Monnoye par l'abbé d'Estrées.

Monsieur, de la parole que j'ai eu l'honneur de donner à Votre Eminence hier au soir, écrivit à ce propos le cardinal de Polignac au cardinal d'Estrées. Le roi, qui connaissoit M. de La Monnoye par la grande réputation que son esprit, sa science et sa modestie lui ont acquise, a fort agréé le choix que l'Académie a fait d'un sujet si digne pour remplir la place de M. l'abbé Regnier. Sa Majesté a esté très contente de l'unanimité des suffrages en cette occasion. »

On connaît le quatrain qui fut fait pour témoigner que l'opinion publique était également satisfaite :

Sans brigue et sans faveur, que souvent on employe,
L'Académie en corps a choisi La Monnoye.
Ce choix est digne d'elle ; en sera-t-on surpris,
Puisque quarante ont fait ce qu'a fait tout Paris ?

Voici d'autres pièces de La Monnoye lui-même :

A M. le cardinal d'Estrées, avant la mort de M. l'abbé Regnier.

La fortune, à ce qu'on m'a dit,
Grand prélat, m'est assez amie
Pour m'offrir par votre crédit
Une place à l'Académie.
Telle place a de quoi charmer,
Et je dois beaucoup estimer
Le bonheur d'en posséder une;
Mais mes vœux seroient plus contens
Si je croyois que de vingt ans
Il ne pût en vacquer une.

Epigramme de M. de La Monnoye dans le temps qu'on le proposait pour remplir la place vacante à l'Académie par la mort de M. l'abbé Regnier.

Pour mériter d'estre compris
Dans les quarante beaux esprits,

Je ne leur ai point fait révérence profonde;
Si jamais, cependant, j'obtiens un rang si beau,
Ils seront bien fondez à dire dans le monde
Que c'est pour un coup de chapeau (1).

Les 6 et 29 décembre 1713, de La Monnoye rendait compte encore dans les lettres suivantes à M. Petitot, procureur du roi au bailliage de Dijon, et à l'abbé Papillon, de ce qui se passa à l'Académie lors de son admission. Nous donnons en entier ces deux lettres, parce que, comme deux des pièces de vers qui précèdent et plusieurs autres documents que nous avons sous les yeux et qui suivront, nous les croyons jusqu'ici inédites; elles confirmeront et compléteront les détails donnés plus haut.

« L'affaire de l'Académie, mon très cher ami (2), s'est passée avec tout l'agrément possible pour moi. On convient que, depuis qu'elle est establie, il n'y a pas d'exemple d'académicien receu avec une pareille distinction. Je n'ai garde de l'attribuer à mon mérite qui est trop mince. Elle est deue au crédit seul de M. le cardinal d'Estrées et de M. l'abbé, son neveu, qui, sans aucun mouvement de ma part, m'ont gagné l'unanimité des suffrages. Il est même arrivé quelque chose de mémorable dans l'Académie à cette occasion. C'est que n'y ayant dans cette compagnie que les trois officiers, le directeur, le chancelier et le secrétaire qui eussent des fauteuils, les cardinaux à qui l'on n'en vouloit pas accorder, à moins qu'ils ne fussent dans l'une des trois charges, refusoient par cette raison d'assister aux assemblées. L'embarras estoit donc

(1) Allusion aux cardinaux qui patronaient sa candidature.
(2) M. Petitot.

grand de la part de M. le cardinal d'Estrées, qui ne pouvoit me donner sa voix sans entrer à l'Académie, et qui ne pouvoit d'ailleurs se résoudre à y entrer qu'il n'eût un fauteuil. Les deux autres cardinaux académiciens, sçavoir M. le cardinal de Rohan et M. le cardinal de Polignac en ayant conféré avec lui, le dernier se chargea d'en parler au roy, qui leva la difficulté en ordonnant désormais que tous les académiciens eussent des fauteuils; deux cardinaux par ce moyen honorèrent de leur présence mon élection. M. le cardinal de Rohan, retenu par la goutte, eut la bonté de me faire témoigner par un gentilhomme que sans cette incommodité il n'auroit pas manqué de se trouver à l'assemblée pour me donner sa voix. Je vous prie de ne lire ni dire à personne ces particularitez qu'on s'imagineroit peut-être que je fais vanité de publier. Ceux qui jugeroient ainsi de moi ne me connoistroient gueres. Je vous jure que tous ces honneurs, bien loin de m'enorgueillir, m'humilient, parce que j'appréhende de ne les pouvoir soutenir, et que tous les mouvemens où je me vois engagé par là ne conviennent ni à mon âge ni à mon humeur. Je vous dirai à ce propos que M. l'abbé Caillet m'a fait surprise que j'ignorerois, si lui mesme, après me l'avoir faite, ne me l'avoit annoncée. Je lui fis voir la lettre que M. le cardinal de Polignac écrivit de Marly, le 29 du mois dernier, à M. le cardinal d'Estrées, touchant la satisfaction que le roy avoit tesmoigné de mon élection. La lettre est conçüe en des termes si glorieux pour moi que je ne voulus point en laisser prendre copie à M. Caillet. Sur ce refus, il me pria de lui permettre tout au moins de la relire. Ce qu'aiant obtenu aisément, il se l'imprima si bien d'un bout à l'autre, qu'étant de retour chez lui, il la fixa sur le papier sans y changer un seul mot, et ne manqua pas, comme il est en relation avec M. le président Le Goust, de lui en faire part dès le

3e de ce mois. J'espère que vous me garderez mieux le secret; s'il y avoit quelqu'un à l'égard de qui je pusse vous en dispenser, ce seroit M. le président Bouhier, d'autant plus que je lui ai promis de lui rendre compte au long de tout ce détail, et que les occupations dont je serai accablé tout ce mois jusqu'au jour de ma réception, qui sera le samedy 23e, me mettent hors d'estat de m'acquitter de ma parole. Je suis charmé de son douzain que je voudrois bien qui put estre accompli au pied de la lettre, non pas dans la vüe d'enterrer tous les académiciens, mes confrères, pour en devenir le doyen, mais mes confrères les rentiers de la tontine, pour devenir leur héritier et en conséquence jouïr de 38,821 liv. » (1).

(1) De La Monnoye exprime souvent cette pensée sur ses confrères de la tontine : « Comme dans l'état de ma fortune, actuellement très médiocre, lit-on dans une autre de ses lettres, une augmentation considérable de mes revenus me feroit grand bien, je vous avoüe que la maladie survenue en même temps à MM. Jacques de Matignon et Joseph Siffredi, deux des plus forts rentiers qui restent parmi mes confrères de la dixième classe de la tontine, me tenoit, il y a six semaines, dans une grande attente à cause d'un accroissement de dix-sept mille livres de rente qu'ils auroient laissé par leur mort aux survivants. Le peu de charité qui règne en ces sortes de compagnies me permit aisément de faire les vœux que vous allez lire :

O Matignons ! ô Siffredis !
Illustres tontiniers de la dixième classe,
Vos bonnes actions devant Dieu trouvant grâce,
Devroient bien au plutôt vous mettre en paradis.
Pour moi, foible rentier qui ne fais pas grand'erre,
Ne pouvant alléguer qu'une simple action,
Je suis, en bon chrétien, plein de soumission,
Prêt, encore vingt ans, à rester sur la terre.

« Avec aussi peu de crédit que j'en ai au ciel, mes prières n'ont eu garde d'être exaucées, etc. » Il était bien près alors d'en vouloir aux tontines, comme il en voulait au jeu, dont en 1666

La lettre que quelques jours après de La Monnoye écrivait à l'abbé Papillon, montre mieux encore, en donnant la mesure de l'intimité qui existait entre eux, le vrai caractère du poète bourguignon :

« Lorsque je suis venu à Paris, Monsieur, je n'ai point eu d'autre dessein que de satisfaire les empressemens de mon fils, qui, ayant perdu la pensée de retourner en province, ne cessoit par des instances continuelles de m'appeler auprès de lui. J'avoüe qu'après cinq ou six mois de séjour, le hazard m'ayant procuré des connoissances, on m'insinua de divers endroits qu'il me seroit aisé d'avoir entrée à l'Académie, pour peu que je voulusse m'aider. L'idée que je me faisois du mérite extraordinaire que demandoit la qualité d'académicien ne me permettant pas d'y aspirer, je la fuyois et la craignois. J'affectai même exprès de ne voir aucun de ces messieurs, de peur qu'on ne s'imaginât que c'étoit dans une vüe intéressée. Vous avez su néanmoins que M. l'abbé d'Estrées et M. le cardinal, son oncle, avoient depuis vaincu ma résistance, en sorte que, sans aucun mouvement, sans aucune démarche de ma part, je me trouve aujourd'hui revestu d'une qualité dont je ne me reconnois nullement digne. Cette liberté, cette indépendance, je trancherai le mot, cette obscurité dans laquelle je vivois autrefois à Dijon m'accommodoit beaucoup mieux. Je regrette ces momens où vous, Monsieur, et M. d'Argencour, me veniez trouver dans mon cabinet, tantost pour m'annoncer la découverte

il avait été la victime, et aux loteries, qu'il condamnait hautement. « Les dictionnaires et les loteries, qu'on voit se multiplier de jour en jour, disait-il, sont pour le siècle une marque sûre d'ignorance et de gueuserie. »

de quelque ancien livre goguenard, tantost pour me demander quelques-unes de ces particularitez littéraires dont vous supposiez que j'étois instruit; quelquefois même pour vous entretenir avec moi à cœur ouvert de certains couplets de ces Noëls bourguignons dont j'apprens que la mémoire se renouvelle avec plaisir à Dijon sur la fin de chaque année. Voilà, Monsieur, voilà l'époque qui, plus que toute autre, me tient au cœur. Si quelque chose me console de ne jouir plus de ces douceurs, c'est de reconnoistre que vous me conservez toujours quelque place dans vostre souvenir. Agréez que je vous en fasse ici mes remercîmens, et que je me dise, avec beaucoup de reconnaissance et d'estime, etc. »

De La Monnoye suivit la mode et fit un discours de remercîment assaisonné de toutes les louanges habituelles; aussi n'en fut-il pas très satisfait et chercha-t-il à s'excuser. « Je vous plains bien, écrivait-il à ce sujet à son ami Soyrot, vous qui aimez les pièces courtes, d'avoir envie de lire mon discours à l'Académie; il est des plus longs; et des gens qui, dans cette occasion, avaient quelque autorité sur moi, m'insinuèrent qu'il le falloit tel; j'ai obéi. » Ses confrères ne trouvèrent pas l'apologie trop longue, et leurs éloges reconnaissants accueillirent le discours comme leurs sympathies avaient accueilli l'orateur. Un ecclésiastique, le P. Durand, célébra la réception du nouvel immortel dans une jolie pièce de vers intitulée : *Bernardus Moneta, vir academicus, uni Minervæ adjudicatus*, à laquelle de La Monnoye répondit par son *Eucharisticon;* elle fut aussi pour le P. Oudin l'occasion d'une de ses plus belles odes latines. Une seule

chose manqua, dans cette circonstance, au triomphe de B. de La Monnoye : la présence, à cette cérémonie si glorieuse pour lui, de celui de ses admirateurs qui l'avait le plus souhaitée, de l'abbé Nicaise, mort depuis longtemps déjà, sans avoir vu consacré par une élection dont il prévoyait l'unanimité un titre que pendant plus de vingt ans il avait donné dans l'intimité à son ami, en l'engageant à se porter candidat. Dès 1681, en effet, dans une lettre du 15 octobre, que lui adressait La Monnoye (1), nous trouvons la trace des sentiments de Nicaise : « Je ne sais, Monsieur, comment je pourrai reconnoistre cette belle qualité que vous me donnez d'académicien français ; c'est trop peu, ce me semble, que de mettre sur le dessus de ma lettre : « A Monsieur, monsieur l'abbé Nicaise ; » il faudrait tout au moins y ajouter : « de l'Académie des humoristes, » car, à moins que d'estre *bello humore,* vous ne m'auriez pas sans doute intitulé comme vous avez fait..... » Et en 1687, une place étant vacante, on voit les efforts faits par le savant chanoine de la Sainte-Chapelle pour décider le poète à la demander. « Vous parlez, lui répond celui-ci (2), d'une place vacante depuis peu à l'Académie ; ce seroit bien notre illustre compatriote qui en seroit véritablement digne. Peu de personnes possèdent plus éminemment que lui, tout jeune qu'il est, les talens nécessaires pour y parvenir, et si j'avois quelque crédit en ce païs là, je

(1) Corresp. manusc. de l'abbé Nicaise. (Bibliot. impériale, supplément français, 1958.)
(2) Idem.

l'emploîrois uniquement à lui faire rendre un honneur dont l'éclat rejailliroit sur nostre ville. Je vous invite à y contribuer de tout vostre pouvoir, vous, Monsieur, qui par vostre mérite vous estes fait tant d'habitude avec les gens d'esprit et de qualité. »

De La Monnoye n'avait pas ambitionné le fauteuil; le succès flatteur qui le lui donna ne l'enorgueillit pas. Il vécut, comme auparavant, dans sa modeste simplicité et son indépendance d'esprit habituelle; empêché par son grand âge, l'éloignement de sa demeure et, ajoute-t-il, sa paresse, de remplir exactement ses nouveaux devoirs, voici comme il se justifiait : « Je voudrois, écrit-il en racontant que ses confrères en murmurent, qu'ils portassent leur plainte au roi, j'aurois bientôt mon excuse prête :

A pied dans la froide saison,
Des vieillards cruelle ennemie,
Grand roi, comment de ma maison
Irai-je à votre Académie,
N'ayant carrosse ni coursier ?
Que ne puis-je, comme Dacier,
Devenir votre locataire (1) !
J'entrerois alors réglément ;
Et pour le prix du logement
Je m'obligerois à vous faire
Quelqu'éloge annuellement :
C'est votre loyer ordinaire.

Il en prenait donc à son aise : il avait, au surplus, exprimé depuis longtemps son opinion sur les habitudes de la compagnie, et ne pensait pas y déroger.

(1) Dacier, alors garde des livres du cabinet du roi, était logé, en cette qualité, au Louvre, et au-dessous de la salle des séances de l'Académie.

Dans sa lettre du 15 octobre 1681 à l'abbé Nicaise, et que nous avons citée plus haut, il donne ainsi son avis sur les travaux faits en commun de ses futurs confrères : « Vous vous informez surtout de l'estat où est à présent le Dictionnaire de l'Académie, et si je suis assez jeune pour espérer de le voir un jour imprimé ? J'ai prédit autrefois qu'il paroistroit sous le règne de Louis XIV, et je ne doute point que cette prédiction ne fust bien receüe à la cour, parce que c'estoit un présage de longue vie pour le roi. Je me souviens aussi qu'autrefois, envoïant un vœu de fidélité à ma maîtresse, je le conceus en ces termes :

Lorsque les chats craindront l'insulte des souris,
Que l'autour fuira la perdrix,
Que le lièvre des chiens bravera la colère,
Quand les quarante beaux esprits
Finiront leur vocabulaire,
Mon cœur de vos appas ne sera plus épris (1).

(1) Les mêmes reproches de lenteur ne s'adressent-ils pas encore de nos jours à l'Académie française ? Voici à ce propos le début d'un curieux article publié par un judicieux et savant critique, M. Ludovic Lalanne, dans le numéro du 5 janvier 1859 de la *Correspondance littéraire,* sous ce titre : *L'Académie française et son nouveau dictionnaire.* « L'Académie française, la *vieille dame*, comme diraient les Anglais, marche *passibus æquis*, avec la gravité qui convient à son âge et à sa position. Un intervalle de vingt-deux à vingt-quatre ans s'est écoulé entre chacune des quatre premières éditions de son Dictionnaire (1694, 1718, 1740, 1762), et elle en a employé soixante-treize à la révision des deux autres (1798, 1835). Elle avait entrepris, il y a vingt-trois ans, un ouvrage d'une immense importance, un *Dictionnaire historique* de notre langue, et aujourd'hui seulement elle vient de nous en donner le premier fascicule, qui, à première vue, m'a suggéré les calculs suivants, que le lecteur peut refaire avec moi.

« Le fascicule se compose de 368 pages in-4°, et s'arrête

« ... Je prévois désormais bien de la décadence dans l'empire de la poésie. Molière est mort, Corneille se meurt, La Fontaine vieillit, Racine et Despréaux ne travaillent plus ; adieu les vers. »

L'académicien ne se reposa pas, toutefois, sur ses nouveaux lauriers. Ce fut, en effet, en 1715, qu'il fit paraître son *Menagiana*, véritable trésor d'érudition, auquel il travaillait depuis 1693, que le public instruit accueillit avec avidité, mais qui remit l'auteur aux prises avec la censure, contrariété qu'il accepta, du reste, de bon cœur : car il corrigea les passages incriminés, non seulement sans se plaindre, mais en

au mot *abusivement*, qui se trouve à la 13e page de l'autre dictionnaire de l'Académie, lequel en a 1872. Il ne représente donc que la 144e partie du travail total, qui devra former 56 volumes de plus de 900 pages. Si l'illustre Compagnie, qui, à ce que je crois savoir, n'a que bien peu de matériaux préparés à l'avance, et dont la caisse est encore plus vide que les cartons, ne modifie point le plan qu'elle a suivi jusqu'ici, on est autorisé à conclure qu'elle mettra à rédiger chacune des livraisons suivantes le même temps qu'elle a mis à composer la première. Il en résultera qu'elle n'aura terminé sa besogne que dans 3,289 ans; autrement dit, la génération qui aura le bonheur de jouir de la lettre Z vivra l'an 5147 de J.-C. Or, pour bien se rendre compte des petits changements que trente-trois siècles amènent sur la surface de la terre, que l'on suppose un instant l'ouvrage fini en 1858 : la première livraison aurait dû paraître l'an 1431 avant J.-C., c'est-à-dire, d'après la chronologie des marbres d'Arundel, la deuxième année du règne du sage Minos; la troisième aurait coïncidé avec l'expédition des Argonautes, la sixième avec la prise de Troie, la quatorzième avec la mort de Codrus, la soixante-sixième avec l'avénement du bon roi Dagobert, etc. Je ne parle que pour mémoire des onze ou douze millions que coûteraient seuls les émoluments annuels (bien misérables, il faut le dire) des six membres de la commission du Dictionnaire. »

bénissant ses censeurs, « qui, malgré leur austérité, « eurent la bonté de laisser passer par-ci par-là des « articles plus licencieux que ceux qu'ils avaient sup- « primés : *Dat veniam corvis, vexat censura columbas.* »

Ce fut en 1720 que, par les soins du président Bouhier, parut *ai Dioni*, à Dijon, *ché Abran Lyron de Modene* (anagramme de Bernard de La Monnoye), l'édition des Noëls bourguignons avec le Glossaire, jusque là inédit, publication depuis longtemps attendue, et dont La Monnoye disait à ses amis que *la sauce vaudrait mieux que le poisson.*

Cette même année, toutefois, ses occupations et ses joies littéraires furent cruellement troublées par la perspective alarmante de l'infortune et de la ruine. Tous ses biens, qu'il avait, en quittant la Bourgogne, convertis en rente sur l'Etat, furent engloutis par le système de Law; et, réduit tout à coup au plus complet dénûment, à quatre-vingts ans, il se trouva un instant forcé, pour vivre, de vendre ces mêmes médailles que lui avait décernées l'Académie, et qu'on l'avait vu, dans des temps meilleurs, destiner plaisamment à payer ses impôts. Ce fut alors que, grâce à une pension annuelle de 600 livres dont le duc de Villeroi lui remit le brevet, grâce à la générosité de M. Le Glucq de Saint-Port, qui lui acheta sa bibliothèque moyennant dix mille livres, avec condition de lui en laisser la jouissance sa vie durant, il échappa à la misère qui le menaçait, et put reprendre ses travaux. Le *Segraisiana*, qui fut saisi, puis le *Poggiana*, parurent presqu'en même temps; il mit la dernière main à ses remarques sur les *Bibliothèques* de Du Verdier et La Croix du

Maine, et collabora à l'édition de Rabelais donnée par Le Duchat, auquel il fournit encore la préface des xv joyes du mariage.

De La Monnoye, « non seulement presqu'aveugle, mais presque sourd (1), » s'occupa ainsi jusqu'à sa mort. L'une de ses dernières pièces de vers fut un remercîment à l'Académie des témoignages d'intérêt qu'elle lui donna à l'occasion de la perte de sa femme, pendant plus de cinquante ans la compagne de ses joies et de ses chagrins (2). A ses derniers jours, une grande satisfaction lui fut décernée par la Providence, celle de voir son confrère à l'Académie le président Bouhier, qu'il avait toujours espéré avoir pour successeur. Enfin, le 15 octobre 1728, il s'éteignit âgé de plus de 87 ans, et fut inhumé à Saint-Sulpice, où sur sa tombe on grava l'épitaphe que, dès avant 1715 (3), il avait préparée pour Claude Henriot et pour lui, « épitaphe, a dit un savant, que la vertu, la sensibilité et la candeur semblent avoir dictée. »

Telle fut la vie de de La Monnoye ; les éloges funèbres ne lui manquèrent pas ; citons seulement ceux du P. Oudin, de l'abbé d'Orléans de Rothelin et de d'Alembert, et terminons par quelques considérations sur son caractère, à l'appui desquelles viendront naturellement les quelques pièces inédites que nous avons recueillies à la Bibliothèque impériale.

Nous l'avons dit en commençant, le mérite littéraire

(1) Lettre de La Monnoye au président Bouhier.

(2) L'Académie lui députa à cette occasion deux de ses membres pour le complimenter.

(3) Voir t. II, p. 206 des Œuvres in-4° de La Monnoye.

de La Monnoye est incontesté, car il ne faut pas s'arrêter à l'étrange jugement qu'un critique démenti par tous les autres et par les faits eux-mêmes, a imaginé contre l'écrivain, et que nous ne rappelons en passant que parce que, bien qu'appliqué à l'esprit, il touche de près au caractère (1). C'est l'homme qu'il faut défendre. Prenons donc une à une les accusations; elles portent sur quatre chefs principaux : Avarice, absence ou tout au moins sécheresse de cœur, irréligion, immoralité. De La Monnoye a été considéré comme « assez regardant dans les affaires d'intérêt, » et il faut avouer que les lettres qu'il adressait à son fils (2), source la plus vraie où l'on puisse l'étudier, puisque nulle part il n'est plus naturel, semblent assez bien justifier cette opinion. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'un vieillard de plus de quatre-vingts ans aux prises avec l'infortune et ne vivant guère que grâce à la générosité de ses admirateurs, après avoir été pendant une longue existence sans cesse tourmenté par les tracasseries fiscales; il ne faut pas oublier qu'au XVIIe siècle l'on comptait plus que dans le nôtre, qu'alors sa minutie

(1) Il suffit, en effet, d'opposer à l'opinion de Burmann, qualifiant de La Monnoye de grand et infatigable déterreur de bagatelles « *indefessus et mirandus nugarum indagator,* » celle de d'Alembert : « Ses études sont sérieuses et profondes sur toutes les parties de la littérature, et il se délasse à ses heures de loisir par la poésie, » et cette vérité, que « l'Europe littéraire préféra les bagatelles agréables de La Monnoye aux bagatelles ennuyeuses de son grossier et pédant détracteur. »

(2) Lettres inédites de B. de La Monnoye adressées à son fils, le R. P. de La Monnoye, religieux cordelier à Bar-sur-Aube, publiées par M. l'abbé Bougaud; Dijon, 1856, br. in-8°.

était celle de tous, et surtout, ce qui prouve bien que l'attachement à ses intérêts, exagéré aux yeux de quelques-uns, n'était que trop nécessité par les circonstances, que jamais son caractère ne souffrit de ses chagrins pécuniaires : « A moitié ruiné, mais aussi gai qu'au jour de sa fortune, » il resta toujours le même; un avare n'a point tant de philosophie. Je sais bien que ses comptes et ses espérances de tontine, sur lesquels il revient souvent; que ses plaisanteries sur les rentiers ses confrères, et sa haine des partisans, sont autant d'arguments invoqués contre lui. Mais ses inquiétudes, ses réclamations n'étaient-elles donc point fondées? Puis, quel est donc le joueur qui n'envie pas l'enjeu; quel contribuable, de son temps, ne maudissait pas, et bien souvent à juste titre, les percepteurs d'impôts? Il est de cela comme de la cupidité qu'ont pu reprocher à de La Monnoye certains éditeurs trop cupides eux-mêmes, et qui, jaloux de sa collaboration gratuite, « lésinaient » en lui marchandant les trésors de son érudition (1). D'Alembert a précisément remarqué qu'une des principales qualités qui le distinguent, est de n'avoir jamais travaillé par ambition, mais par pur amour du travail, par un goût irrésistible pour les lettres.

Quant à la bonté de son cœur, n'est-elle pas, mieux

(1) La *Correspondance littéraire* (numéro du 5 juillet 1858) rapporte un exemple de cette *lésinerie* à propos du *Ducatiana*, dont les notes furent, sur le refus de La Monnoye, confiées à Gueulette, substitut du procureur du roy au chastelet de Paris, qui les fit, à coup sûr, moins bonnes que n'eussent été celles de l'érudit Bourguignon, mais *gratis*.

que par tous les raisonnements, prouvée par sa conduite et sa douleur après la mort de sa femme; par son dévoûment si grand et si constant pour ses nombreux correspondants, qui le regardaient comme un maître, et le trouvaient toujours, dans sa modeste simplicité, prêt à féconder pour eux ces utiles relations auxquelles sa gaîté, son immense savoir, ses habitudes communicatives ajoutaient autant d'attrait que sa probité, sa droiture et sa franchise leur donnaient de sécurité et de confiance?

Mais l'irréligion et l'immoralité! Voilà les deux griefs les plus sérieux que, partial ou mal éclairé, on impute souvent à La Monnoye, et, faut-il le dire? dont on entretient facilement la croyance, parce qu'aux yeux de beaucoup, c'est, avec les Noëls, le fond de sa réputation. Comme à Piron, on est tenté, non content de le charger de productions regrettables qu'il a pu laisser sans les désavouer, de lui attribuer les indécences anonymes, et l'on se fait peu scrupule, en fouillant dans des pages inédites, intimes, d'y prendre, pour les publier à son grand détriment, des morceaux licencieux qu'il n'a jamais lui-même destinés à voir le jour, et qui, donnés pour délicatement choisis, deviennent, par suite de précautions exagérées et quelquefois avec les meilleures intentions du monde de la part de l'éditeur, la plus sanglante et la plus dangereuse de toutes les critiques.

Je n'en veux pour exemple que les malheureuses citations échappées à la prudence de l'auteur de l'*Idiome bourguignon,* lorsqu'au milieu de justes éloges, modérés toutefois par les expressions de blâme que lui

inspire l'entraînement de La Monnoye « vers la pente dangereuse de ce déplorable XVIIIe siècle, où les anciens sages se confondaient déjà avec les jeunes fous, » il n'a pas craint, oubliant le reproche de partialité qu'il venait de faire aux personnes trop exclusives, oubliant que « un atome de mal détruit beaucoup de bien, » de livrer au public, comme « recueil épuré, » comme ce qu'il a, « avec circonspection, » relevé de moins cru dans les poésies inédites de La Monnoye, des pièces d'une impureté révoltante. Qu'a-t-il donc rejeté, mon Dieu ! La délicatesse de son goût lui a évidemment fait un instant défaut, comme sa mémoire l'a trompé dans sa notice biographique sur l'auteur des Noëls, où il attribue la triomphale entrée de notre poète à l'Académie à la cour qu'il fit à Boileau, « au grain d'encens » qu'il brûla pour le satirique, en traduisant en grec sa sixième satire. Comment, en effet, a-t-il pu, après avoir condamné le dévergondage de « ces vilains petits volumes inédits, qui ont bien gagné le feu dont quelque main amie aurait dû les gratifier plutôt que de les produire au grand jour, » leur emprunter de si « folles » productions, sous prétexte de faire connaître leur auteur, « qui les désavouait par une vie simple et régulière ? » Il y a bien dans tout cela quelque inconséquence, et, ce qui est plus fâcheux, un effet malheureux que ne détruit pas M. Mignard lorsque, « faisant le compte de La Monnoye équitablement, » et établissant une compensation difficile à admettre, selon nous, il veut bien reconnaître que « il a d'assez bonnes et jolies choses pour se racheter » de ces plaisanteries libertines, qui n'étaient que « sur ses lèvres. »

C'est vraiment trop de sévérité ou trop d'indulgence. Pour nous, nous n'hésitons pas; et, en face d'illusions à perdre, sans nous contenter de toutes les réserves qui se contredisent et ne peuvent que diminuer l'estime en créant le doute et la défiance, nous répudions hautement ces œuvres, qui saliraient à la fois l'homme et le poète, et que ni l'homme ni le poète n'ont signées. Nous en effaçons jusqu'au souvenir, pour ne retrouver que l'écrivain spirituel et délicat, « nullement irréligieux (1), » comme il faut le croire pour l'honneur des lettres, et surtout pour l'honneur de tous ceux qui furent ses amis, notamment de ces membres du haut clergé qui voulurent l'avoir pour confrère; de ces savants ecclésiastiques comme le P. Oudin, l'abbé Papillon, l'abbé Nicaise, etc., qui, charmés de son esprit, jouissaient sans scrupule de ses bons contes comme de ses bons mots, et n'ont pas pour cela, croyons-nous, mérité d'être damnés. De La Monnoye n'était hostile ni à la religion, dont il pratiquait les devoirs, et qu'il avait vu rigoureusement vengée des attaques impies par la mort de Pierre Petit, brûlé en place de Grève; ni à la morale, dont il ne s'écartait pas dans sa vie privée, consacrée tout entière à l'étude et à la famille. Il aimait à plaisanter, il riait un peu de tout, il est vrai; mais avec lui riaient de si illustres savants, de si sages prélats dont la piété et la moralité n'ont jamais été mises en doute!

Voici, au surplus, quelques passages de ses lettres à l'abbé Nicaise, que nous avons copiées sur le ma-

(1) Préface des lettres de La Monnoye.

nuscrit original à la Bibliothèque impériale, et qui prouveront mieux que toutes les discussions la loyauté et la pureté de ses sentiments. Elles méritent d'être connues par l'intérêt même des questions littéraires qui y sont traitées.

« Dijon, le 8 novembre 1687.

« Il faut avouer, Monsieur, que c'est un pauvre métier aujourd'hui que celui de poète latin, surtout quand on est assez malheureux pour s'engager dans un épique de longue haleine. On est sûr alors de n'estre jamais lu. Aussi me paroît-il que Santeul a été ou plus fin ou plus heureux que ses autres confrères en Apollon, de s'estre appliqué comme il a fait à composer de nouvelles himnes. Ses autres ouvrages, quelque limez qu'ils soient, ne m'ont pas la mine d'aller fort loin; celui-là seul que le clergé de France a reçu si favorablement fera passer le nom de son auteur jusqu'à la dernière postérité. A moins qu'il ne s'offre quelque occasion semblable, on risque fort à travailler en vers latins. Je ne voi guère en ce genre que les bonnes épigrammes et les bons contes qui puissent se tirer de pair. Ce sont de petits ouvrages tout pleins de vie, et où, pour ainsi dire, il y a plus d'esprit que de corps. Une épigramme qui est juste, qui ne traîne point et qui est pleine de sel ne peut manquer d'estre bien reçüe. Il en est de même d'un bon conte; si, outre ce qu'il a de divertissant, vous y ajoutez encore l'avantage d'un stile pur, clair et serré, il est impossible qu'il ne plaise. J'avoüe que ces sortes de pièces ont d'ordinaire quelque chose de libre; mais tant mieux : plus les Tartufes, qui ne laissent pas d'en rire sous cape, en feront de bruit, plus elles seront recherchées. Je n'entens pas, au reste,

que cette liberté consiste dans la grossièreté des termes : c'est au contraire ce qu'il faut éviter comme un écüeil. La matière peut bien estre licencieuse, mais jamais la forme. Voïez Pétrone : ce qui fait tout son prix, n'est-ce pas le secret qu'il a d'envelopper les ordures?... Et pour vous en donner un exemple tout nouveau, le conte qui suit est assurément des plus forts, il entre dans un détail qui semble alarmer la pudeur; mais ses expressions, si je ne me trompe, demandent pardon de si bonne grâce pour ce que l'idée peut avoir de choquant, qu'il est difficile de ne le leur pas accorder. »

Cette lettre est effectivement suivie d'un conte latin qu'il est inutile de donner, mais qui fut, à coup sûr, bien reçu, malgré ce qu'on lit dans ce passage d'une autre lettre du 4 décembre suivant, écrite par La Monnoye à l'abbé Nicaise, pour lui faire part de l'apparition de sa *Glose* de sainte Thérèse : « J'en use peut-être un peu trop familièrement avec une personne que je crains fort que je n'aie rebutée par mes quolibets et par mes contes licencieux. A la vérité, ce serait contre mon intention, et j'ai souhaité plus d'une fois que vous ressemblassiez du moins à cette bonne vieille qui, toute scrupuleuse qu'elle était, ne pouvant s'empêcher de trouver du plaisir dans la lecture du *Décaméron,* s'écriait de temps en temps : Mon Dieu, que n'est-ce ici dire ses heures? »

La preuve du bon accueil que faisait l'abbé Nicaise aux contes de La Monnoye se trouve dans la continuité même de leur correspondance et dans le muet assentiment qu'il lui donnait en ne répondant pas à ses respectueuses protestations plus d'une fois renouvelées,

comme on le voit par la lettre suivante, qu'il lui avait écrite précédemment le 17 avril 1687, en l'accompagnant encore d'une de ses œuvres badines :

« La maladie de ma femme et quelques affaires qui me sont survenues ont retardé la réponse que je devais, Monsieur, à votre dernière lettre. Nos provinciaux, qui donnaient du *monsieur* aux religieux, ont été bien surpris d'apprendre que le bon usage était contraire au leur. Autrefois les moines avaient le secret de joindre, en devenant papes, la qualité de Saint à celle de Père ; aujourd'hui qu'ils n'ont plus de sainteté ni papale ni morale, que leur resterait-il si on leur enlevait la paternité ?...

« J'aime les contes passionnément, et voudrais de tout mon cœur en avoir une bibliothèque entière. Il y a quelque temps que je vous en envoiai un, *qui ne vous déplut pas,* d'un curé et de sa servante. En voici un autre tiré de Pogge, etc. (Suit le conte.)... Devant tous les juges du monde, l'expression ne peut pas estre plus honneste pour le sujet, outre que tout passe en latin. Si cependant ces libertez vous choquent tant soit peu, faites-moi le moindre signe, et m'en voilà corrigé, Monsieur, pour le reste de mes jours. »

Mais la pureté des intentions du conteur, au point de vue religieux surtout, apparaît bien évidente dans cet autre passage de sa correspondance où son opinion sur ses épigrammes, qui ne s'adressent qu'aux « bigots, » et ses contes, qui ne sont que des jeux d'esprit sans importance, se résume en cette pensée « qu'un véritable vertueux ne s'alarmerait pas d'une bagatelle. »

« Dijon, le 4 octobre 1687.

« Je croiois, Monsieur, que vous ne montreriez qu'à des connoisseurs le conte dont je vous ai fait part. Ces Messieurs, qui l'ont si mal receu, assurément ne sont pas du nombre ; ils ne l'auroient pas traité de peu naturel et de vilain. Par peu naturel, je pense qu'ils entendent peu vraisemblable, comme si c'étoit en ces sortes de récits qu'il falust chercher une vraisemblance précise. Ces bonnes gens ignorent-ils le proverbe qui dit qu'un bon conte ne doit jamais estre chicané ? Celui-ci, qui est sans doute des meilleurs, étoit par conséquent dans le cas. Je dis bien plus, il ne contient rien qui, dans le fond, ne soit très possible : *Al popolo di Firenze*, dit Machiavel, *non pare essere ne ignorante ne rozzo, non dimeno da Frate Girolamo Savonarola fù persuaso che parlava con Dio.* Trouvera-t-on étrange après cela qu'on ait introduit un cagot qui, dans un temps d'ignorance et de simplicité, tel qu'on doit supposer ce qu'étoit celui où vivoit notre curé, ait trompé de pauvres vilageois ? Nous avons vû nous-mêmes de nos jours tout Dijon infatué des sotises qu'y prêchoit un Père Honoré. Vos oreilles ne sont-elles pas encore pleines du pieux brouhaha de plus de 4,000 personnes qui, par l'ordre de ce moine, se tuoient de crier miséricorde ? Avec quelle ardeur lui portoit-on de tous cotez ce qu'on appelle de méchans livres pour estre brulez publiquement dans ce feu qu'il fit allumer auprès de la croix qu'il avoit plantée quelques jours auparavant. Je me souviens toujours de certaines feuilles qui aïant voltigé quelque temps en l'air où le vent les enleva, vinrent tomber à mes pieds demi-brulées, et que je reconnus estre d'un Joseph de la dernière traduction. Ce livre avoit été jugé digne du feu, non point, comme vous pourriez

croire, parce que son auteur étoit juif, mais parce que l'interprète étoit convaincu de jansénisme. C'est dans une ville capitale, dans une ville de Parlement, que ces folies sont arrivées, ajoutez encore dans un siècle aussi éclairé que celui-ci, et vous ne voulez pas que dans un misérable vilage il se trouve un fin Tartufe qui jette de la poudre aux yeux de ses benests de paroissiens ! De dire ainsi que le conte est vilain, ce n'est pas assez ; il faut s'expliquer. On ne nie pas qu'il n'offre des idées un peu chatouïlleuses, on serait bien fâché qu'elles ne le fussent pas; mais on prétend que ces idées, qui choqueraient si elles étaient nües, sont couvertes d'un voile au travers duquel on se fait un plaisir de les voir. Ces spectacles, au reste, ne sont pas faits pour les bigots, parce que la pluspart du temps ils y sont joüés, il me faut des témoins de meilleure foi, des Ménages, des Toinards, des Græviu, des Bayles, et si vous voulez pousser plus loin, des Auzouts : ce sont toutes personnes de votre connaissance; faites voler mon grifon devant leurs yeux : vous verrez que cet oiseau, tout terrible qu'il paroît, ne leur plaira peut-estre pas moins que le moineau de Catulle. Je m'assure même qu'il ne déplairoit pas à nos dames, si La Fontaine prenoit soin de lui faire le bec. La célèbre Hippolyte Torella, femme de l'illustre Castiglione, ne s'offensa pas de la dédicace que lui fit autrefois le Bandel (1), de ce même conte dont vos critiques font tant de bruit. Ce sont gens qui ne m'ont pas la mine d'avoir la solidité de sa vertu

(1) Bandello (Matthieu), dominicain, né à Castelnuovo di Scrivia en 1480, évêque d'Agen en 1540. Que doivent penser les sévères aristarques de La Monnoye de ce moine conteur qu'il cite pour se défendre, et qui, au dire d'un historien, « prit dans Boccace les obscénités, sans en imiter l'élégance, » pour composer ses nouvelles galantes !

ni de son érudition. Un véritable vertueux ne s'alarmeroit pas d'une bagatelle, et un homme, je ne dirois pas savant, mais qui ne seroit pas ignorant, ne diroit jamais *ipso Bandello Bandellotior*, ce qui est aussi ridicule que si j'avois dit *ipso Epicuro Epicurotior* au lieu de *Epicurior*. Voilà, Monsieur, les docteurs que vous me donnez; si Paris en a beaucoup de semblables, je ne vous envie point leur fréquentation. Dites, s'il vous plaist au Victorin, que sa médaille de vingt écus ne me tente point, qu'il peut bien le savoir, puisqu'en aïant gagné une de quinze pistoles, je la lui abandonai volontairement. »

Ce dernier trait s'adresse à Santeul, que de La Monnoye ne ménageait pas trop. Voici encore un petit passage qui le concerne (1):

« Santeul vous a promis une hymne pour un saint qui guérit de la folie. Il n'a pas de foi en ces sortes de miracles, et il a une preuve personnelle pour en douter. C'est ce qui fait qu'il n'a pas encore tenu parole à nos bénédictins de Dijon, qui attendent de lui une hymne de saint Bénigne, il y a dix ans. N'avez-vous pas ouï parler du voïage que ce même Santeul fit à Cîteaux pendant nos derniers Etats, et des vers qui furent faits là-dessus?

Santeul cherchoit la Mollesse à Cîteaux.
C'est, disoit-il, sa maison : Despréaux
En son *Lutrin* hautement le publie.
Oui, répondit un moine vieux matois,
Dame Mollesse y logeoit autrefois,
Mais aujourd'hui, Monsieur, c'est la folie. »

Concluons; que résulte-t-il de toute cette correspon-

(1) Lettre de Dijon, 20 octobre 1695, à l'abbé Nicaise. (Manusc., Bibliot. impér.)

dance avec de pieux personnages, qui ne s'en formalisaient point? Que parfaitement honnête et sans méchanceté, mais, comme il dit lui-même, « aimant les bons mots, cherchant les livres goguenards, se chatouillant pour se faire rire, et de temps en temps, soit en prose, soit en vers, s'amusant à quelque bagatelle, » de La Monnoye ne saurait être qualifié ni d'irréligieux, ni d'immoral. La religion, qu'il pratiquait, je le répète, il la respectait ; je vais plus loin, il la servait, car il ne s'est jamais montré agressif ou moqueur que pour ses plus grands ennemis, lesquels, à n'en pas douter, sont ceux qui ne s'en parent que pour la souiller et ne s'en servent que pour la rendre odieuse et ridicule, les hypocrites et les bigots. Quant à sa moralité, sa vie tout entière, les nombreuses et illustres amitiés qui l'honorèrent en font foi, comme elles font foi de sa bonté et de son désintéressement.

V

LANGUET DE GERGY

1677-1753

LANGUET DE GERGY

Tout homme qui a attaché son nom à de grands événements, à une grande cause, a droit d'échapper à l'oubli ; mais si ces événements, si cette cause ont laissé après eux des conséquences importantes et des traces qui n'ont point encore disparu, l'intérêt grandit et, en continuant d'être actuel, rend son souvenir plus utile et plus précieux. C'est à ce titre que l'on peut, en toute confiance, aborder la vie trop ignorée d'un des prélats qui par leurs vertus, leur savoir, leur éloquence et surtout leur ardeur dévouée dans les luttes ecclésiastiques, ont, aux yeux des théologiens, le mieux mérité du catholicisme, de Languet de Gergy, l'infatigable adversaire, et, comme on l'a nommé, le *marteau* du jansénisme (1). Avec lui, en effet, l'on se trouve en

(1) Dom P. Guéranger, *Institutions liturgiques.*

face du plus grand fait religieux qui ait agité l'Eglise de France depuis plus de deux siècles, de notre protestantisme national. Quel sujet donc pourrait nous paraître plus digne d'étude que celui qui touche à la fois à notre pays et à notre religion !

Jean-Joseph Languet de Gergy naquit le 25 août 1677 à Dijon, où son père était procureur général au Parlement. Entre autres illustrations, sa famille comptait avant lui l'un des hommes les plus savants et des politiques les plus habiles du XVI[e] siècle, Hubert Languet de Vitteaux (1); il avait pour frères un conseiller d'honneur au Parlement de Bourgogne, un lieutenant général des armées de Bavière (2), un ambassadeur à Venise, un abbé de Saint-Sulpice qui devint ensuite procureur général de l'ordre de Cîteaux à Rome, puis abbé de Morimond, et enfin le célèbre curé de Saint-Sulpice, Jean-Baptiste Languet, qui s'illustra dans l'Eglise par une charité sans bornes, et laissa un nom si justement vénéré (3).

(1) Voir sur Hubert Languet l'intéressant travail de M. Henri Chevreul : *Hubert Languet*; Paris, 2[e] éd., 1856, in-8°, portr.

(2) Pierre-Bénigne Languet, baron de Montigny. (Voir *Mercure de France,* avril 1743, p. 803 et suiv.)

(3) « Jean-Baptiste était, dit Ladvocat, l'un de ces hommes rares et extraordinaires que la Providence suscite pour le soulagement des pauvres, pour le bien de la société et pour la gloire des nations; » docteur de Sorbonne, fondateur de la nouvelle église Saint-Sulpice, de la maison de l'Enfant-Jésus, supérieur général des dames de la congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve, il refusa plusieurs évêchés pour se consacrer au soulagement de la misère et ne s'occuper que de ses aumônes; il refusa même l'intendance générale des hôpitaux du royaume, pour laquelle son esprit de charité autant que ses lumières

Jean-Joseph Languet, entré, à la sollicitation de Bossuet, dont la famille était alliée à la sienne, dans la maison de Navarre, dont il devint le supérieur, y prit le bonnet de docteur de Sorbonne en 1702, après des études qui faisaient déjà pressentir la vivacité de son esprit et son aptitude aux discussions. Quelque temps après, la place d'aumônier de M[me] la duchesse de Bourgogne étant devenue vacante, l'évêque de Meaux la lui fit obtenir. « Louis XIV, rapporte le cardinal de Bausset, avait résisté aux instances de M. de Pontchartrain, qui la lui demandait pour un de ses parents.

comme administrateur l'avaient naturellement désigné au choix du cardinal Fleury. On lui a reproché, il est vrai, son refus d'inhumer en terre sainte la célèbre Adrienne Lecouvreur, et l'on a taxé d'intolérance cet acte qui ne laissa pas de faire quelque scandale en son temps, et que Voltaire a rappelé dans ces vers :

> Sitôt qu'elle n'est plus, elle est donc criminelle !
> Elle a charmé le monde, et vous l'en punissez...

Mais, lorsque sa conscience parlait, devait-il reculer devant une mesure qu'il regardait comme un devoir, et les exigences de son ministère devaient-elles céder devant l'opinion, quelque justement compatissante qu'elle fût? Peut-on faire à qui que ce soit un grief de ses convictions lorsque ces convictions sont sincères, et ne suffit-il pas, pour prouver la sincérité de celles de Languet, de montrer sa conduite et sa fermeté dans une autre circonstance dont Saint-Simon nous a conservé le souvenir, et où il ne s'agissait pas d'une actrice, mais d'une princesse, de la duchesse de Berry, à laquelle il refusa de donner les derniers sacrements tant que Rion et M[me] de Mouchy, les deux complices de ses débauches, ne seraient pas renvoyés du Luxembourg. Il alla plus loin : pendant quatre jours il resta près de la porte de la chambre de la malade, pour empêcher qu'un autre, plus indulgent, lui accordât le secours dont il la jugeait indigne.

Il préféra la donner à l'abbé Languet sur la simple recommandation de Bossuet. Louis XIV fit plus : lorsque l'abbé vint faire ses remercîments, il lui déclara devant toutes les personnes qui assistaient à son lever, qu'il ne l'avait nommé que sur la demande et sur les bons témoignages de M. de Meaux. » Le titre de vicaire général à Autun lui fut, vers la même époque, également donné, ainsi que l'abbaye de Coetmaloen (1709), et déjà il s'était fait connaître par plusieurs ouvrages et venait de terminer son traité *De la Confiance en Dieu, pour la consolation des âmes que la crainte jette dans le dérangement,* et sa réfutation du traité de Claude de Vert sur les cérémonies de l'Eglise, lorsqu'il fut appelé par le roi à l'évêché de Soissons.

Sacré le 23 juin 1715, il se livra presque aussitôt, dans ses mandements, ses instructions pastorales et ses lettres, à la plus ardente polémique au sujet de la bulle *Unigenitus,* dont il était l'un des plus zélés partisans. Trois de ces écrits furent, le 7 juin 1719, supprimés par ordre du Parlement (1), et l'on raconte même que Languet s'étant, dans une lettre adressée au régent le 24 juin, plaint de cette suppression, cette lettre fut condamnée au feu, en même temps que son auteur à vingt mille livres d'aumônes, au paiement desquelles il n'échappa que grâce aux réclamations de nombreux

(1) Tous ceux qu'il publia à cette occasion, et dont quelques-uns eurent en moins de deux ans plus de quarante éditions, recueillis à Sens en 1753, et formant 2 volumes in-f°, le furent d'ailleurs plus tard, et le Parlement en défendit sévèrement la vente.

évêques; l'arrêt de cette dernière condamnation ne fut, paraît-il, pas publié.

Cela n'empêcha toutefois point Languet de briguer, en 1721, un fauteuil à l'Académie française, dont l'accès, s'il lui était rendu difficile par son zèle pour la défense de la bulle et ses résistances incessantes sur ce terrain où il rencontrait bien des adversaires, paraissait cependant lui être assuré par sa science théologique, assez profonde pour que d'Alembert l'ait comparée à celle de Bossuet, et ses différentes productions qui, pour être peu académiques en elles-mêmes et d'un style quelquefois long et diffus, « ne manquent pourtant ni de force, ni de pureté, ni d'élégance. »

Comme on le prévoyait, son élection eut lieu et ce ne fut pas sans peine; il faillit même, après un premier scrutin défavorable, être au deuxième non seulement repoussé, mais même exclu à jamais de l'Académie, le nombre des boules noires qui lui furent données ayant presque été du tiers des votes, ce qui aurait amené ce résultat. L'apologiste de l'Académie, en rapportant ce fait, ajoute, il est vrai, en compensation, que le nouvel élu se concilia bien vite l'estime et l'attention de tous ses confrères par son caractère affable, son mérite, son assiduité, l'austérité de ses mœurs et son esprit de charité.

Languet succédait à l'Académie au garde des sceaux d'Argenson; il fut reçu le 18 août, et fit, lit-on dans le *Mercure de France*, un discours très éloquent, auquel répondit M. Mallet, directeur. L'assemblée était fort nombreuse et honorée de la présence des plus

grands seigneurs de la cour. Plus d'un personnage fut certainement de l'avis du *Mercure*, car le récipiendaire sut avoir pour tous, morts ou vivants, le grain d'encens obligé, et poussa l'éloge de quelques-uns si loin, que cet éloge eût pu vraiment passer pour une épigramme si la flatterie connaissait des limites; ainsi je vois dans son discours apparaître successivement Louis XIV, le cardinal de Richelieu, d'Argenson, le jeune roi, le régent « qui réunit dans sa personne ce qui, dans les siècles passés, aurait donné de la renommée à plusieurs, » M[me] de Ventadour, le chancelier Séguier, le maréchal de Villeroy, l'évêque de Fréjus, le duc de Bourbon, etc., etc. On comprend aisément que, s'il en usa ainsi avec ses confrères, il ait promptement gagné leur sympathie et leur considération.

Ce fut surtout depuis son entrée à l'Académie que Languet, appelé à faire partie du conseil de conscience du roi en remplacement du cardinal de Gesvres (1) et doté de trois abbayes (2), vit s'accroître sa réputation et grandir dans l'Eglise gallicane et dans l'Etat la célébrité qu'attachaient chaque jour de plus en plus à son nom de nouvelles controverses, encouragées par le pape lui-même (3). Aussi n'est-il pas inutile peut-être de résumer brièvement les causes de cette lutte à laquelle il prenait une si grande part, et qui devait le

(1) Saint-Simon a laissé de curieux détails sur ce cardinal.
(2) Celle de Saint-Juste lui avait été donnée en 1723.
(3) Dans un bref daté du 18 juin 1725.

faire proclamer le champion de l'unité catholique, lorsque, quelques années plus tard, dans de sévères remontrances lancées de son siége archiépiscopal, il s'efforça courageusement de ramener ses suffragants dans la voie qu'il croyait la seule bonne et la seule orthodoxe. On oublie trop ces querelles du passé, longues et pénibles épreuves, mal à propos traitées de simples disputes de docteurs, et qui engendrent toujours bien des maux, parce qu'elles ne laissent pas que d'ébranler ce qu'elles touchent, et que ce qu'elles touchent est en même temps le plus sacré, le plus solide élément social, l'autorité. Il va sans dire, au surplus, qu'il ne s'agit pas ici de prendre parti, c'est un simple appel à l'histoire.

Vers l'an 1552, un docteur de Louvain, Baïus, avait essayé de soutenir un certain nombre de propositions sur la grâce et sur la prédestination. Déférées au pape Pie V, soixante-seize de ces propositions furent, en 1567, condamnées comme hérétiques et Baïus se rétracta.

Quelques années après, un jésuite d'Espagne, Molina, se vit traité de précurseur de l'antéchrist pour avoir touché au même sujet d'une façon qui parut peu orthodoxe à une certaine partie des catholiques, notamment aux dominicains. On évoqua la dispute à la cour de Rome; Clément VIII essaya vainement de concilier l'affaire; Paul V la termina en ordonnant aux deux partis de vivre en paix.

Enfin, vers le milieu du XVIIe siècle, Cornélius Jan-

sénius, évêque d'Ypres (1), renouvela quelques idées de Baïus dans un livre sur saint Augustin qui ne fut imprimé qu'après sa mort, de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter. Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, qui avait autrefois connu dans sa jeunesse, à Louvain puis à Paris, l'auteur de l'*Augustinus*, qui avait plus tard ébauché ce livre avec lui à Bayonne, et n'avait cessé depuis cette époque d'être avec son collaborateur en étroite liaison et en correspondance suivie, vint lui-même soutenir auprès des jeunes docteurs les idées qu'il avait jusque là caressées; et, se faisant le défenseur ardent des doctrines de Jansénius, sut bientôt conquérir un certain nombre de disciples, séduits à la fois par l'austérité au moins apparente de ces doctrines et par l'attrait de ses paroles.

La secte s'établit, et le nom de jansénisme lui fut donné de Jansénius, mort en soumettant son livre à la censure de l'Eglise, presque aussi à tort que celui de moliniste fut donné aux jésuites, ses principaux

(1) Né en 1585 au village d'Acquoi, près Leerdam, en Hollande, Jansénius (fils de Jean), dont le père, catholique, s'appelait Jean Otto, suivit après ses études Duvergier de Hauranne à Bayonne et devint directeur du collége de cette ville jusqu'en 1617, principal de celui de Sainte Pulchérie à Louvain (1619), professeur d'Ecriture sainte (1630), et enfin évêque d'Ypres (1635); il occupait ce siége, lorsqu'il mourut le 6 mai 1638 de la peste dont il fut atteint en visitant ses diocésains. Outre l'*Augustinus*, que ses exécuteurs testamentaires trouvèrent manuscrit et s'empressèrent de publier (1640), il avait composé divers ouvrages, notamment un *Discours sur la réforme de l'homme intérieur*, etc.

adversaires, parce que Molina avait été de la compagnie de Jésus, bien plus que parce qu'il y avait lutte entre les deux systèmes.

Quoi qu'il en soit du reste, cinq propositions tirées de l'*Augustinus* et dont la lecture avait déjà été interdite par le pape Urbain VIII dès 1642, comme renouvelant les erreurs du baïanisme, fournirent surtout matière aux discussions théologiques. Déférées par Cornet (1) à la Sorbonne et condamnées par la Faculté, portées au Parlement, puis au clergé qui, craignant de prononcer, s'en remit à la décision d'Innocent X, elles furent enfin par lui censurées et qualifiées en 1653. Ces propositions sont les suivantes :

« 1° Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes qui veulent les accomplir, et qui font à cet effet des efforts selon les forces présentes qu'ils ont : la grâce qui les leur rendrait possible leur manque.

« 2° Dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

« 3° Dans l'état de nature tombée, pour mériter ou démériter, l'on n'a pas besoin d'une liberté exempte de nécessité; il suffit d'avoir une liberté exempte de coaction et de contrainte.

(1) Nicolas Cornet, né à Amiens en 1592, docteur en théologie (1626), puis grand-maître du collége de Navarre et syndic de la Faculté de théologie, collaborateur de Richelieu, et, comme nous l'avons vu, professeur de Bossuet, qui prononça son oraison funèbre. Il mourut au collége de Boncourt le 12 avril 1663.

« 4° Les semi-pélagiens (1) admettaient la nécessité d'une grâce prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi ; mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils pensaient que la volonté de l'homme pouvait s'y soumettre ou y résister.

« 5° C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes. »

Sans essayer d'examiner ces propositions « qui font de l'homme une machine et de Dieu un tyran », dont la condamnation, prononcée pour témérité, impiété, blasphème, fausseté et hérésie, sembla à Bossuet ne pas pouvoir un seul instant être critiquée au point de vue canonique, qu'il suffise de dire qu'elles ne furent point abandonnées de leurs défenseurs. L'un des plus célèbres, Arnauld (2), continua même à enseigner publi-

(1) « Hérétiques qui eurent pour chef le Gaulois Cassien. Ils reconnaissaient la nécessité de la grâce; mais ils l'attribuaient aux mérites des hommes. Les semi-Pélagiens furent condamnés en 529, au concile d'Orange, et depuis cette époque la Gaule ne fut plus troublée par leurs opinions. » CHERUEL, *Dict. histor. des institut., mœurs et coutumes de la France.*

(2) Antoine Arnauld, né le 6 février 1612 à Paris, mort le 8 août 1694 à Bruxelles entre les bras du P. Quesnel, qui a publié sa biographie. Cet homme extraordinaire qui, par sa famille et par lui-même, jeta tant d'éclat sur Port-Royal, qui fut l'ami de Pascal, Nicole, de Saci, Racine, etc., à la mémoire duquel, au risque de déplaire à ses ennemis, Boileau rendit hommage dans ses vers, a laissé quarante-cinq volumes in-4° de travaux qu'il fit seul ou en collaboration avec ces grands écrivains qui l'entouraient. Tallemant des Réaux raconte que les Jésuites, dans leur haine pour la famille Arnauld, disaient : « Paulus genuit Augustinum, Augustinus Calvinum, Calvinus Jansenium, Jansenius Sancyranum, Sancyranus Arnaldum et fratres ejus. »

quement la première, ce qui le fit exclure par la faculté de théologie de Paris, en 1656, du nombre des docteurs. Mais la plupart changèrent de tactique et, n'osant s'insurger ouvertement contre le jugement du Saint-Siége en tant qu'il ne portait que sur les propositions en elles-mêmes, s'attachèrent à une distinction, et soutinrent que ces propositions ne se trouvaient pas dans l'*Augustinus*, tout au moins comme elles sont condamnables, et que, si *en droit* le pape avait pu les condamner comme mauvaises en elles-mêmes et en ordonner la répudiation, il ne pouvait imposer aux fidèles la croyance du *fait* qu'elles étaient dans Jansénius avec le sens condamnable. Ce fut la querelle du *fait* et du *droit*, née d'une omission que, dit Voltaire, on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux. « Ni la Sorbonne, ni les jansénistes, ni les jésuites, ni le Souverain-Pontife qui condamna à part chacune des cinq propositions évidemment renfermées dans Jansénius, ne songèrent en effet à citer les pages dont elles étaient tirées ou ce qui les précédait et ce qui les suivait. »

Rome s'entremit encore, et Alexandre VII, prenant une mesure qui semblait devoir mettre à bout les jansénistes, prescrivit en 1665 la signature d'un *formulaire* dont la fin était conçue en ces termes : « Je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions contenues dans le livre de Cornélius Jansénius, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée. » La paix ne fut pourtant point rétablie, bien que Louis XIV eût,

la même année, ajoutant son autorité à celle du pape, fait une loi de l'Etat de la loi de l'Eglise, et sanctionné par une déclaration enregistrée au Parlement et portant des peines sévères contre les récalcitrants la signature du formulaire : ce ne fut qu'une trêve. En 1702 parut le *cas de conscience*.

« Pouvait-on donner l'absolution à un ecclésiastique qui aurait signé le formulaire en croyant dans le fond de son cœur que le pape et même l'Eglise peut se tromper sur les faits, ou, en d'autres termes, qui aurait avec le pape condamné les cinq propositions, mais qui se serait contenté de garder un *silence respectueux* sur le point de fait de l'attribution de ces cinq propositions au livre de Jansénius ? » Telle était la nouvelle question, cause d'une nouvelle dispute. Quarante docteurs déclarèrent qu'en ce cas l'absolution ne peut être refusée. L'archevêque de Paris, de Noailles (1), prétendit que le *droit* devait être cru d'une *foi divine* et le *fait* d'une foi humaine; celui de Cambray, Fénélon, exigea la foi divine aussi bien pour le fait que pour le droit, et le pape Clément XI, accommodant comme ses prédécesseurs, ordonna, dans la bulle *Vineam Domini sabaoth* (15 juillet 1705), de croire le fait, sans expliquer si c'est de foi divine ou de foi hu-

(1) Louis-Antoine, duc et cardinal de Noailles (16[illegible]1-1729), qui, grâce à sa modération naturelle, eût rendu plus de services au milieu des querelles religieuses auxquelles il se trouva mêlé, si une trop grande faiblesse et un entêtement regrettable n'eussent été en même temps les défauts de son caractère.

maine. C'était toutefois déclarer insuffisant le silence respectueux.

Voilà, en résumé, à peu près ce que fut le jansénisme. Ajoutons seulement, pour faire comprendre les principales controverses de Languet sans trop étendre cette digression, que ce fut encore la même doctrine qui, sous le nom de *Quesnellisme*, devait être, en 1713, condamnée par la bulle *Unigenitus*, si ardemment défendue par l'archevêque de Sens (1); que ce fut encore elle qui finit, en face de son impuissance morale et spirituelle démontrée, par faire appel à ces prétendus miracles de faux visionnaires trompeurs ou trompés qui suscitèrent tant de désordres et contre lesquels le même prélat n'hésita pas à s'élever de toute

(1) La bulle *Unigenitus*, ainsi appelée parce qu'elle commence par les mots : *Unigenitus Dei filius*, et donnée au mois de septembre 1713 par Clément XI, condamne cent une propositions qui peuvent se réduire à cinq ou six chefs de doctrine et tirées du livre du P. Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, intitulé : *Le Nouveau Testament traduit en français, avec des réflexions morales*. Entre autres erreurs déjà condamnées dans Baïus et Jansénius, le P. Quesnel renouvelait cette proposition entièrement destructive du libre arbitre et peu consolante, que le salut de l'âme dépendant de la grâce, et la grâce n'étant l'œuvre que de la volonté et de la toute-puissance de Dieu, l'humanité est réduite à subir sa destinée sans la prévoir, sans qu'aucun mérite ou démérite de sa part puisse y rien changer; faux-fuyant qui ne semble inventé que pour excuser à ses propres yeux le pécheur oublieux de cette pensée reproduite par un écrivain peu suspect de catholicisme exagéré, de Jean-Jacques : « Nous tombons enfin dans l'abîme en disant à Dieu : Pourquoi m'as-tu fait si faible? — Mais, malgré nous, Dieu répond à nos consciences : Je t'ai fait trop faible pour sortir du gouffre, parce que je t'ai fait assez fort pour n'y pas tomber. »

sa force. Vain et dernier effort, qui semble n'avoir été suscité à ses partisans par la Providence que pour prouver plus clairement à tous, en les établissant par des faits, la fausseté et la mauvaise foi qui, aux yeux de ses adversaires, dominaient ses arguments et ses chicanes théologiques. « Le tombeau du diacre Pâris fut le tombeau du jansénisme dans l'esprit de tous les honnêtes gens (1). »

Il ne conviendrait guère ici de donner même la nomenclature des ouvrages publiés par Languet en matière de religion ; il en a laissé soixante-quatorze ! Il suffit de constater que tous eurent un certain retentissement, dû en grande partie d'ailleurs à l'attentive et sévère critique de ses adversaires. Toutefois on ne saurait passer sous silence, ne fût-ce qu'à cause du bruit extraordinaire qu'ils causèrent à leur apparition, la Vie de Marie Alacoque (2) et les mandements contre les miracles du diacre Pâris.

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

(2) Marguerite Alacoque, née à Jauthecour, diocèse d'Autun, le 22 juillet 1647, entrée au monastère de la Visitation de Paray-le-Monial le 25 mai 1671, morte le 17 octobre 1690, n'est plus guère connue, malgré les différents biographes, et doit aujourd'hui, comme l'a remarqué Beuchot (art. ALACOQUE, *Biographie Michaud*), sa plus grande célébrité à ces vers de Gresset :

> Ver-Vert était un perroquet dévot.....
> Il disait bien son bénédicité
> Et *notre mère* et *votre charité;*
> Il savait même un peu de soliloque,
> Et des traits fins de Marie Alacoque.

Les visions, les extases, les révélations et les miracles de Marguerite, à laquelle on doit un petit ouvrage mystique intitulé :

Ce fut en 1729 que parut à Paris la *Vie de la vénérable Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de la Visitation de Sainte-Marie du monastère de Paray-le-Monial, morte en odeur de sainteté en* 1690, « le plus mauvais ouvrage de Languet, lit-on dans le dictionnaire historique des auteurs ecclésiastiques, ouvrage fait dans le délire et indigne de ce prélat d'ailleurs respectable. »

« On lit à la tête de cette vie, dit l'abbé Papillon, un fort bon discours sur les vies miraculeuses des Saints, et particulièrement sur celle de la vénérable mère Marguerite », et c'est à peu près la seule réponse qu'on puisse faire et qui ait été faite aux détracteurs de cet ouvrage. On présente la préface comme un bouclier ; aussi fût-ce le système adopté par d'Alembert qui néanmoins va plus loin, et, trouvant insuffisant l'éloge de cette préface pour faire passer l'œuvre, dégage la responsabilité de l'auteur prétendu, en attribuant cette œuvre à un autre qu'à Languet : « On a mal compris, dit–il, la Vie de Marie Alacoque, qui n'était écrite que pour de pauvres religieuses et non pour le monde... On ne rendit aucune justice à la préface très sage et très judicieuse de ce livre, et dans laquelle Languet établit les principes les plus exacts et les plus saints sur les révélations et les miracles, préface si différente du reste de l'ouvrage, qu'il y a lieu de croire que cette histoire si bafouée n'a jamais été écrite par M. Lan-

La dévotion au cœur de Jésus et quelques autres écrits, la rendirent aussi célèbre que ses austérités et ses mortifications.

guet, et qu'il n'a fait que prêter son nom, peut-être un peu trop facilement, pour en décorer le travail de quelque moine ou de quelque prêtre. »

Quoi qu'il en soit et pour quelque motif que Languet ait assumé la paternité de ce livre, qu'on lui ait fait ou non une guerre de parti pris, et, comme l'ont pensé quelques-uns, parce que l'attention charitable des jansénistes ne pouvait rien passer sans le couvrir de ridicule de ce qui venait ou semblait venir de leur ennemi, toujours est-il qu'il était réservé à peu de publications d'essuyer autant de plaisanteries et d'être en butte à autant d'amertume. L'avocat Barbier nous en a conservé le souvenir, avec d'autant plus de soin et de malignité, que l'archevêque de Sens était bien éloigné de penser comme lui. Voici notamment comment il annonce la publication de la Vie de Marie Alacoque : « M. Languet, évêque de Soissons et frère du curé de Saint-Sulpice, a fait la plus grande sottise, au commencement de cette année, qu'il pouvoit faire. Il a fait un livre, qui est la relation de la vie d'une religieuse dans le couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Parois-le-Monial, en Charolois, morte en 1690, et il a dédié ce livre à la Reine. Cette religieuse avoit une singulière dévotion au cœur de Jésus-Christ. On décrit dans ce livre toutes ses austérités, ses méditations, dans lesquelles elle avoit une conversation réglée avec Jésus-Christ. Cette fille s'appeloit Marguerite-Marie Alacoque. Dans les enthousiasmes de cette conversation toute spirituelle, notre évêque fait tenir des discours très tendres à la religieuse et à Jésus-

Christ, avec des expressions trop vives, et que les lecteurs ont tournées à mal (1). Cela a suffi pour que toute la cour et la ville aient voulu avoir ce livre. Il n'étoit plus question que de Marie Alacoque, dont le nom s'est trouvé plaisant par hasard, et cela a occasionné cent contes plus ridicules les uns que les autres sur M. l'évêque de Soissons, tant en prose qu'en vers. »

Barbier donne en même temps la preuve de ce qu'il avance en rapportant quelques-unes des chansons qui s'en suivirent, dont la plupart portèrent sur le nom de la visionnaire, et qu'il n'y aurait ni utilité ni moraralité à reproduire ici. Il n'y revient plus du reste qu'en juillet 1752 à propos de la suppression par le Parlement des œuvres de Languet. « On ne croit pas, dit-il, que son livre de Marie Alacoque, qui a été tant sifflé, soit dans ce recueil. »

Cinq ans après cette publication, si mal accueillie, parurent les mandements contre les miracles de Pâris. « M. Languet, archevêque de Sens, dit encore Barbier, a donné différents mandements pour détruire les prétendus miracles de M. Pâris, et en montre la fausseté, quoiqu'autorisés par plusieurs curés de Paris, et appuyés de la crédulité du public, qui est la condition essentielle en fait de miracles. Cela a déplu.

(1) L'exaltation de Marie était telle, au surplus, qu'elle prenait plaisir à se martyriser elle-même, et qu'ainsi, au dire de ses biographes, elle alla jusqu'à graver sur son sein, avec un canif et *en gros caractères*, le nom de Jésus, et *ressentit dans l'opération une sensation ineffable.*

Vingt-trois curés de Paris ont présenté une requête au Parlement (1), le 25 de ce mois, d'appel comme d'abus de l'instruction pastorale, sur l'autorité d'une consultation de dix avocats fameux (2); mais cette requête n'a point eu encore de suite, elle est restée entre les mains des gens du Roi. On dit que les curés ne vouloient qu'attaquer le mandement sans aller plus loin. On ne sait pas si M. l'archevêque de Sens, qui est vif sur ces matières, ne voudra pas avoir ce jugement. »

Tout le monde connaît l'histoire des convulsionnaires et des miracles attribués au tombeau du diacre Pâris. Barbier donne de longs détails sur ces miracles et sur ce diacre, « fils et frère de conseillers au Parlement (3), qui avoit dix mille livres de rente, qui les donnoit toutes aux pauvres, ne mangeoit que des légumes; couchoit sans drap; vivoit constamment d'une manière sainte....... et étoit janséniste dans toutes les formes. » Vainement la croyance qui entraînait une partie de la population sur la tombe prétendue miraculeuse fut combattue par une partie du clergé; la lutte qui s'établit à ce sujet ne fit qu'augmenter cette

(1) Requête présentée au Parlement par vingt-trois curés de la ville, faubourgs et banlieue de Paris, contre l'instruction pastorale de Mgr Languet, archevêque de Sens, imprimée en 1734, au sujet des miracles opérés par l'intercession de M. de Pâris; in-4°.

(2) MM. Le Roy, Le Roy de Vallières, La Vigne, Duhamel, Prévost, Blaru, Pothouin, Visinier, Aubry et Le Roy fils.

(3) François de Pâris naquit à Paris en 1690, et mourut le 1er mai 1727 en odeur de sainteté. Il a laissé plusieurs ouvrages.

croyance, et le mandement de l'archevêque de Paris lui-même « eut tant de dessous, » qu'on fut obligé d'avoir recours à la force, encore ne put-on pas arriver à un succès complet. Ainsi l'église Saint-Médard devint, surtout aux anniversaires de la mort de Pâris, un lieu de tumulte et de désordre continuel. Les sectaires prétendaient que toutes les maladies y étaient guéries, mais que la crise ne pouvait s'opérer qu'après d'horribles convulsions. Une foule d'enthousiastes et de curieux se portaient dans cette enceinte, où des mendiants, des vagabonds, payés par le parti, feignaient différentes infirmités, tombaient tout à coup dans un délire effrayant, et paraissaient au bout de quelques moments guéris d'une façon miraculeuse. Ce spectacle, très propre à captiver le peuple, eut, pendant trois ans, une vogue dont il serait difficile de donner une idée. On venait y voir des folies qu'il était presque impossible de ne point partager quelquefois. Des hommes distingués par leur mérite et leurs vertus se laissèrent eux-mêmes entraîner, et autorisèrent par leur présence et leur crédulité l'erreur d'une multitude passionnée; de plus, l'appel des convulsionnaires contre les mesures nécessitées par leur scandale était reçu par le Parlement, ce qui ne pouvait qu'encourager un fanatisme dont les excès allèrent alors jusqu'à la barbarie. C'est ce qui explique comment la police ne put empêcher la prévention du public par aucun moyen (1), même par l'interdiction d'entrer au cimetière, ce qui

(1) Notice sur Port-Royal (collection des mémoires relatifs

força de faire la dévotion à une chapelle contiguë, même par la surveillance rigoureuse à laquelle furent soumis tous ceux qui se rendaient en pèlerinage à cette chapelle (1).

L'instruction pastorale de Languet, en date du 25 décembre 1736, au sujet des prétendus miracles du diacre de Saint-Médard et des convulsions arrivées à son tombeau, contenaient trois parties : 1° les miracles allégués par les appelants ne sont pas certains ; 2° rien ne prouve que ces prétendus miracles soient de Dieu et non du démon ; 3° les miracles ne doivent point être écoutés au préjudice de l'autorité. Il ne s'en tint pas là, et fit paraître successivement : 1° *Journal des convulsions ;* 2° *Consultation des trente docteurs contre les convulsions* (2) ; 3° *Remarques de Mgr l'archevêque de*

à l'histoire de France, 2e série) ; 1824 ; in-8°. Certains adeptes se faisaient martyriser. Ainsi, dans ces scènes de folie, qui du tombeau de Pâris s'étendirent bientôt aux maisons particulières, on alla jusqu'à en crucifier.

(1) Le curé de Saint-Médard était précisément à cette époque un moliniste très zélé ; et Barbier raconte que, pour sa part, ce curé fit impertinemment, le 1er mai 1735, jour anniversaire de la mort de Pâris, « répandre de l'huile à terre pour gâter les habits de ceux et celles qui viendraient s'y mettre à genoux. »

(2) « Les convulsions et toutes les extravagances qui ont été commises à leur occasion ont fait peine aux vrais jansénistes appelants et réappelants, ou du moins à quelques-uns des plus fameux docteurs de Sorbonne, qui ont été exilés et chassés de Sorbonne, au nombre de cent environ.

« La cour a engagé l'abbé Petit-Pied, belle plume, qu'on a fait venir de Hollande, où il s'était retiré, à faire une consultation sur les convulsions ; elle a été signée ou approuvée par une trentaine d'entre eux, et M. l'abbé d'Asfeld, frère du ma-

Sens sur la consultation des trente docteurs, pour servir d'addition à la seconde partie de l'instruction pastorale sur les miracles; 4° *Mandement et instructions postorales du 25 mai 1736, pour publier une ordonnance de Mgr l'archevêque de Paris au sujet des prétendus miracles, etc., etc.;* 5° *Remontrances d'un vicaire du diocèse de Sens aux curés de Paris qui ont signé la requête sur les prétendus miracles.* Personne ne prit donc une plus grande part que lui à cette lutte longtemps impuissante contre la crédulité publique, et qu'encouragaient l'autorité des deux partis en présence et le respect dû de part et d'autre au caractère religieux des adversaires.

Comme membre de l'Académie française, Languet a laissé plusieurs discours, dont il nous reste encore à parler. Ce fut lui qui, le 28 août 1722, à la tête de quatorze de ses confrères harangua le cardinal Dubois au nom de la docte compagnie sur sa nouvelle dignité de premier ministre; il suivit l'exemple du prévôt des marchands de Paris qui, en complimentant avant lui Son Eminence, venait de s'assurer sa faveur en lui promettant que les grâces accordées par lui à la ville seraient transcrites dans des monuments publics. Il sollicita pour l'Académie la bienveillance du *nouveau Richelieu* avec une humilité si grande, une admiration si souple, que le cardinal, heureux de donner à la députation une marque immédiate de son in-

réchal, grand janséniste, s'est donné tous les mouvements pour faire paroître cette consultation, qui condamne fort les convulsions.» *Journal de Barbier,* février 1735.

térêt, daigna la retenir le jour même à sa table. Peu de temps après (22 octobre 1722), Languet fit au roi, lorsqu'il le reçut à la tête de son chapitre, une autre harangue qui mérite d'être mentionnée ici. C'était en effet dans une occasion solennelle, lorsque Louis XV alla se faire sacrer à Reims, où, pour la première fois, dit Saint-Simon, on vit manger à la table des pairs ecclésiastiques les évêques suffragants, qui jusque là n'avaient ni rang ni distinction en semblable circonstance, et que pour cette cause il qualifie d'évêques parasites.

Languet fut ensuite à diverses reprises, comme directeur de l'Académie française, chargé de répondre à de nouveaux confrères lors de leur réception, notamment à l'abbé Terrasson le 29 mai 1732, à l'évêque de Mirepoix et à La Chaussée le 25 juin 1736, à Marivaux et au duc de Nivernais en 1743, et il n'est pas sans intérêt de l'étudier dans ces diverses circonstances où son devoir le mettait en présence tantôt d'un prélat comme lui, tantôt d'un poète et d'un auteur dramatique, tantôt d'un grand seigneur.

La réponse à l'abbé Terrasson était facile pour l'archevêque; aussi peut-on dire avec vérité qu'elle prêta peu à la critique. Les suffrages étaient partagés entre le nouvel académicien et un concurrent malheureux. Languet sut consoler et délicatement encourager l'un en félicitant l'autre, dont il vanta « la grande érudition, le style élégant, le goût, et surtout la justesse de raisons et de philosophie, supérieure au goût, au style et à l'érudition. » Il profita du caractère religieux du récipiendaire et de la moralité de ses travaux pour

blâmer hautement « les bagatelles indécentes, alors trop à la mode, les libertés amusantes, les satires n'épargnant ni les hommes ni les dieux, » et faire ressortir tout le mérite des leçons utiles de probité, de religion, de modestie et de désintéressement qu'il leur avait opposées. S'associant à l'éloge fait par Terrasson de son prédécesseur de Morville, il fit un portrait véritablement digne de ce confrère regretté, « qui à quarante ans avait déjà épuisé tous les degrés de la fortune et tous ses revers...; toujours égal et toujours aimé dans les diverses phases de sa vie, comme orateur, magistrat, ambassadeur, secrétaire d'Etat et simple particulier...; ministre secret sans être rusé, caressant sans s'avilir, franc et sincère sans imprudence, grave sans être fier, etc.» Cet éloge d'un homme mort dans la retraite et dont « la chute avait été aussi rapide que son élévation..., » qui n'ayant pas couru après la fortune, lui avait de lui-même ôté le plaisir de consommer sur lui sa légèreté, montrant par là qu'on peut être heureux sans ses caresses, content sans ses trésors, et grand sans ses bienfaits, » serait presque suffisant à lui seul pour faire pardonner à son auteur ce qu'il a pu mettre quelquefois, à l'imitation de son siècle, d'exagéré dans ses louanges des puissants, et, tout au moins, il faut lui en tenir compte comme d'un acte de justice. Le 25 juin 1736, c'était à l'évêque de Mirepoix (1) et à de La Chaussée qu'avait à répondre

(1) Boyer (J.-F.), théatin, prédicateur célèbre, qui devint évêque, puis précepteur du Dauphin; il jouissait d'un grand crédit à la cour, où il tenait la feuille des bénéfices, dont on

Languet. Ces deux nouveaux élus distribuèrent, suivant l'usage, l'encens de rigueur à l'Académie, à son fondateur, au monarque mort et au monarque vivant, aux ministres passés et présents, etc., et leurs discours ne différèrent entre eux qu'en ce que le poète, « entraîné au-delà de lui-même, rompant le frein de ses esprits trop contraints en face des miracles qu'il voyait, » se crut forcé de répéter « en langage divin » ce que son confrère venait de dire en prose; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'y arrêter. L'important est de savoir que le directeur ne se contenta pas des banalités ordinaires, qui ne lui firent pas d'ailleurs défaut, mais qu'après avoir répondu convenablement à l'évêque, il ne chercha aucun faux-fuyant pour éviter ce que pouvait avoir pour lui de difficile l'éloge de l'auteur dramatique. Il loua hautement le talent de La Chaussée, ne s'arrêta que lorsque « l'austère dignité dont il était revêtu » parut lui imposer une juste

lui a vivement reproché de faire abus à son profit. Son ambition et son humeur altière, dont fut victime le cardinal de Rohan lui-même, éloignaient de lui les gens de qualité qui redoutaient son influence sur l'esprit du roi, et lui aliénaient à plus forte raison le peuple; aussi, lorsqu'il fut question pour lui du chapeau de cardinal, la nouvelle fut-elle accueillie par des pamphlets; toutefois, il était loin, il faut le dire, de mériter l'apostrophe méchante qui parut à cette occasion :

En vain la fortune s'apprête
A t'orner d'un lustre nouveau.
Plus ton destin deviendra beau,
Et plus tu nous paroitras bête.
Benoît donne bien un chapeau,
Mais il ne donne point de tête.

réserve et sut ainsi éviter le reproche « d'avoir distribué à la fois des éloges à l'orateur chrétien et au poète profane ; à celui qui a préparé des scènes au théâtre et à celui qui a compté les théâtres au nombre des scandales qui excitaient son zèle. » Ce ne fut qu'en s'élevant contre la représentation, contre le spectacle, qu'il approuva la sagesse, la moralité des pièces de La Chaussée, dont il rapprocha ainsi les utiles leçons des enseignements de l'évêque, et qu'il reconnut quelque rapport entre celui qui condamne les théâtres et celui qui essaie de les corriger. Dans cette voie, il put aller sans crainte et alla jusqu'à engager de La Chaussée à fournir encore aux jeunes gens, non comme spectacles, mais comme lectures utiles, de nouvelles productions qui, en préparant les esprits aux vérités chrétiennes par les vertus morales et par les sentiments que la raison inspire, ne pourraient que faciliter la tâche des orateurs chrétiens. L'archevêque de Sens eut donc en cette circonstance un véritable succès, et il l'obtint d'autant plus aisément, qu'il sut habilement terminer son discours par un parallèle très adroit et très élogieux pour les deux cardinaux ministres, entre Richelieu et Fleury, et par une flatterie inattendue adressée à la reine, « modèle de toutes les vertus, » dont l'heureuse fécondité semblait préparer au roi la gloire de régner dans toutes les cours sans détrôner personne.

En 1743, le 4 février, Languet était de nouveau directeur, et ce fut lui qui eut à recevoir Marivaux et le duc de Nivernais. La tâche vis-à-vis du premier était moins facile encore que vis-à-vis de La Chaussée. C'était

encore un auteur comique ; c'était un romancier dont les œuvres, pour être moins larmoyantes, ne prêtaient pas davantage, au contraire, aux éloges d'un archevêque ; de plus, dans le public on attribuait à une cabale, à la tête de laquelle se trouvait Mme de Tencin, l'arrivée du nouvel élu à l'Académie, que l'on maltraitait fort à cette occasion dans des pamphlets ou des épigrammes dans le genre de celle-ci :

Pour couronner ses travaux,
Fontenelle met Marivaux
A la célèbre Académie.
N'a-t-il donc tant vécu que pour cette infamie?

Aussi, malgré toutes ses précautions, qui consistèrent à louer à côté de ses écrits le caractère aimable du récipiendaire, la douceur de sa société, la bonté de son cœur, bien qu'il eût, comme l'a remarqué M. de Sainte-Beuve (1), assez bien parlé de lui, ne s'en trouva-t-il pas moins poursuivi par une critique fort acerbe. Il ne plut, on peut le dire, à personne. « Le discours qu'a fait l'archevêque de Sens, lit-on dans le *Journal de police* (février 1743), est l'objet de la raillerie publique. Ce prélat trouve peu de défenseurs. » Le plus grand nombre, il est vrai, le blâma beaucoup plus à cause de la répulsion qu'il manifestait pour Voltaire que par suite d'un enthousiasme quelconque pour Marivaux, comme on peut le voir par cette autre épigramme, fort impartiale assurément :

(1) *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 300.

A brocher des romans un mondain risque peu :
S'il amuse, on le lit; s'il endort, on s'en moque.
Mais un prélat met plus au jeu :
Croyez-moi, Monseigneur, jetons tous deux au feu
Mariane et dame *Alacoque*.

Toutefois, Marivaux lui-même fut fort mécontent; la quasi abstention du directeur de l'Académie à l'endroit de ses œuvres le blessa profondément. « Ceux qui ont lu vos ouvrages racontent, » avait cru devoir dire le prélat, pour ne pas compromettre sa dignité en les jugeant autrement que par ouï dire. Ce fut bien autre chose quand, les jugeant ainsi, il ne craignit pas de mêler quelques réserves et quelques censures morales à des éloges venus de seconde main. Marivaux eut peine alors à se contenir, et l'on raconte qu'il fut sur le point d'interrompre son illustre aristarque pour faire appel à l'assemblée (1).

Le roi, de son côté, se plaignit aussi. « L'on rapporte que Sa Majesté a voulu juger par elle-même du discours de M. l'archevêque de Sens, dont le ridicule a fait tant de bruit, et qu'elle s'arrêta à l'endroit où il est parlé de sa nation, et qu'elle s'écria que le trait étoit impertinent, et qu'elle lui en parleroit (2). »

Dans cette séance cependant, Languet trouvait une bonne fortune, qu'il ne laissa pas échapper. Le duc de Nivernais succédait à Massillon; le théologien controversiste sut faire du célèbre sermonaire un portrait très touchant, et qu'il faut relire au milieu des appré-

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, loc. cit.
(2) *Journal de Police*, 9 mars 1743.

ciations d'un de nos plus ingénieux et judicieux causeurs, M. de Sainte-Beuve, dont je me plais à invoquer si souvent le témoignage. On y trouve la preuve du bonheur avec lequel l'archevêque de Sens pouvait tirer parti de son sujet, lorsque ses doubles devoirs, ecclésiastiques et académiques, n'étaient pas en opposition.

Languet mourut le 11 mai 1753. Son éloge fut prononcé par Montesquieu, alors directeur de la Compagnie, pour lequel il avait manifesté une trop sévère répulsion, comme on le lui a justement reproché (1), et qui eut le tort de se le rappeler dans cette circonstance; Montesquieu, oubliant que l'inflexible rigueur de Languet pouvait en grande partie être attribuée à la malignité de ses ennemis; que son confrère l'avait toujours combattu ouvertement et avec franchise, et que cette loyauté est déjà un mérite; oubliant surtout qu'en face d'une tombe muette et impuissante, la plus noble vengeance est le pardon du passé, demanda à l'Académie à s'abstenir de remplir ce devoir. Aussi l'opinion publique le blâma-t-elle, et en dehors de tout esprit de coterie, accepta-t-elle plus tard comme juste la réflexion de d'Alembert, que l'auteur de *l'Esprit des lois* eût trouvé encore beaucoup à louer dans

(1) Au moment où j'écris ces lignes, les journaux ultramontains font de leur côté à un autre enfant de la Bourgogne, qui se glorifie de voir en lui un digne héritier de saint Bernard et de Bossuet, au R. P. Lacordaire, le reproche contraire : ils ne peuvent lui pardonner d'avoir cité avec éloge dans son discours de réception un écrivain comme Montesquieu, mis à l'index.

l'archevêque de Sens; que « Bossuet s'était intéressé à Languet, et que l'estime d'un tel homme peut être opposée à la censure de beaucoup d'autres, et même à l'humeur juste ou injuste d'un philosophe. » Ce n'était pas, au surplus, au milieu de l'Académie française, qui lui avait appris l'indulgence en lui pardonnant, pour l'accueillir avec bonté dans son sein (1), les plaisanteries qu'il s'était permises contre elle, que l'auteur des *Lettres persanes*, devait se souvenir de la sévérité d'un de ses membres, forcé d'obéir avant tout aux exigences impérieuses du ministère dont il était revêtu.

Une circonstance digne de remarque se présenta après la mort de Languet. Deux Bourguignons furent mis sur les rangs pour lui succéder (2), Piron et Buffon. Ce dernier pria ses amis de ne pas songer à lui, jeune encore, et de porter leurs voix sur son compatriote, qui ne l'était plus, et dont l'état de fortune était mauvais (3); mais on sait que ses démarches n'aboutirent pas, et que l'abbé d'Olivet et l'évêque de Mirepoix, s'étant mis à la traverse, obtinrent du roi un *veto*,

(1) Laharpe, *Cours de littérature*.

(2) Girault, *Lettres inédites*. Il faut ajouter à leur honneur que ni l'un ni l'autre ne sollicitèrent les suffrages des membres de la compagnie; l'opinion seule les désignait, et ils ne firent pas même les visites établies par l'usage. L'amitié qui les unissait eût suffi d'ailleurs pour empêcher entre eux toute rivalité.

(3) Le désintéressement de Buffon eut du moins pour résultat l'amélioration de cette fâcheuse situation. A la demande de Montesquieu, aidé de M[me] de Pompadour, le roi accorda à Piron une pension de 1,000 livres.

accordé à regret, contre l'admission à peu près assurée de l'auteur de la *Métromanie*. Ce fut donc Buffon qui fut appelé au fauteuil vacant. Buffon fit comme Montesquieu, et ne dit rien de son prédécesseur, auquel pourtant il devait bien, et à un double titre, quelques paroles de souvenir; mais, comme on l'a remarqué, son discours sur le style, qui fut son discours de réception, formait une œuvre complète, et c'est comme tel qu'il le prononçait, faisant ainsi d'une cérémonie habituellement toute consacrée à d'inutiles et fastidieux éloges, un cours de préceptes littéraires sérieux et de profitables leçons. De Moncrif, alors directeur, allait au surplus dignement remplir cette lacune, et il est fort à croire que Buffon ne se dispensa d'une tâche qui semblait naturellement lui incomber, qu'en connaissance de la réponse de Moncrif.

Je l'ai dit en commençant, Languet a attaché son nom à une grande cause, et a mérité ainsi de ne pas être oublié par l'histoire; je n'ai point dissimulé toutefois les critiques qu'il a pu encourir. J'irai courageusement jusqu'au bout, bien persuadé d'ailleurs que la part du mérite l'emportera aux yeux de tous sur celle des reproches qu'un esprit d'animosité souvent excessif lui a prodigués. Il ne faut pas ajouter foi pleine et entière, en effet, à tous les écrivains qui ont parlé de lui, et surtout à ses contemporains dont les uns, comme celui que nous allons citer, le plus grand peintre de son temps et le plus entraînant sans contredit, étaient ses adversaires déclarés; les autres, au contraire, ses partisans et ses amis trop dévoués. Saint-

Simon a laissé de Languet, *de la plus nouvelle et petite robe du Parlement de Dijon, d'abord bien bas et bien petit compagnon,* et qu'il représente chaque fois qu'il en parle comme un habitué d'antichambre des dames du palais, plusieurs esquisses fort peu flatteuses qu'il n'est pas possible de passer sous silence, mais qu'il est aisé de contredire. Voici notamment ce qu'il en dit à propos de la promotion de l'archevêque de Reims, Mailly, au cardinalat (1); ces pages résument toute sa pensée : « Le Blanc, que M. le duc d'Orléans employoit pour le moins autant en espionages et en choses secrètes qu'à son fait de secrétaire d'Etat de la guerre, étoit fort souvent au Palais-Royal. Il avoit accoutumé sa femme à faire mettre à table la compagnie chez lui sans lui, quand il n'étoit pas rentré à deux heures; et comme il en étoit près de trois quand il arriva ce jour là, il trouva le dîner avancé, et la compagnie en peine de ce qui pouvoit l'avoir tant retardé. Le hasard le fit

(1) Voltaire raconte comme il suit cette promotion de Mailly (1719), et explique en même temps la cause de la remise à Languet de l'amende à laquelle il avait été condamné et dont il a été parlé plus haut : « Un archevêque de Reims, du nom de Mailli, grand et heureux partisan de Rome, avoit mis son nom au bas de deux écrits que le Parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant su, fit chanter un *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa : il fut cardinal. Un évêque de Soissons, nommé Languet, ayant essuyé le même traitement du Parlement, et ayant signifié à ce corps que « ce n'étoit pas « à lui à le juger, même pour un crime de lèse-majesté, » il fut condamné à dix mille livres d'amende; mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal aussi. »

placer à table vis-à-vis Languet, évêque de Soissons. Le Blanc fit ses excuses, et dit qu'il ne cacheroit point ce qui l'avoit retenu si tard au Palais-Royal, parce que la chose alloit être publique : chacun dressa les oreilles et demanda de quoi il s'agissoit. Le Blanc répondit que c'étoit de la promotion que le Pape venoit de faire. A ce mot, Languet se met presque en pied, et s'écrie, les yeux allumés : « Et qui? qui? » Le Blanc nomme les nouveaux cardinaux : Mailly fut nommé le second, comme il l'étoit dans la liste. A ce nom, Languet tombe sur sa chaise, la tête sur son assiette, se la prend à deux mains, et s'écrie tout haut : « Ah! il m'a pris mon chapeau! » Un éclat de rire de la compagnie, mal étouffé et surpris, après quelques moments de silence, réveilla le désintéressé prélat. Il demeura déconcerté, laissa raisonner sur la promotion, balbutia tard, courtement, rarement, tortilla quelques bouchées lentement, et de loin en loin, pour faire quelque chose, devint le spectacle de la compagnie, et la quitta lorsqu'on fut hors de table tout le plus tôt qu'il put. Cette aventure fut bientôt publique, et me fut contée le lendemain par le chevalier de Tourouvre, qui vint dîner chez moi, et qui s'étoit trouvé la veille à table chez Le Blanc, à côté de Languet. Qui eût dit du plat abbé Languet, bourgeois de Dijon, languissant dans les antichambres de Versailles, où je l'ai vu cent fois entrant chez le maître ou la maîtresse de l'appartement, et le retrouvant en sortant sur le même coffre de l'antichambre; qui croyoit, avec raison, avoir fait fortune par une place pécuniaire d'aumônier de Mme la

duchesse de Bourgogne, et une de grand vicaire d'Autun; qui croiroit, dis-je, que, non content d'être arrivé à se voir évêque, et évêque de Soissons, il ne se seroit pas trouvé au comble, et eût osé lever les yeux jusqu'à la pourpre et en approcher en effet de fort près. Saint-Sulpice d'abord, dont l'illustre curé étoit son frère, bien différent de lui, et la constitution après qui le fit évêque, en se livrant corps et âme au P. Tellier, lui tournèrent la tête d'ambition. Peu de gens osèrent se déshonorer au commencement de cette affaire par un abandon à découvert. Il fut des premiers, et bientôt après il se signala par ces fameux avertissements ou tocsins, qui firent tant de bruit et de scandale, dont il se donna constamment pour l'auteur tout aussitôt qu'ils parurent sous son nom.

« Mailly, archevêque de Reims, me vint conter, mourant de rire, que Tourneli, docteur de Sorbonne, qui les avoit faits, mais qui, pour leur donner du poids, les vouloit donner sous le nom d'un évêque, étoit allé les lui porter et le prier, jusqu'à l'importunité, de les adopter et d'y laisser mettre son nom pour le public comme son ouvrage, qu'il ne voulut tâter ni de l'ouvrage, ni du mensonge, ni se revêtir du travail d'autrui; et que sa surprise avoit été sans égale, lorsque peu après il les voyoit imprimés sous le nom de Languet, évêque de Soissons, qui s'en déclaroit publiquement l'auteur. Tant que Tourneli vécut, ce prélat s'illustra de sa plume parmi les siens ; mais, quand la mort la lui eut enlevée, le tuf parut à plein dans la composition de Languet. Il étoit très vrai qu'il briguoit sour-

dement la pourpre, mais on ne laissa pas à la fin de le savoir, et on l'en crut même fort proche. Rome, suivant sa politique, l'entretenoit d'espérances, sans la vouloir prostituer à un sujet aussi infime, et duquel, à beaucoup moins, elle étoit bien sûre de toutes les folies et toutes les fureurs qu'elle voudroit; aussi ne s'y est-elle pas trompée, et la suite en a donné la pleine démonstration, même fort au-delà des intentions de Rome. En effet, il se trouvera bien peu d'auteurs et encore moins d'évêques aussi hardis à citer faux, à tronquer les passages, à en tirer le contraire précis de ce qu'on y lit lorsqu'on y joint ce qui précède et ce qui suit, à présenter effrontément des sophismes avec une fécondité surprenante, à offrir en thèse la proposition refutée, à supposer des faits et des mensonges clairs avec la dernière audace, à remettre en principe certain faux dont il a été convaincu. C'est trop en dire pour n'en pas citer au moins un exemple d'une si grande foule.

« Transféré à l'archevêché de Sens par des voies peu correctes, il y trouva des suffragants d'un autre aloi que lui. Caylus, évêque d'Auxerre, dont la vie si épiscopale et les savants écrits et la conduite sur l'affaire de la constitution, ont si avantageusement réparé une légère et courte complaisance pour la cour et pour Mme de Maintenon qui l'avoit placé (1), et qui lui ont fait un si grand nom, étoit depuis longtemps exilé de son dio-

(1) Le frère de l'évêque d'Auxerre avait épousé quelque temps auparavant la nièce de Mme de Maintenon, qui devint aussi sa protectrice à la cour.

cèse et en butte à tous les opprobres des jésuites et des tenants de la constitution. Cet état le fit choisir entre les autres suffragants de Sens par l'intègre métropolitain, pour hasarder un éclat dont il ne présumoit pas que l'opprimé prélat osât former la moindre plainte. Languet publia donc un mandement plein de charité et de zèle, par lequel, supposant qu'il avoit reçu des plaintes et des requêtes de tous les curés et chanoines du diocèse d'Auxerre contre la doctrine de leur évêque, et pour lui demander protection contre la violence qu'il faisoit à leur foi et à leur obéissance à celle de l'Eglise; il avoit résisté longtemps pour donner lieu par sa patience à la résipiscence de son suffragant; mais qu'enfin, ne pouvant plus être sourd à tant d'instances et de cris redoublés de tous les pasteurs et chanoines du diocèse d'Auxerre, il étoit forcé de rompre le silence pour aller à leur secours, etc. Qui est l'homme assez hardi pour oser douter de la vérité d'un fait de cette nature, si nettement et si expressément exposé par un mandement imprimé et répandu partout, dont ce fait si bien énoncé est l'unique matière? Toutefois une si raisonnable confiance ne dura pas longtemps. Trois semaines après que ce mandement fut répandu, il en parut un de l'évêque d'Auxerre, par lequel il témoigne à ses diocésains l'extrême surprise où il est du roman dont son métropolitain abuse le public sous la forme d'un mandement, et joint, pour en démontrer la calomnie et l'imposture, une lettre à lui, évêque d'Auxerre, écrite et signée par tous les curés et chanoines de son diocèse, à l'exception de

quatre, par laquelle ils se plaignent amèrement de la fiction de Languet, protestent que pas un d'entre eux ne lui a fait de plainte ni adressé de requête, déclarent à leur évêque qu'ils ont la même foi que lui et qu'ils ont toujours adhéré, adhèrent et adhéreront toujours à ses sentiments qu'il a si droitement et si clairement manifestés par ses instructions pastorales, mandements et autres ouvrages, consentent et demandent que cette présente lettre soit rendue publique, comme contenant la plus pure vérité et leurs véritables sentiments. Cette lettre, imprimée à la suite du mandement de l'évêque d'Auxerre, fit le bruit qui se peut imaginer, avec une surprise inexprimable.

« L'archevêque de Sens, confondu et hors d'état de la moindre réplique, se tut à la vérité et se tint quelque temps en silence et assez retiré ; mais bientôt il reprit vigueur avec son impudence accoutumée, sans toutefois oser remettre sur le tapis rien qui pût avoir trait au démenti si public qui l'avoit déshonoré si à plein. Cette prudence ne lui étoit pas ordinaire. Convaincu cent fois de passages tronqués, de citations fausses et frauduleuses, et de tout ce qui en est dit plus haut, il avoit très ordinairement osé, après quelques intervalles, remettre en preuves décisives ce sur quoi il avoit été convaincu de faux, avec un front d'airain qui ne cherchoit qu'à surprendre et qui ne rougissait jamais. Mais c'est assez s'arrêter sur un prélat, qui, tout vil qu'il est en tout genre, doit pourtant être montré tel qu'il est par les personnages qu'il a faits et qu'il n'a cessé, quoique vainement, de vouloir faire ; car sa mi-

sérable *Marie Alacoque*, faite par un jésuite, et si longtemps depuis imprimée sous son nom, n'a jamais été adoptée par Languet comme son ouvrage, que pour revenir à la pourpre par des détours qu'il a crus sûrs et qui le paraissoient, mais qui sont tout à fait hors et au-delà des matières de ces Mémoires qu'il faut maintenant reprendre. »

Il serait difficile, on le voit, d'être, sinon plus injuste, du moins plus sévère que Saint-Simon pour notre académicien. L'avocat Barbier, dans son Journal auquel j'ai plus haut fait plusieurs emprunts, ne lui est guère plus favorable ; il rappelle notamment en termes très vifs la discussion du Parlement à propos des défenses d'accorder les sacrements sans certaines conditions fort rigoureuses, faites par l'archevêque de Sens, qu'il qualifie d'homme dangereux et outré ; il applaudit ouvertement aux arrêts de la cour souveraine qui condamnent les curés, *ridicules* esclaves des instructions de leur évêque. Cependant il ne faut rien exagérer, et l'on trouve, dans Saint-Simon et dans Barbier eux-mêmes, la preuve que le prélat qu'ils jugent avec une malignité trop empreinte de l'entraînement habituel aux partis, était loin de mériter tant de récriminations : on le voit par le courage même avec lequel il résistait au Parlement et s'exposait à des poursuites souvent dangereuses et toujours nuisibles, par le caractère même de sa résistance, traitée par Barbier de *cavalière*, et qui contraste bien dès lors avec la souplesse de courtisan dont l'accuse Saint-Simon, souplesse si fort démentie d'un autre côté par l'anecdote

suivante, tirée des Mémoires de Maurepas : « Madame (1) aimoit beaucoup l'abbé de Saint-Albin (2), par rapport au père Lignières à qui il faisoit régulièrement sa cour. Il lui arriva une aventure assez plaisante du temps qu'il n'étoit encore qu'abbé. Il aimoit fort les femmes, ce qui engagea M. Languet, évêque de Soissons, à parler de sa conduite au duc d'Orléans. Ce prince fit sur-le-champ venir son fils, lui fit une sévère réprimande devant cet évêque, et finit par lui dire qu'il ne convenait point à un petit abbé comme lui de mener une vie pareille à celle des grands prélats, ajoutant qu'il devoit attendre du moins qu'il fût évêque pour avoir une conduite aussi mauvaise que la leur. » Cette anecdote montre en effet autre chose que l'inconvenance assez ordinaire du régent, elle atteste de la part de l'évêque de Soissons, en même temps qu'une juste sollicitude pour un jeune homme trop entraîné par des passions qu'il tenait de son père, le courage assez peu commun de stigmatiser ces passions en face de celui-là même qui en donnait l'exemple.

Mais ne doit-on pas voir encore un certain courage de la part de Languet, dans cette adoption même de différents ouvrages de controverse qu'il passe pour avoir couvert, non seulement de sa protection, mais

(1) Madame, duchesse d'Orléans, née princesse palatine, mère du régent, dont la curieuse correspondance a été traduite et publiée par M. G. Brunet en 1855.

(2) Fils naturel du régent, que Madame considérait comme celui qui l'aimait le mieux de tous les enfants légitimes ou illégitimes de son fils, et que pour cette raison elle affectionnait beaucoup. Il eut l'archevêché de Cambrai après la mort de Dubois.

de son nom. Qu'y pouvait-il gagner, si ce n'est une plus grande responsabilité? Quel profit pouvait-il en retirer au milieu de ces luttes et de ces discussions, et le seul reproche qui puisse lui être raisonnablement adressé à ce sujet n'est-il pas d'avoir, emporté par son zèle, trop facilement quelquefois accepté et signé des productions indignes de lui? Ce qui après tout ne montre que plus fort, que, loin d'être une vanité puérile et le désir de grandir par les travaux d'autrui sa réputation, le dévouement à la grande cause qu'il défendait était son seul mobile. Aussi bien il est, en effet, difficile de croire que tout ce qui a paru sous son nom lui appartienne; il suffirait, pour s'en assurer, de comparer entre elles les œuvres qui sont certainement de lui et celles dont la paternité lui est contestée. La supériorité des premières, où s'unit souvent à une solide argumentation une véritable éloquence, ferait aisément séparer le vrai du faux. On a bien su d'ailleurs, sinon faire sa part, du moins lui reconnaître d'actifs collaborateurs. Saint-Simon lui a fait un crime de s'être ainsi approprié le bien d'autrui, comme d'Alembert y trouve en sa faveur un motif d'indulgence; voici qui fait bien voir que leur opinion n'était pas isolée, c'est ce passage, relatif à Languet, d'un pamphlet contemporain, la *Lettre de Mademoiselle de Seyne à Messieurs de l'Académie française* (1) : « Un

(1) Marie Dupré de Seine débuta en 1724, à Fontainebleau, devant le roi, quitta le théâtre en 1736, et mourut dans la retraite en 1759. L'avocat Barbier mentionne aussi la lettre dont il s'agit, et à laquelle donna lieu la retraite forcée de

grand archevêque, distingué par sa bonne foi, *par tant d'ouvrages solides qui ont paru sous son nom*, et qui le rendent digne d'entrer dans le sacré collége, ou du moins d'être précepteur du dauphin. »

Il ne me reste plus, pour compléter les détails d'une biographie bien tourmentée par l'histoire, qu'à citer le portrait tracé par de Moncrif, lors de la réception de Buffon, « de l'illustre prélat que distinguait principalement cette louable inquiétude ou, pour mieux dire, ce zèle pur, qui quelquefois penche trop facilement vers l'objection et la difficulté. » C'est pour moi une bonne fortune que je saisis avec empressement de reproduire, pour terminer cette étude, une

Mlle de Seine, à la suite de discussions relatives à un rôle qui lui avait été disputé et enlevé par Mlle de Balicourt : « Il a paru une lettre, du 9 de ce mois (mars 1735), datée de Flandre, sous le nom de Mlle de Seine à MM. de l'Académie française, attendu que les comédiens, comme gens d'esprit, ont été admis par voie d'association à MM. de l'Académie. Par cette lettre, elle justifie sa retraite, sa conduite. On y fait le détail de MM. de l'Académie, ses confrères; et cette lettre est un petit libelle de critique contre MM. les premiers gentilshommes et MM. de l'Académie française, qui est l'histoire du temps. » Le duc de Gesvres, qui avait décidé en faveur de la Balicourt, « quoique laide, » et avait fait décerner contre Mlle de Seine, qui l'avait traité de *Monsieur*, une lettre de cachet, y est principalement maltraité; mais chacun toutefois y a sa part : celle de Languet n'est pas la moindre. « C'est à vous, Monsieur, y est-il dit, qu'est réservé le grand œuvre de l'émouvoir (le duc de Gesvres), à vous particulièrement, Monsieur l'archevêque de Sens. Employez en ma faveur un peu de cette onction attendrissante que vous avez répandue dans votre roman (*La Vie de Marie Alacoque*). Vous n'avez point craint de la prostituer en faisant, en pleine Académie, l'éloge du valet d'un de vos confrères (de Barjac, valet de chambre du cardinal Fleury). »

appréciation inspirée par une bienveillante, mais impartiale justice, et dont la sincérité semble puiser une plus grande force et une plus respectable autorité dans la circonstance solennelle où elle s'est produite. « Austère par état, modéré et même facile par un penchant naturel (que peut-être il ne se permit pas assez de suivre) : s'il se montroit impétueux, inflexible, quand il défendoit ses principes qu'il croyoit attaqués, il devenoit doux, conciliant, quand il ne s'agissoit que d'en inspirer la pratique. Il régnoit une certaine onction dans ses prédications presque journalières; car quelles fonctions de son ministère ne remplissoit-il pas assidûment ? On l'a vu suivre constamment la chaîne de ses devoirs, à commencer par ceux qui sont les plus obscurs et les plus pénibles. Jamais le prélat n'a éclipsé le simple ecclésiastique; et, dans un état d'élévation, la simplicité approche plus de la perfection chrétienne que ne fait la modestie. La vraie simplicité porte un caractère qui la distingue entre les autres vertus; elle s'ignore elle-même : c'est un entier oubli de nos avantages personnels, au lieu que la modestie se contente de les mettre au-dessous de ce qu'ils paraissent aux yeux des autres (1).

(1) M. l'abbé Dubois, dans sa remarquable *Histoire de l'abbaye de Morimond*, cite un touchant exemple de la simplicité de Languet, à propos d'une visite qu'avec le curé de Saint-Sulpice il fit à son autre frère Lazare, humble moine de l'abbaye, dont il fut un jour forcé d'accepter la direction : « Le plus grand bonheur qui pût arriver à notre abbé et à ses illustres frères, c'était de se voir encore une fois sur cette terre et de s'embrasser avant de mourir; Dieu leur accorda cette fa-

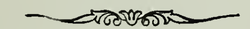
« M. l'archevêque de Sens joignoit à cette heureuse simplicité l'aménité dans le commerce de la vie, les actions charitables dans tous les genres et toujours éclairées, enfin des mœurs irréprochables. »

A en croire ce portrait, Languet de Gergy n'eut guère que le tort de lutter contre lui-même et de se montrer souvent moins bon qu'il l'était. L'idée du devoir prit trop chez lui la place du naturel et de ses heureux penchants, et il arriva que son zèle exagéré l'emporta plus d'une fois au-delà des limites. Ajoutez aux dangers de cette disposition personnelle l'influence de son époque, à laquelle il ne sut pas échapper, et vous aurez l'homme dans ses défauts : ne disparaît-il pas devant le prélat doué de tant de qualités et de tant de vertus ?

veur en 1735. Un jour, l'archevêque de Sens et le curé de Saint-Sulpice descendirent dans la Vallée-des-Tombeaux, où vivait dans l'obscurité et la pénitence celui qu'ils chérissaient comme un frère et vénéraient comme un saint. Après avoir passé quelques instants dans une douce intimité de famille et s'être édifiés réciproquement dans de pieux entretiens, ils se séparèrent pour ne plus se retrouver ensemble que dans l'éternité. »

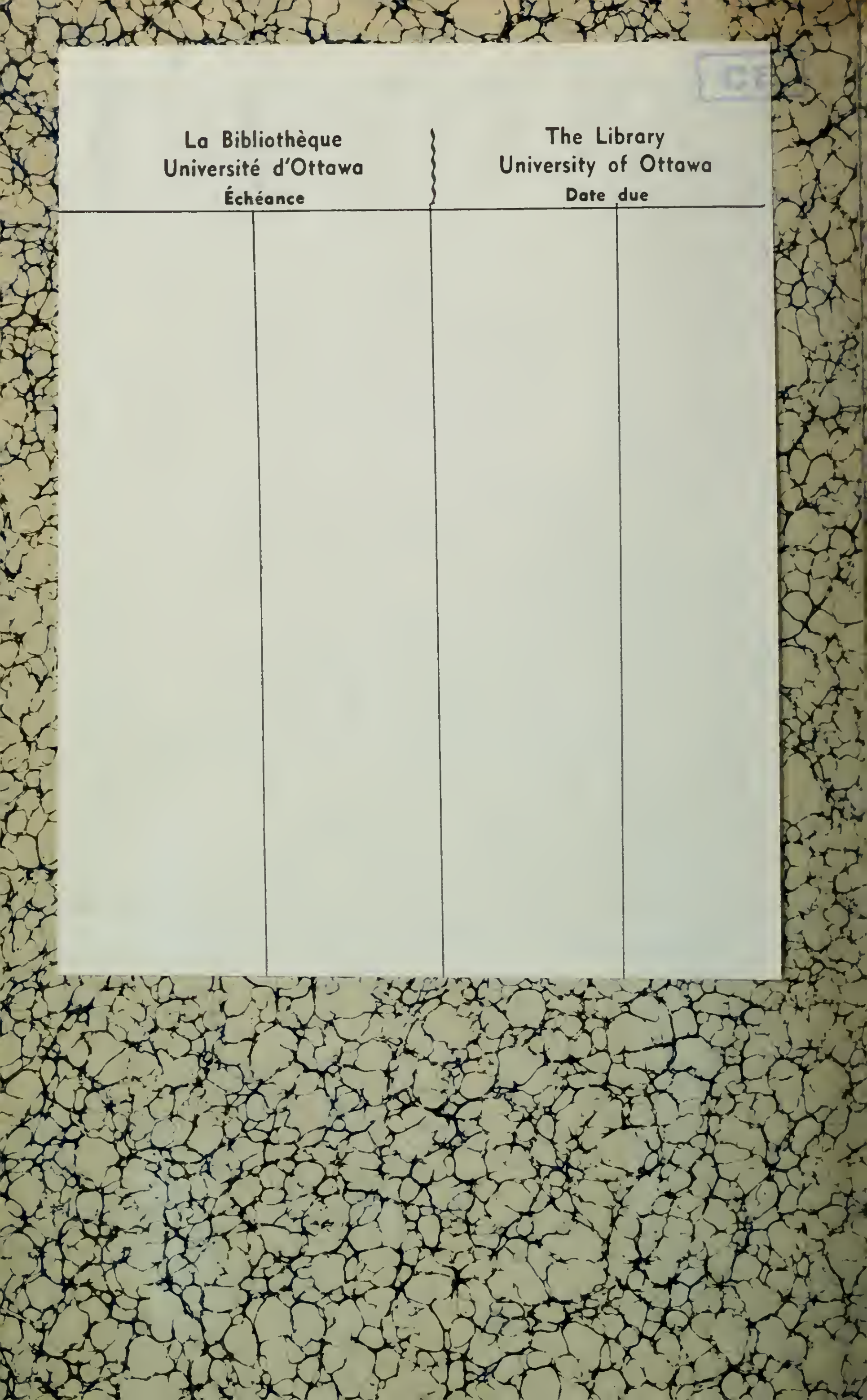
FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

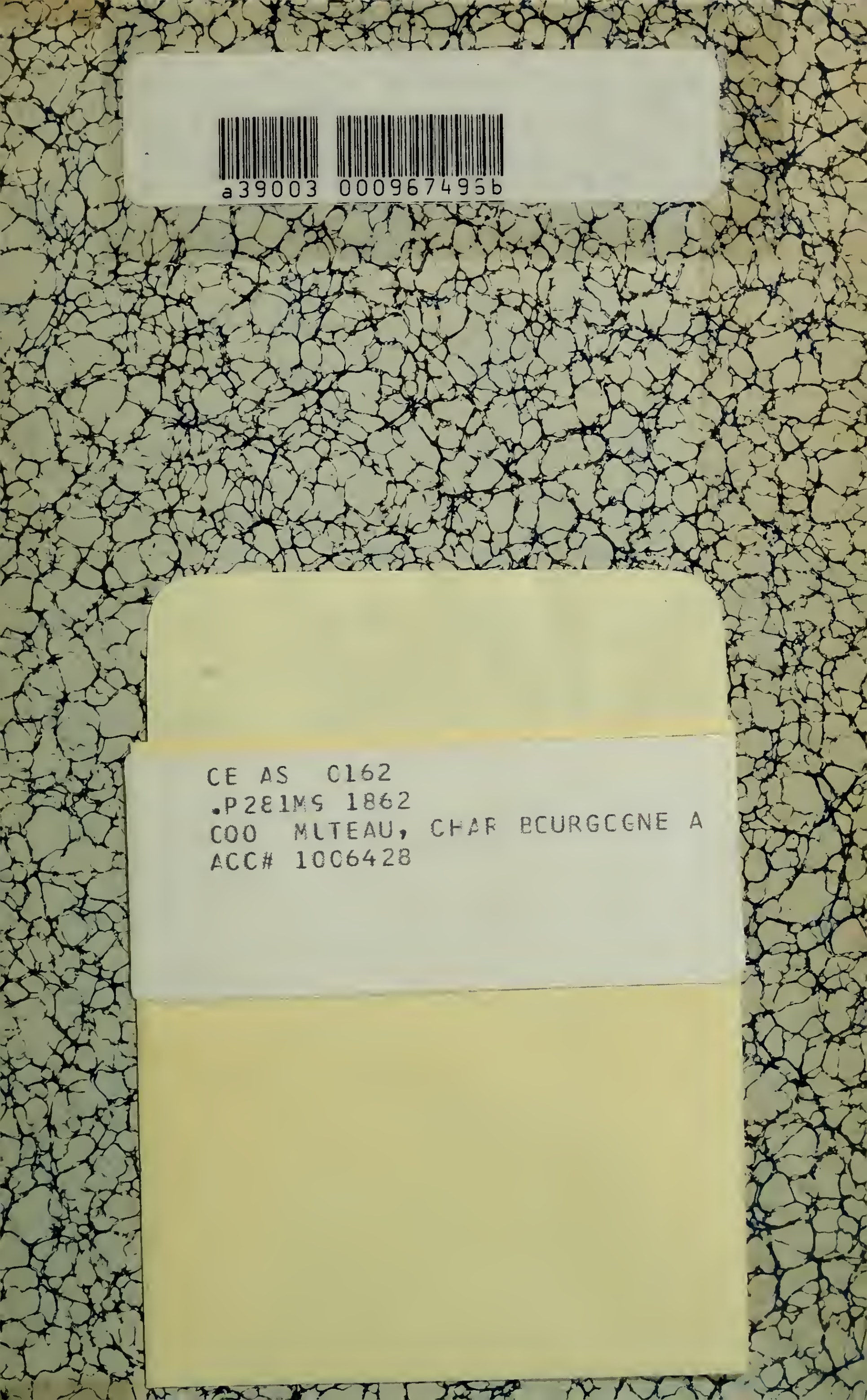


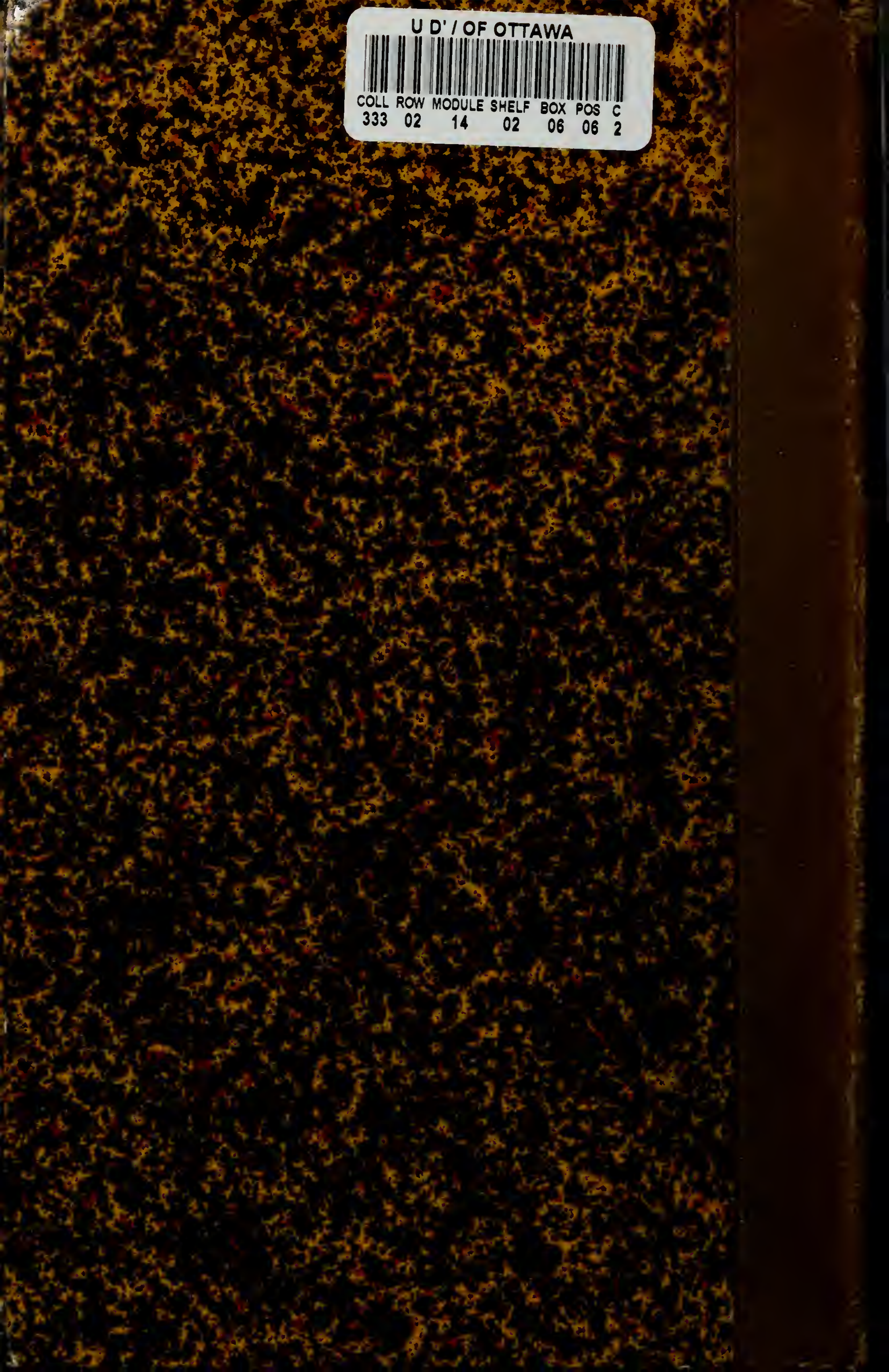
Dijon, imp. J.-E. Rabutôt.





La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
The Library
University of Ottawa
Date due


a39003 000967495b
CE AS C162
.P281MS 1862
COO MLTEAU, CHAR BCURGCGNE A
ACC# 1006428



U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 14 02 06 06 2